

Plan Paysage — Vallée du Cher & Combraille Bourbonnaise —

Phase 3
Programme d'actions

Maîtrise d'ouvrage :

PETR Vallée de Montluçon et du Cher

M.Nowak, Directeur

M.Clement, Directeur

@ : vallée.montlucon@wanadoo.fr

Maîtrise d'œuvre : Equipe miAm03

@ : plan.paysageVDC.CB@gmail.com

Paysage

Laure Cloarec, paysagiste

Christophe Père, paysagiste

Guillaume Quemper, paysagiste

Animation, développement local, attractivité

Eloïse Bloit, urbaniste programmist

Ninon Bardet, ingénieure culturelle

Urbanisme, architecture, mobilités

Muriel Pagès, architecte urbaniste

Phase 3 : octobre-janvier 2021-2022



Introduction



Le Tome 1 du Plan de paysage Vallée du cher et Combraille Bourbonnaise a été consacré au diagnostic, Le second Tome présente les Objectifs de qualité paysagère, soit les grands axes de la politique de paysage à mener par le PETR, les 5 EPCI et les 30 communes concernées par le Plan paysage en lien avec ses partenaires. Le présent Tome 3 propose de décliner ces objectifs au sein d'un programme de 24 actions. Ces objectifs et actions ont vocation à alimenter le SCOT du PETR qui va entrer en révision, ainsi que les différents PLUi et PLU du territoire . Ils ont aussi et surtout vocation à se concrétiser par des mises en œuvre opérationnelles. C'est pourquoi les actions sont proposées sous forme de fiches à caractère pratique, avec, en conclusion, une stratégie de mise en œuvre priorisée et chiffrée.



Sommaire



A. Le programme d'action détaillé

OBJECTIF 1. Gouvernance (p12)

Accompagner la gestion et l'animation des paysages sur le long terme

- 1.1 **Renforcer les moyens du PETR/EPCI/Communes** pour l'animation du plan paysage -p14
- 1.2 Établir des **partenariats avec les acteurs de l'aménagement** pour la mise en oeuvre du plan de paysage -p18
- 1.3 **Sensibiliser le public** au paysage et au projet de paysage -p20
- 1.4 Réaliser des plans guides pour la concrétisation du plan de paysage -p26

OBJECTIF 2. Bocage et forêt (p30)

Adapter la campagne bocagère et les paysages forestiers aux dérèglements climatiques

- 2.1 **Sensibiliser à la beauté des paysages bocagers**, gérer et régénérer de façon durable le bocage Patrimoine de l'Allier -p32
- 2.2 Soutenir la **diversification des pratiques agricoles** dans la trame bocagère -p40
- 2.3 Faire évoluer les modes de **gestion forestière** pour des paysages et milieux forestiers plus résilients -p46
- 2.4 Prendre en compte le paysage dans les **projets d'implantation d'ENR** au sein des exploitations agricoles -p52
- 2.5 Accompagner les transformations du **bâti agricole** et son insertion dans le paysage -p58

OBJECTIF 3. Paysage bâti (p62)

Recentrer le paysage bâti autour des villes et villages

- 3.1 **Conforter les enveloppes urbaines**, soigner et réinvestir patrimoine **bâti existant** des villes et villages pour l'adapter aux modes de vie et enjeux contemporains -p64
- 3.2 Requalifier **les espaces publics** de façon durable selon l'esprit des lieux -p70
- 3.3 Organiser des **formes urbaines économes pour les nouveaux quartiers** en synergie avec le contexte -p76

OBJECTIF 4. Lisières (p80)

Soigner et recomposer les transitions ville/campagne

- 4.1 Recomposer et soigner les espaces de **transition entre ville et campagne** -p82
- 4.2 Requalifier les **emprises commerciales et d'activités** des périphéries -p86
- 4.3 Mettre en scène le paysage des principales **entrées de ville et de village** -p90

OBJECTIF 5. Patrimoines (p96)

Révéler les richesses culturelles et la proximité du monde sauvage des paysages

- 5.1 Préserver, mettre en scène et reconquérir les **principaux reliefs et les vues majeures** -p98
- 5.2 Identifier, protéger et révéler les **continuités naturelles des vallées sauvages** -p104
- 5.3 Reconquérir le paysage de la **vallée du Cher**, entre eau sauvage et eau domestiquée -p110
- 5.4 Accompagner la **mise en valeur du bâti et des sites patrimoniaux** en prenant en compte leur inscription dans le paysage -p114
- 5.5 Favoriser l'**itinérance et la découverte des qualités paysagères** et patrimoniales du territoire -p118

OBJECTIF 6. Paysage et écomobilité (p122)

Mettre en place un réseau intermodal à partir des grandes infrastructures existantes

- 6.1 **Reconvertir pour la marche et le vélo les grandes infrastructures déclassées** (canal et voies ferrées) en tirant partie de leur réseau longue distance -p124
- 6.2 Augmenter la **capillarité du territoire** et son rayonnement ville campagne -p128
- 6.3 **Améliorer le paysage et la sécurisation du réseau urbain** et routier au profit des modes doux -p134

Fiche-Outil : énergie et Paysage (p 136)

B. Les actions prioritaires

Tableau de synthèse (p148)

B





Le programme d'actions détaillé



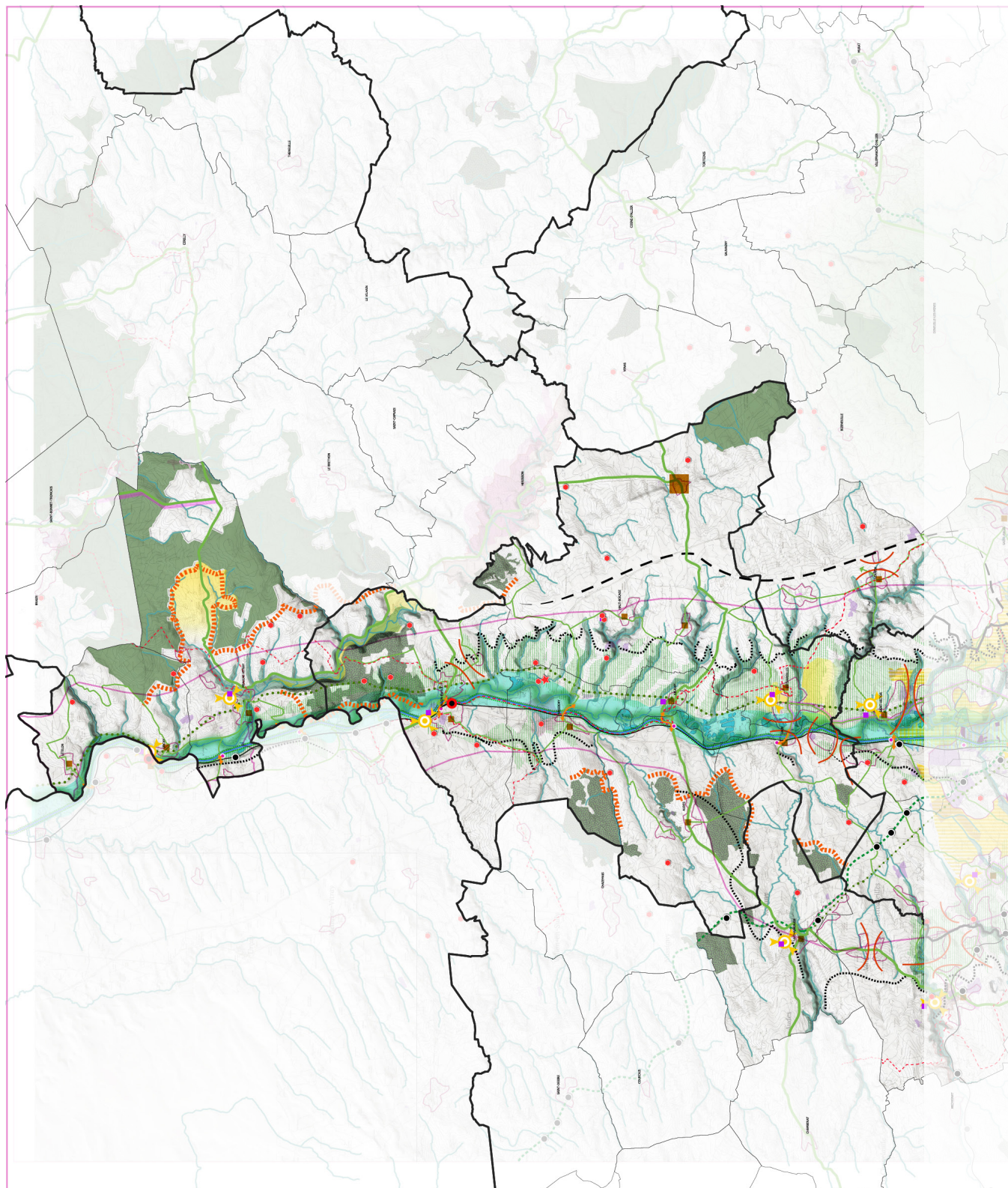
Ces six *Objectifs de qualité paysagère* sont déclinés en propositions d'actions, l'ensemble constituant le «programme d'actions» du plan de paysage, qui identifie 24 actions.

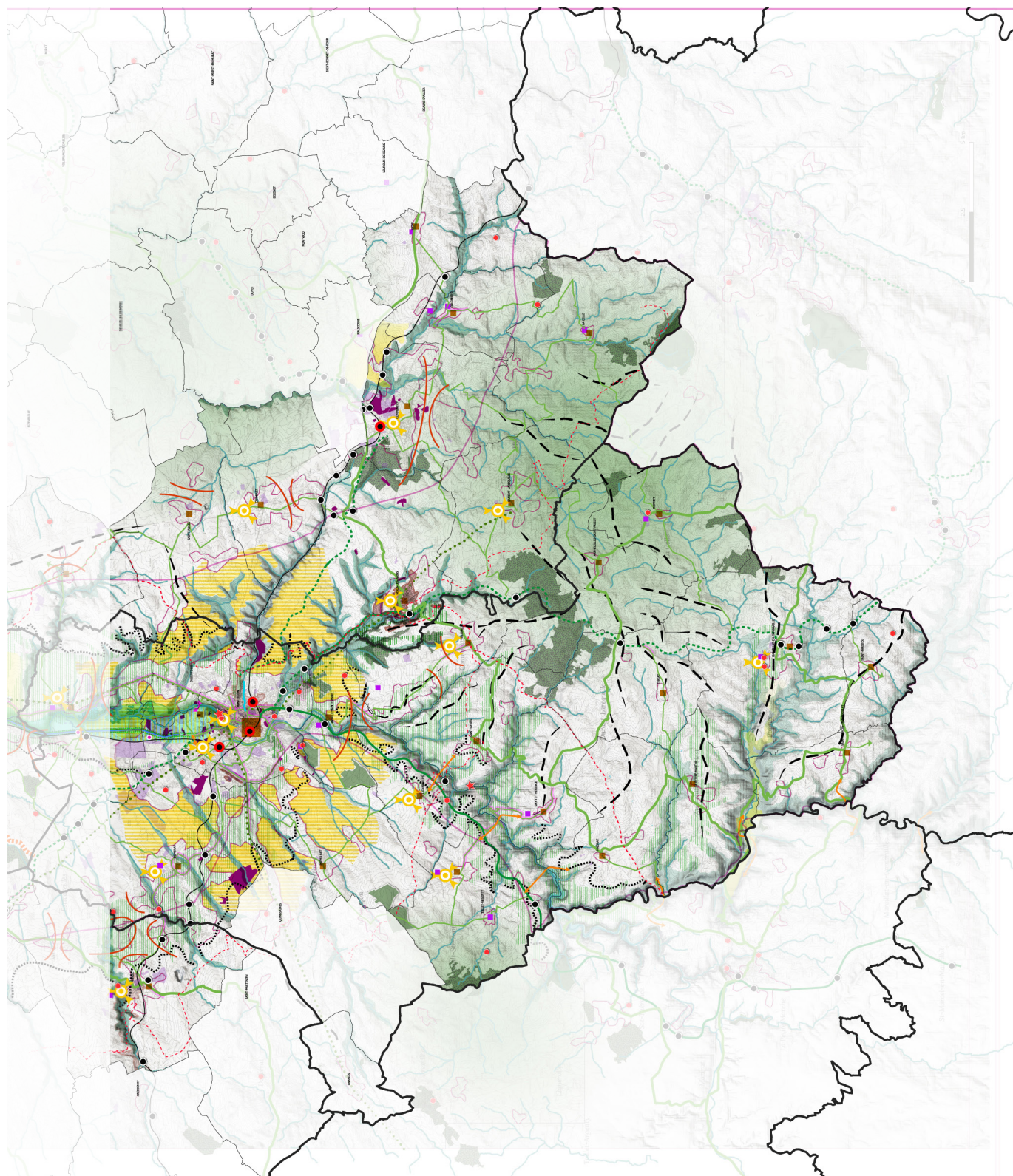
Une cartographie rassemble l'ensemble des orientations pour constituer le *Plan de Paysage* au sens propre. Dans le chapitre suivant, chaque action est développée en «fiche-action» illustrée, intégrant les contenus suivants :

- les objectifs visés (pourquoi?)
- les sites concernés (où?)
- les principes d'actions (quoi, comment?)
- les outils et leviers d'actions existants à mobiliser (avec quoi?)
- les outils et leviers d'actions à créer (avec quoi?)
- les actions déjà menées et références sur le territoire ou ailleurs (quels exemples?)
- la maîtrise d'ouvrage pressentie (qui?)
- les partenaires (avec qui?)



Carte générale de la structure paysagère









Objectif 1 : ANIMATION ET GOUVERNANCE

Accompagner la gestion et l'animation des paysages sur le long terme



Les différentes étapes de la démarche Plan Paysage ont fait apparaître le besoin des acteurs rencontrés de disposer d'une ingénierie dédiée à la question du paysage.

Élus et techniciens ont en effet émis le souhait de se former et d'avoir accès à un socle commun de connaissances et à une palette d'outils concrets pour appliquer les différents objectifs validés ensemble. Comment faire apparaître et appliquer ces différents objectifs dans les projets d'aménagement de centre-bourg ou les projets à l'étude d'implantation d'EnR ? Les acteurs du territoire sont en attente d'outils concrets mais également d'espaces de collaboration et d'une mise en cohérence entre les différents plans, schémas en cours sur le territoire. Le besoin de partenariats renforcés entre acteurs ayant un impact sur le paysage se fait ressentir, pour optimiser les actions et les moyens.

Le projet propose ainsi cinq orientations actions pour accompagner la montée en compétence et en coopération du territoire sur les objectifs du plan de paysage : formations à destination des techniciens et des élus, animation du plan d'actions, collaboration et coopération entre acteurs compétents sur le champ de l'aménagement, élaboration de guides pratiques pour la mise en oeuvre des préconisations.

Il s'agit également de poursuivre l'animation entamée lors de la phase de concertation du plan de paysage auprès du public et habitants pour **favoriser la création d'une culture paysagère commune sur le territoire**. Des actions de sensibilisation, de médiation et de participation (propres à chaque objectif) sont à envisager pour permettre l'infusion de cette démarche auprès des habitants.

Enfin, la question est posée des possibilités et volontés de **doter les collectivités de compétences propres pour poursuivre les démarches entamées au cours de cette année** : quels moyens peuvent être dédiés et comment s'organise concrètement la mise en oeuvre du plan de paysage sur le territoire ?

1.1 Renforcer les moyens du PETR/EPCI/Communes pour l'animation du plan paysage

1.2 Établir des partenariats avec les acteurs de l'aménagement pour la mise en oeuvre du plan de paysage

1.3 Sensibiliser le public au paysage et au projet de paysage

1.4 Réaliser des plans guides pour la concrétisation du plan de paysage

1.1. Renforcer les moyens du PETR/EPCI/Communes pour l'animation du plan paysage

Que se passe-t-il après le temps d'élaboration de la démarche collective visant à construire un document référence Plan Paysage sur le territoire de la Vallée du Cher et de la Combraille Bourbonnaise ? Après avoir défini pendant un an les enjeux et les objectifs et avoir révélé les valeurs paysagères avec les acteurs et les habitants, la démarche initiée demande à être poursuivie, animée pour permettre aux acteurs d'aller plus loin et d'écrire ensemble les suites. Pour cela, élus et techniciens sont demandeurs d'outils et de renfort de moyens pour permettre la mise en oeuvre des actions du Plan Paysage.

ACTIONS PRIORITAIRES À MENER

- **Monter un programme annuel à destination des élus et acteurs du territoire**, pris en charge et animé par les partenaires : journée de rencontres annuelle sur un sujet : énergie, agriculture de proximité, Voyages d'études "eductour" (une fois par an, visites de territoires et initiatives inspirantes dédiés aux élus et techniciens du territoire)
- **Lancer une mission de création d'un Observatoire Photographique du Paysage (OPP)** à l'échelle du PETR comme un outil de suivi du plan paysage



*L'animation des partenaires devrait se faire autour de formats conviviaux: rencontres, visites, etc.
(image : la Grande Traversée 2021)*

POURQUOI ?

- Définir la suite de la démarche en renforçant les moyens d'actions et d'animation
- Outiller le territoire en ingénierie paysagère en mobilisant les ressources, les acteurs ressources et les expertises mobilisables...

OÙ ?

- Tout le territoire

QUI ?

- PETR
- EPCI
- communes volontaires
- DDT...

AVEC QUI ?

- Communes
- Acteurs impliqués dans la démarche Plan Paysage
- DDT
- CAUE
- ANCT...

Objectif 1 : ANIMATION ET GOUVERNANCE

1.1. Renforcer les moyens du PETR/EPCI/Communes pour l'animation du plan paysage

COMMENT ?

Porter politiquement le Plan Paysage comme un projet de territoire fort et pertinent pour aménager et développer le territoire

Identifier les compétences et les renforcer :

- Recruter un animateur ou identifier un référent Plan Paysage au sein du PETR
- Identifier les partenaires prioritaires et définissant leur légitimité et leur moyen d'action pour poursuivre la démarche.
- Déléguer une mission d'animation à un opérateur (interventions ponctuelles) sous forme d'un accord-cadre ou d'une AMO longue durée
- Assurer la collaboration entre acteurs Etat/collectivités (CAUE, DDT, collectivités) pour l'animation du Plan Paysage sur le périmètre du PETR
- Répartir les différentes missions du Plan Paysage au sein de postes d'animation et de développement local sur le territoire : poste Economie Circulaire, chargé de mission randonnée ou itinérances douces

Poursuivre la mobilisation et la formation des élus engagés dans la démarche

- Elaborer un programme de formations et de sensibilisation à destination des élus et des acteurs du territoire
- Identifier les collaborations à l'oeuvre au sein de la démarche Plan Paysage pour qu'elles se pérennisent au sein de groupes de travail
- Diffuser les bonnes pratiques et initiatives exemplaires repérés pendant la démarche Plan Paysage, organiser des rencontres entre élus et opérateurs (ABC de la Biodiversité pourrait être reproduit et engagé sur un autre territoire).



Le PETR du Haut-Rouergue et les Paysages

Dynamiques paysagères

Une identité de paysages avec des entités issues de l'histoire géologique du débord du Haut-Rouergue comme les villages, « moule » de la vallée du Lot, les bornes climatiques des contreforts de l'Aubrac, la plaine humide de Chervin, les causses qui se rejoignent au niveau d'un canal fertile jonchant des différents vallées, en patois comme les villages d'été, les points de vue remarquables, les forêts, à une fréquentation croissante, une pression croissante sur l'agriculture, les pratiques agricoles...

C'est vers les enjeux paysagers du Haut-Rouergue.

Grands enjeux de territoire auxquels le plan de paysage vise à répondre

Le plan de paysage permettra d'élaborer pour le territoire et avec l'ensemble des compétences une stratégie autour du Paysage afin d'appréhender l'histoire des Paysages dans le temps et de définir le cadre de cette évolution en conservant ce qui fait son originalité.

Un plan de paysage à l'échelle du PETR Haut Rouergue

Le plan de paysage du PETR du Haut-Rouergue a pour objectif d'identifier et de caractériser une série d'actions paysagères, tant dans le cadre que dans le climat de(s) l'usage de l'habitat et les actions concernées, selon un cadre de travail préétabli.

Le plan de paysage permettra également de renforcer le lien entre les communes et les communautés de communes pour un projet collectif avec des actions, des potentialités et des ressources identifiées.

Enfin, le plan de paysage sera un plan de paysage qui permettra pour le territoire et avec l'ensemble des compétences une stratégie autour du Paysage afin d'appréhender l'histoire des Paysages dans le temps et de définir le cadre de cette évolution en conservant ce qui fait son originalité.

A moyen / long terme, le territoire, sur la base de cet outil, développera une stratégie des interventions publiques.

Exemple : le PNR du Haut Rouergue s'est doté d'un plan paysage qui alimente les documents de planification.
<https://www.petr-hautrouergue.fr/missions/mission-paysage/>

EXEMPLE

Recrutement d'un chargé de mission au sein d'une Communauté d'Agglomération pour mettre en oeuvre les actions du Plan Paysage

Agglopolys (communauté d'agglomération de Blois) a entamé une démarche Plan Paysage. Le plan d'actions pour les paysages a été adopté en janvier 2016 en conseil communautaire. Le programme d'actions en constitue l'aboutissement, et permet de faire connaître les 28 actions choisies par Agglopolys, dont 17 prioritaires sur la période 2016-2020. Les actions choisies couvrent les thèmes de l'habitat, des activités, de l'agriculture, du patrimoine naturel et culturel, des infrastructures et de l'animation. Suite à cette décision, Agglopolys a recruté une chargée de mission spécialement en charge de l'animation de la démarche et des actions à mettre en oeuvre.



1.2. *Établir des partenariats avec les acteurs de l'aménagement pour la mise en oeuvre du plan de paysage*

Le succès de toute démarche territoriale réside essentiellement dans l'interconnaissance des acteurs et leur capacité à réunir et mobiliser les compétences, les outils techniques et les moyens nécessaires au service d'une action. Comme il est apparu au cours de la démarche, le déficit de relation entre élus et acteurs ne peut permettre la mise en oeuvre d'actions à l'échelle du territoire. C'est donc un enjeu majeur pour le territoire de la Vallée du Cher et de la Combraille Bourbonnaise de mettre en oeuvre des collaborations et des contractualisations avec les acteurs en charge de l'aménagement et du développement du territoire.

POURQUOI ?

- Faciliter la mise en oeuvre opérationnelle du programme d'actions du Plan paysage par des partenariats
- Favoriser les échanges initiés dans le cadre de la démarche et permettre l'identification et l'interconnaissance des acteurs du territoire en charge de l'aménagement et du développement local sur le territoire
- Etablir des collaborations pérennes et pertinentes entre les acteurs

ACTION PRIORITAIRE À MENER

- Créer et animer un "Atelier du plan paysage" permettant le suivi de la mise en oeuvre du plan paysage



*Un groupe de travail restreint devrait assurer les va-et-vient entre le plan paysage et les problématiques de terrain.
(image : Atelier Plan Paysage, 2021)*

OÙ ?

Tout le territoire

QUI ?

- PETR
- EPCI
- DDT...

AVEC QUI ?

- Communes
- Département
- Région
- Etat
- CAUE
- Mission Haie
- CEN
- ONF
- Chambre d'agriculture...

COMMENT ?

- Mise en place d'une continuité de la démarche Plan Paysage réunissant l'ingénierie territoriale compétente sur le territoire, en charge de l'animation du réseau :
 - temps d'échange pour la mise en oeuvre des actions
 - contractualisation entre services et structures
 - identification des outils techniques, cadres réglementaires et moyens mobilisables
- Garantir l'intégration du Plan d'actions du Plan Paysage dans les différentes démarches en cours
- Multiplier les temps et lieux de rencontres : journées thématiques, réunions thématiques organisées par des groupes de travail,
- Cartographier les compétences, leviers et dispositifs en charge de l'animation et de l'aménagement

OUTILS À CRÉER :

- Convention bipartites entre PETR et Partenaires
- Créer un "Atelier du plan paysage"

1.3. Sensibiliser le public au projet de paysage

Lors de la démarche Plan de Paysage, le travail de concertation a initié l'émergence d'une culture paysagère commune sur le territoire. Il a révélé également les attentes et l'appétence des habitants pour des projets autour des patrimoines. Mais la sensibilisation demande à être renforcée dans un territoire qui n'est pour le moment pas acculturé à ces démarches paysagères... Suite à la concertation, c'est donc une étape de sensibilisation, de médiation, de pédagogie qu'il est nécessaire d'entreprendre sur le territoire ... pour faire de chaque habitant un ambassadeur de son Plan Paysage !

ACTIONS PRIORITAIRES À MENER

- Diffuser le travail du Plan paysage auprès du grand public : exposition itinérante, mise en ligne du PP, diffusion d'une synthèse du Plan au sein des mairies, lieux publics, établissements scolaires, balades apprenantes.
- Mettre en route la Grande Traversée n°2
 - Définir le groupe de travail pour la mise en oeuvre de la Grande Traversée V2 qui peut également constituer les bases d'un groupe de travail en charge de la réalisation des actions touristiques, culturelles et pédagogiques
 - Définir un budget et un calendrier pour la mise en oeuvre de l'action



*La sensibilisation du public devrait combiner différentes formes, de l'exposition à la visite, en passant par l'édition.
(image : la Grande Traversée 2021)*

POURQUOI ?

- Mutualiser les moyens, créer des partenariats en matière de sensibilisation au paysage du public et des acteurs
- Faire connaître la démarche, les réflexions et résultats issus du Plan paysage
- Sensibiliser les habitants, les acteurs partenaires, les touristes à la question du paysage et de leur paysage.

OÙ ?

- Tout le territoire

QUI ?

- PETR

AVEC QUI ?

- SDE03
- DDT
- Offices de Tourisme
- Principaux sites patrimoniaux, acteurs touristiques et culturels du territoire
- Associations sportives et environnementales
- Hébergeurs, opérateurs touristiques
- CRAIUM...

PRINCIPES D'ACTION

Diffuser la matière et les résultats du Plan Paysage

- en multipliant les événements et temps conviviaux et pédagogiques autour des résultats de la démarche : présentation de la charpente paysagère, édition de flyer, exposition itinérante, etc...
- en diffusant largement les synthèses issues de la démarche dans les lieux d'accueil du territoire et sur les supports numériques des communes (mise en ligne Plan paysage, exposition itinérante, flyers,...)
- en permettant l'intervention des élus, techniciens, partenaires présents au cours de la démarche

Mobilisation des acteurs du territoire au service de la sensibilisation de la population autour de projets communs

- Organiser des événements et d'actions in situ qui donnent à lire et à comprendre le territoire et ses patrimoines
- Mobiliser des compétences paysagères dans l'élaboration des supports de communication des communes et EPCI du territoire
- Assurer la continuité de l'animation de la démarche
- Mettre en place des collaborations entre Lycées Agricoles, établissements de formation, d'éducation et les professionnels du paysage
- Mobilisation des structures touristiques et culturelles (médiathèques, équipements, services culturels) autour de projets sensibilisation, d'enracinement (éditions, créations artistiques) et de temps forts (les Journées du Patrimoine)

Mise en oeuvre d'une Grande Traversée en 2022 (poursuite du travail initié en 2021) sur 4 jours

- organiser une journée professionnelle le jeudi, une journée scolaire le vendredi
- poursuivre le parcours sur tout le territoire lors d'un WE avec découverte des sites, rencontres des acteurs, repas et vente de produits locaux
- prévoir des temps forts le soir avec des entrées thématiques : le bocage, les producteurs, le patrimoine industriel, l'itinérance (maison de l'itinérance à Vallon-en-Sully : « station verte »), les patois, le sport, les moulins, les lieux : le canal, le chemin de fer à ficelle

OUTILS À CRÉER

Convention bipartites entre PETR et Partenaires

- Créer un "Atelier du plan paysage"

La Grande Traversée 2021



Cette Grande Traversée du territoire s'est déroulée du Samedi 9 et dimanche 10 octobre de 9h à 20h30. Elle a été organisée par le PETR, en collaboration avec les Offices de Tourisme et partenaires du territoire - pour partager une culture paysagère commune de la Vallée du Cher et de la Combraille Bourbonnaise.

De Vallon-en-Sully à Marcillat-en-Combrailles, en passant par Hurriel, Nérès-les-Bains et Commentry, les visiteurs ont été invités à parcourir les paysages de la Vallée du Cher et de la Combraille Bourbonnaise, découvrir des circuits insolites, tester des moyens de locomotion inédits et dialoguer avec des passionnés des patrimoines et de l'environnement.

Au final cet événement a accueilli près de 100 participants au cours de 48h et de 6 rendez-vous sportifs, gourmands et artistiques à partager en famille, entre amis, aux côtés de paysagistes et acteurs qui font vivre le territoire.



EXEMPLES

Une résidence-mission d'artistes, c'est quoi ?

Comment faire naître chez les habitants un sentiment d'attachement aux patrimoines naturel, culturel et bâti, mais aussi au paysage ainsi qu'aux hommes qui le façonnent ?

Dans le cadre de sa résidence-mission dans le bocage, un artiste contemporain va à la rencontre des acteurs locaux (habitants, agriculteurs, scolaires, acteurs du tourisme, etc.) pour imaginer avec eux des créations artistiques et ainsi révéler l'importance de préserver et développer le bocage local et ses patrimoines.

Trois exemples d'artistes pluridisciplinaires qui ont récemment réalisé des résidences-missions (dispositifs soutenus et aidés par les DRAC)

Jean Bonichon, Combrailles

L'artiste Jean Bonichon, creusois attaché aux Combrailles, développe une pratique d'artiste plasticien en extérieur, en espace public qui travaille les notions de rapport au lieu, au territoire au langage et à ses représentations. Les objets conçus ou ses performances, pleines d'humour et de décalage, permettent de déplacer les idées préconçues, les symboles et de créer un nouveau rapport au réel. <https://dda-nouvelle-aquitaine.org/jean-bonichon>



Atelier Java, Paysages Sonores

L'Atelier Java se définit par une pratique artistique de médiateur urbain et culturel : un reporter du territoire, un griot des villes, un conteur des campagnes et un narrateur des pratiques spatiales et sociales ! Les "paysages sonores" se caractérisent par des dispositifs d'immersion (enquêtes, rencontres, interviews, créations sonores et contées) qui permettent de valoriser un territoire par la création sonore et graphique. <https://atelier-java.fr/projet/paysages-sonores/>



Floriane Facchini, Récit culinaire

Le projet Cucin(e) de l'artiste plasticienne Floriane Facchini propose le fruit d'une enquête allant à la rencontre des pratiques culinaires et agricoles d'un territoire. Pour récolter tous les ingrédients du banquet final, Floriane Facchini pousse les portes des cuisines familiales et professionnelles, rencontre les spécialistes et moins spécialistes de la pêche, de l'apiculture, de l'agriculture et de la botanique et en recueille recettes et récits, photographies et brins de nature comestibles. C'est à la création d'un « récit culinaire » que l'on assiste, constitué des voix et expériences des acteur·rice·s du patrimoine local. Et puisqu'un livre de recettes, c'est bien plus que des mots, une exposition de photographies complète le repas de la saveur des rencontres et des moments partagés. <https://www.florianefacchini.com/creations/cucine-s>



Un dispositif pédagogique et de médiation itinérant sur un territoire : L'exemple des Escales de la Mission Val de Loire

La mission Val de Loire, organisme porteur de la gestion du label UNESCO sur le territoire du Val de Loire inscrit comme paysage culturel a récemment déployé un nouveau dispositif de médiation autour des patrimoines : les Escales. Un dispositif mobile (2 ½ containers) permettant de déployer sur 4 jours une programmation et des outils destinés à sensibiliser les ligériens sur les patrimoines liés au fleuve (quizz, maquettes pour enfants). Le dispositif (containers mobiles) permet de venir se greffer et se déployer sur des événements extérieurs, des programmations culturelles du territoire et de mener des actions pédagogiques à destination d'un public scolaire et de tout public. En 2021, les Escales ont été présentes sur 4 événements ligériens



1.4. Réaliser des plans-guides pour la concrétisation du plan de paysage

Le plan d'actions pour les paysages porte sur 40 communes et a été élaboré au 25000e. Pour qu'il puisse se concrétiser de façon efficace, un changement d'échelle est nécessaire vers des sites clefs. Les plans-guides sont des esquisses-programmes chiffrées sur des sites particuliers, permettant de fixer le programme, définir les principes d'aménagement pouvant alimenter des cahiers des charges, et prévoir les budgets correspondants. Ce sont les instruments privilégiés de la mise en route opérationnelle du Plan de paysage. Ils peuvent être réalisés dans le cadre d'un marché passé avec un paysagiste-concepteur. La valorisation pédagogique de ces plans-guides doit permettre de multiplier les actions de concrétisation du Plan de paysage global. Ils se poursuivront par des missions classiques de maîtrise d'œuvre (conception et travaux) ou peuvent être traduits en OAP sectorielles ou thématiques au sein des PLU ou PLUi.

POURQUOI ?

- Faciliter la mise en œuvre concrète du plan paysage
- Mener des opérations exemplaires sur des secteurs à enjeux pouvant essaimer sur le reste du territoire

ACTION PRIORITAIRE À MENER

- Mener un plan guide intercommunal par EPCI sur des secteurs
- Lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès des communes pour un accompagnement sur des thématiques particulières identifiées au sein du plan paysage pour réaliser un pré-programme



*Après les grandes intentions, les plans-guides permettent de franchir une étape vers la mise en œuvre.
(image : Concertation plan-paysage, 2021)*

OÙ ?

- Tout le territoire
- Plan guide sur la vallée du Pollier entre Nérès et Montluçon centre
- Plan guide pour la création d'un sentier des belvédères
- Plan guide pour la valorisation et l'accessibilité de la vallée du Cher entre rivière et canal
- Plan guide pour la mise en valeur de la couronne nord de Montluçon (prolongement du travail réalisé dans le cadre du projet Cmontluçon)
- Plan guide pour le réaménagement des centres bourgs
- Plan guide pour la réhabilitation/nouvelle programmation d'un bâti patrimonial
- Plan guide sur la création d'un nouveau quartier/lotissement

QUI ?

Selon les sujets :

- PETR
- EPCI
- Communes

AVEC QUI ?

- CAUE 03
- Ecole de paysage
- ... (variables selon les sujets)

1.4. Réaliser des plans-guides pour la concrétisation du plan de paysage

COMMENT ?

- Associer des étudiants en paysage et/ou architecture selon les sujets
- Lancer la mission par une réunion et une visite du site commune aux élus, partenaires concernés, équipe de concepteurs retenus
- Prise de connaissance du site, des acteurs, des études et données existantes
- Elaborer un diagnostic synthétique ; expliciter et illustrer le parti d'aménagement
- Restituer le travail lors d'une réunion de présentation
- Développer des propositions, illustrations et un chiffrage
- Assurer un accompagnement de la maîtrise d'ouvrage

OUTILS À CRÉER

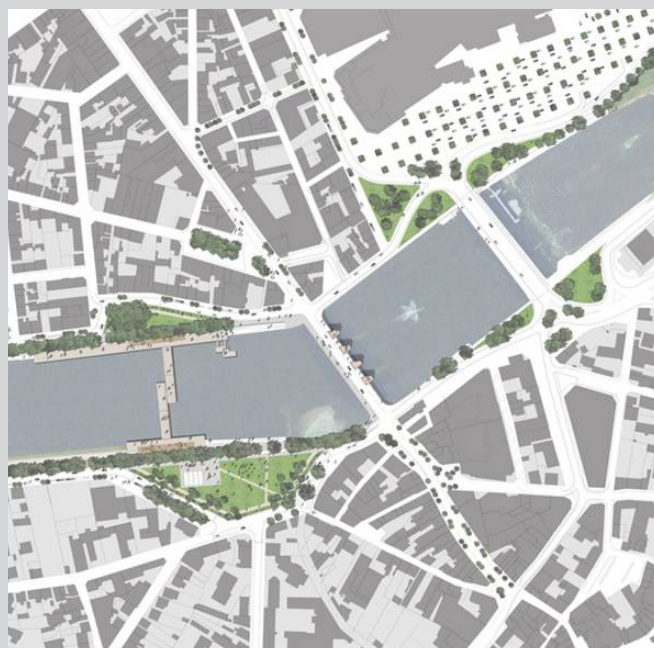
- Convention bipartites entre PETR et Partenaires
- Créer un "Atelier du plan paysage"

EXEMPLES

BERGES DU CHER, MONTLUÇON

L'aménagement des berges du Cher à Montluçon s'appuie sur un plan-guide pour coordonner l'aménagement des différents secteurs de la ville qui longent le Cher.

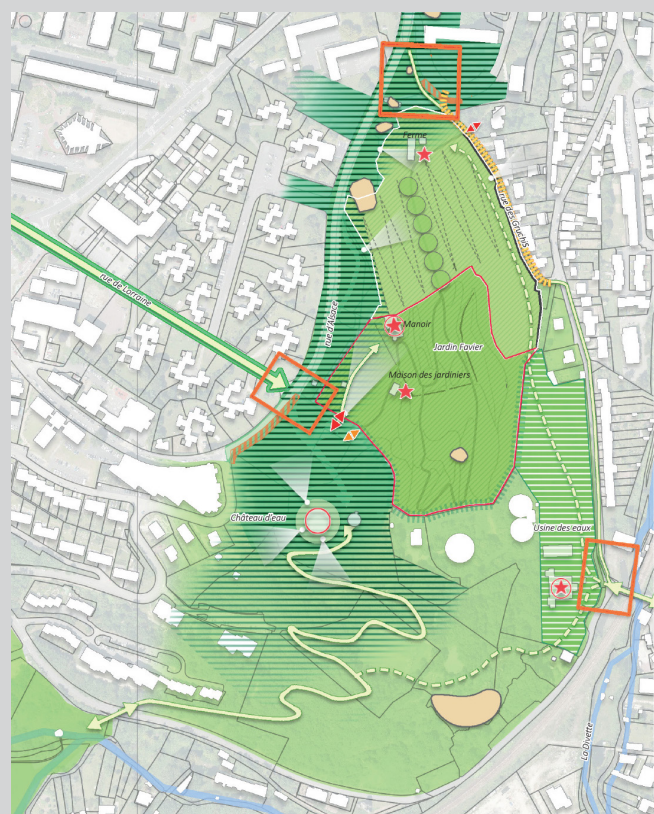
(image : J.Busquets/M.Desvignes)



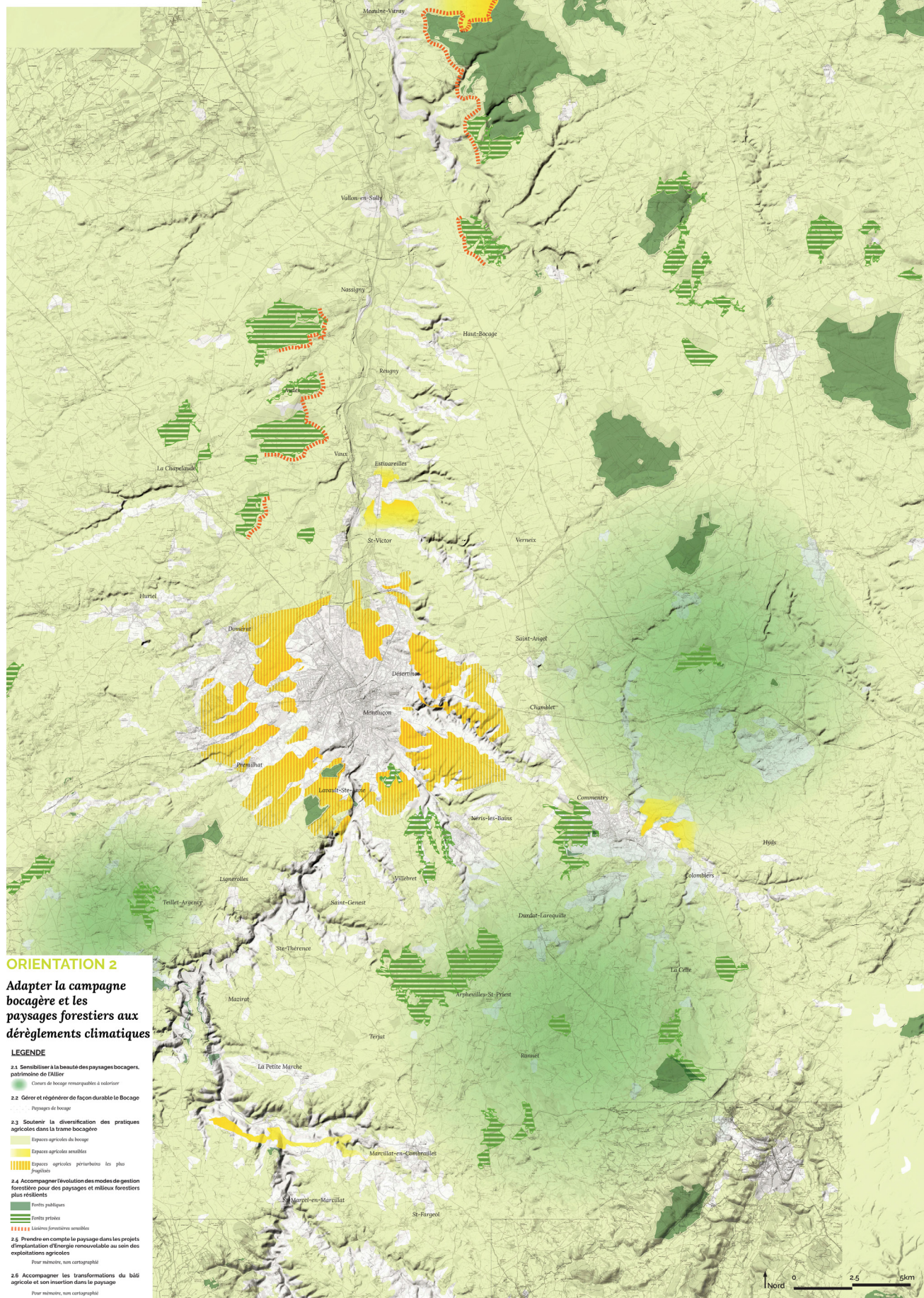
PARC DE LA ROCHE- FAUCONNIÈRE, CHERBOURG

Une colline composée de plusieurs espaces (jardin botanique, bois, ancienne station d'épuration, espaces publics d'un quartier de logement social) fait l'objet d'un plan-guide général pour donner des orientations communes à ces différents espaces. Ce plan-guide servira à chacune des parties prenantes qui réalisera des travaux sur cette zone.

(image : L. Cloarec)



Plan Paysage – Vallée du Cher & Combraille Bourbonnaise



2. BOCAGE ET FORÊTS

Adapter la campagne bocagère et les paysages forestiers aux dérèglements climatiques

Les effets du changement climatique se font d'ores et déjà sentir depuis quelques années et semblent s'accroître (sécheresse précoce des pâtures, moindre rendement des prairies, dépérissement accéléré et faible renouvellement des chênes dans le bocage ou certaines parcelles forestières, etc.). Parallèlement la profession agricole va connaître dans les 5 à 10 ans une très importante vague de départs à la retraite. Anticiper le renouvellement de génération, et avec lui, de changement de braquée, est indispensable : convaincre que gestion des exploitations et paysage sont hautement liés. L'évolution du métier doit permettre d'allier gestion efficiente de l'exploitation et services écosystémiques, pour garantir un avenir pour le bocage. De contrainte il doit redevenir un allié pour l'agriculteur dans ses productions si l'on veut qu'il soit encore la matrice des grands paysages.

Sans délaisser l'élevage, le métier se diversifie (production céréalières, maraîchage, etc.) et s'oriente aussi vers la production d'énergies renouvelables, qui bien qu'elle ne soit pas le cœur de métier, a une importance croissante. Ces productions nécessitent la prise en compte de nouveaux bâtiments ou de nouvelles installations, souvent de grande taille, pour une meilleure intégration architecturale et paysagère.

La forêt publique, à la fois lieu de production de bois, réservoir de biodiversité et lieu de loisirs, a sans doute l'avantage d'une gestion à grande échelle. Si elle est bien menée, celle-ci peut facilement déboucher sur l'indispensable mutation qu'elle doit opérer. D'un autre côté, les forêts privées,

plus morcelées, nécessitent des plans de gestion harmonisés. Les deux doivent s'orienter vers plus de résilience. Les îlots d'avenir de l'ONF sont une expérimentation sur les possibles futures essences de reboisement. Basée sur une migration assistée des essences (assurant un brassage génétique favorable) elle peut être un guide pour l'adaptation des forêts. Parallèlement il semble utile de commencer par miser sur la diversification des essences qui composent un même massif, d'augmenter la part de régénération naturelle, et de favoriser les coupes sélectives au détriment des coupes rases.

2.1 Sensibiliser à la beauté des paysages bocagers, gérer et régénérer de façon durable le Bocage Patrimoine de l'Allier.

2.2 Soutenir la diversification des pratiques agricoles dans la trame bocagère

2.3 Faire évoluer les modes de gestion forestière pour des paysages et milieux forestiers plus résilients

2.4 Prendre en compte le paysage dans les projets d'implantation d'ENR au sein des exploitations agricoles

2.5 Accompagner les transformations du bâti agricole et son insertion dans le paysage

2.1. *Sensibiliser à la beauté des paysages bocagers, gérer et régénérer de façon durable le Bocage Patrimoine de l'Allier*

Le bocage, paysage patrimonial du territoire, est une richesse complexe qu'il faut regarder et dont il faut prendre soin. Au fil de l'étude une tonalité se dégage et fait émerger au-delà d'une question sémantique des réalités distinctes qui font apparaître des réalités variées de bocages, de "bouchures". Spatialement on retrouve des cœurs de bocage remarquables et des espaces bocagers fragilisés par des pratiques sociétales ou agricoles en constante évolution et une réalité climatique fragilisante. Les haies forment une protection pour l'élevage et abritent une impressionnante biodiversité.

Le paysage du bocage a beaucoup à voir avec les outils utilisés pour tailler les haies. La forme de celle-ci révèle ainsi l'histoire des pratiques agricoles. Les haies taillées basses dans certains secteurs ne ressemblent plus aux bouchures que certains ont connues dans les années 1950, mais ne correspondent pas systématiquement au modèle choisi par tous entre au Nord et au Sud du périmètre du plan paysage. Les haies sont encore présentes autour des prairies et des pâtures mais

elles disparaissent autour des champs cultivés où la récolte est moindre à l'abri de celles-ci. Le débat peut être parfois vif entre les partisans d'un bocage "sous cloche" et ceux qui souhaitent l'adapter aux besoins de l'agriculture. Source de tensions mais aussi d'emplois et d'énergie, bastion de lutte pour la préservation de l'environnement, le bocage et ses emblématiques haies constituent un dossier sensible.

Petites, grandes, sur talus ou à plat : les haies habillent les paysages. C'est le motif paysager dans lequel chacun se reconnaît. L'arbre et la haie jouent un rôle majeur dans la charpente paysagère du territoire dont la survie repose principalement sur la volonté des agriculteurs, acteurs principaux qui les entretiennent. Il faut donc comprendre et prendre en considération l'agriculteur d'aujourd'hui pour qui l'entretien d'une bouchure devient une corvée et représente un coût mais dont le rôle écosystémique est fondamental dans l'équilibre écopaysager du territoire et des êtres vivants qui l'habitent.

ACTIONS PRIORITAIRES À MENER

Organiser les "assises de la haie":

- rencontre inter-acteurs (élus, techniciens agriculteurs, professionnels, associations, ...) avec des acteurs publics menant un travail sur le bocage (Breizh Bocage, PNR des Caps et Marais d'Opale, Conseil départemental de l'Orne, Flers agglomération)
- Opérations de plantation exemplaire de haies, d'arbres ou de boisements avec des propriétaires et des acteurs volontaires en priorité dans les secteurs fragiles, et campagne de communication
- Actions de sensibilisation, de pédagogie et de communication auprès du grand public
- Mobilisation des acteurs culturels pour la réalisation d'un événement ou d'une exposition dédiée à la Haie en 2022 ou 2023 (résidence Art/Haie en lien avec le lycée agricole).



Le bocage de l'Allier constitue un paysage remarquable à l'échelle nationale.

POURQUOI ?

- Développer la pédagogie autour de la richesse du système bocager et de la haie dans l'écosystème du territoire
- Accompagner le territoire aux regards des évolutions des pratiques agricoles en devenir, en maintenant et protégeant une maille bocagère quelle que soit l'évolution des pratiques agricoles
- Adapter le territoire au changement climatique en s'appuyant sur ses composantes écopaysagères
- Gérer et valoriser une ressource naturelle et durable

QUI ?

- Les EPCI, suivant les compétences déléguées
- Les communes
- Les privés (agriculteurs, particuliers, entreprises, activités commerciales,...)
- Le PETR, maîtrise d'ouvrage déléguée

OÙ ?

- Les secteurs "cœur de bocage" identifiés tout comme les secteurs fragilisés où le remembrement est le plus prégnant
- Les parcelles publiques, le long des chemins publics ou communaux et dans toutes les configurations où cela est favorable
- Situer des actions à mener dans le schéma itinérance douce sur tout le PETR : hiérarchie des chemins pour une desserte complète et qualitative (5.2 capillarité/ itinérance)

AVEC QUI ?

- DDT
- CAUE
- ANCT
- CEN Allier / CEN Auvergne
- Les pépiniéristes et les producteurs locaux
- OFB soutien à la création d'une filière de production locale
- Les Amis des Arbres de Montluçon
- Organisme de formation: Mission Haies /3B Allier (Bocage bouchure bourbonnais)
- DRAC dans le cadre de dispositif d'immersion et de création artistique (résidence-mission)
- Théâtre des Ilets, Maison de la Combraille, les compagnies locales

Objectif 2 : BOCAGE ET FORÊTS

2.1. Sensibiliser à la beauté des paysages bocagers, gérer et régénérer de façon durable le Bocage

PRINCIPES D'ACTIONS (1/2)

Inscrire et protéger les haies au sein des documents d'urbanisme:

- Continuer et compléter l'état des lieux du DNSB du PETR (étude disponible Mars-Juillet 2009) à l'échelle du territoire concerné: bilan partagé du patrimoine et de sa vigueur, rassemblement et synthèse des connaissances scientifiques et techniques sur le patrimoine
- Mise en place d'un comité inter EPCI de la haie "Patrimoine Local"
- Dialogue intercommunal et inter-acteurs (comité de la haie + élus de communes + acteurs locaux (association, agriculteurs, propriétaires privés, ...))
- Insister sur la pédagogie à destination des agriculteurs, des élus et des propriétaires privés...
- Définir un cadre à l'inscription, à la gestion et aux sanctions à appliquer

Conforter, développer et replanter la trame bocagère sur le territoire :

- en renforçant les moyens de la Mission Haies dédiés au territoire
- en relançant les Actions du programme bocage Contrat Nature et Paysage du Pays de Montluçon et du Val de Cher
- En favorisant une économie circulaire et locale autour de la haie : implantation de pépinières pour un approvisionnement local, mutualisation plantation/entretien, valorisation en bois énergie
- Valorisation sur les bords de route par des panneaux explicatifs sur la haie/le bocage + insertion d'un encart "spécial haie" dans la documentation touristique
- Accompagner, développer et multiplier par un facteur 5 ou 10 la plantation des haies (aujourd'hui la Mission Haies plante 10 à 20 km de haies par an)
- Piloter et confronter les expériences d'entretien et de renouvellement des haies sous l'égide de la Mission Haies, du lycée agricole de Durdar-Larequille, etc.
- En partageant les bonnes pratiques entre exploitants agricoles ("comment valoriser économiquement sa haie", "bien l'entretenir à moindres frais")
- En anticipant le vieillissement et le renouvellement des haies notamment face au changement climatique

SIÈGE D'EXPLOITATION AGRICOLE

Accompagner l'implantation des nouveaux bâtiments et leur insertion paysagère (regroupement, matériau bois, photovoltaïque sur toiture, juste échelle des unités de métanisation)

RENOUVELLEMENT DES HAIES

- Permettre la pousse de jeunes arbres au-dessus de la haie, régulièrement le long de chaque linéaire (pour avoir de futurs grands arbres)

- Tailler la haie sur les côtés/verticalement, le moins possible en hauteur



BOISEMENT DE CONIFÈRES

Faire évoluer les boisements monospécifiques vers des boisements plus mixtes, avec différentes classes d'âge, pour une forêt plus résiliente

PRATIQUES AGRICOLES

Identifier les parcelles supports d'une diversification possible (pâtures, prairies, cultures annuelles, jachères)

Principes d'action à partir d'une lecture de paysage dans les Combrailles



Exemple de plantation de Haie lors de chantiers participatifs.
(Photo : Mission Bocage, 49)



Le maintien des haies repose sur la permanence de leur utilisation à des fins économiques.
(Image : Fibois Hauts de France)

2.1. Sensibiliser à la beauté des paysages bocagers, gérer et régénérer de façon durable le Bocage

PRINCIPES D'ACTIONS (2/2)

Former les acteurs en organisant une formation annuelle gratuite à destination des acteurs politiques, professionnels et les particuliers mais aussi les structures environnementales, d'éducation à l'environnement, d'éducation populaire, associations sportives sur la haie :

- En poursuivant et renforçant les moyens de la Mission Haies (création de poste animation, ...) + diffusion d'un support de communication pédagogique
- Permettre à chaque professionnel ou acteur travaillant sur le territoire (culturel, touristique, développement local, économique, sportif) de bénéficier d'une ½ journée de formation (prise en charge de la formation dans le cadre des Plans de Formation)
- Mise en place d'une journée de sensibilisation annuelle à l'importance et l'intérêt de la Haie (apport de connaissance + travaux pratiques) à destination des élèves et étudiants du lycée agricole (EPLEFPA de Montluçon-Larequille)

Créer des événements culturels, scientifiques, artistiques, environnementaux, paysagers pour la sensibilisation et la valorisation de l'intérêt et de la valeur du bocage auprès des professionnels en contact avec le public (habitants, touristes) :

- Arpenter, parcourir, identifier le bocage et ces différentes formes lors de la journée du patrimoine en mettant en valeur les paysages "coeur de bocage", mais aussi la "pommère" (pommiers intégrés à la haie bocagère), les trognes, le poulailler de plein champ, la châtaigneraie, mais aussi le folklore, autant d'éléments matériels ou immatériels récoltés par la Maison de la Combraille.
- Créer les "Assises du Bocage" en favorisant les échanges d'expériences entre territoires bocagers, et dotée d'une exposition culturelle et scientifique en relais (et en itinérance) dans les structures dédiées et/ou les associations
- Susciter des événements artistiques in situ - via le dispositif des résidences-missions ou en collaboration avec des structures et acteurs culturels du territoire comme le Théâtre des Illets
- Mobiliser des associations, structures, équipements culturels du territoire pour une programmation "spéciale bocage" - à l'occasion d'une journée culturelle nationale (Journée du Patrimoine, Rendez-vous aux jardins, Nuit des musées); pérenniser et renforcer la fête de la haie en mobilisant le CAUE notamment
- Développer dans les musées, les structures culturelles ou les publics des parcours extérieurs en lien avec la Maison de la Combraille et le musée de Magnette
- Mise en œuvre annuelle d'un appel à idées en identifiant un ou plusieurs sites tous les ans pour valoriser et transformer le bocage : arboriculture, maraîchage, jardins familiaux, jardins/forêts,...

La Mission Haie et le bocage Bourbonnais

La Mission Haie est une association régionale qui accompagne les gestionnaires du bocage pour développer une gestion durable des haies et des arbres. Formation, plantation, mise en place de filières de valorisation du bois, ses modes opératoires sont multiples. Le bocage bourbonnais est considéré comme à très fort enjeu par l'association, car c'est la zone la plus "bocageuse" à l'échelle régionale. Outre le maintien et la gestion des haies, il y a aujourd'hui un enjeu de reconstituer des haies hautes, plus intéressantes pour les services écosystémiques rendus et pour la gestion. Les haies "au carré", induites par un mode de gestion à la machine sont aussi culturellement devenues la norme d'une exploitation bien tenue.

Une documentaion importante est à retrouver sur le site Internet du site de la Mission Haies.

<https://missionhaies.wixsite.com/mission-haies>

Fa Cil'it'Haie
1ère Fête de la Haie en Combrailles

La Petite Marche (03) - Samedi 27 Mai

ENTREE LIBRE & GRATUITE

· Au programme ·

Le matin, à partir de 10h
Balade à la découverte de la biodiversité du bocage

Le midi
Repas et diffusion du film "La Haie" d'A. Douaill

L'après-midi
Conférence et débat
Balade à la découverte de la biodiversité du bocage

FACILE - Tables rondes autour des thèmes suivants :
Environnement / Action citoyenne / Education populaire

Atelier enfants

Stands Artisans, assos & producteurs locaux

Le soir, à partir de 19h
Concert & oeuvre musical

Buvette et petite restauration sur place

Contact : ciledescombrailles@gmail.com

En 2017, une première Fête de la Haie avait été mise en place par de nombreux partenaires, dont la Mission Haie

Un projet pédagogique dans le bocage boulonnais, c'est quoi ?

Le Parc naturel régional propose aux écoles du bocage boulonnais un projet pluridisciplinaire invitant les classes volontaires à la curiosité, à la découverte des richesses du bocage. Les élèves participeront ainsi à la mise en valeur d'un ou plusieurs éléments constitutifs du bocage, qu'ils soient naturels (la prairie, les arbres têtards, la haie, la mare, le verger...), bâtis (ferme traditionnelle, maison en torchis ou en pierre...) ou liés aux activités humaines (culture, élevage, filière bois de chauffage...). Ce projet vise également à recréer du lien en allant à la rencontre des hommes et des femmes qui, par leur activité, maintiennent le maillage bocager.

Cette opération est menée par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale dans le cadre du projet Partons 2.0 du programme européen INTERREG et bénéficie du soutien du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). <https://www.parc-opale.fr/territoires-projets/bocage-boulonnais/programme-europeen-partons-2-0>



En complément des projets pédagogiques, une récolte de photo des habitants a été réalisée.

Objectif 2 : BOCAGE ET FORÊTS

2.1. Sensibiliser à la beauté des paysages bocagers, gérer et régénérer de façon durable le Bocage

Outils existants à mobiliser

Réglementaires :

- PLUi loi paysage loi n° 93-24 du 8 janvier 1993
- Protection des continuités écologiques art. L151-23
- Protection des éléments de paysage (structures arborées, lignes de crêtes, points de vue sensibles,...) art. L 151-19
- Zonage A pour les espaces agricoles, et N pour les espaces de nature à préserver ; le zonage peut être affiné avec des indices en fonction des types et vocations des espaces
- Classement au titre des espaces boisés classés (EBC)
- La protection des haies peut également passer par des arrêtés préfectoraux. Ceux-ci vont définir les réseaux de haies protégés, qui devront faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable avant toute destruction. Ces arrêtés sont prononcés dans le cadre d'aménagements fonciers ou à la demande du propriétaire
- Arrêté de biotope (APPB), ENS local ou départemental, site Natura 2000, Znieff...

Financiers

- Subventions Agence de l'eau
- "Plantons des haies" Ministère de l'économie, des finances et de la relance
- <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/programme-plantons-haies>
- MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) contrats passés entre des agriculteurs volontaires et l'État, permettant de rémunérer des pratiques favorables à l'environnement : entretien de haies, de talus, d'arbres têtards, de fossés, de mares, absence ou réduction de

traitements phytosanitaires, d'herbicides, fauche tardive, création de prairies permanentes, semis direct... Elles seront mises en oeuvre uniquement dans le cadre de projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) territorialisés. appel à projet 2021

- CPER, Plan Ruralité, Contrat Ambition Région

Techniques

- Volet technique de "Plantons des haies" Ministère de l'économie, des finances et de la relance
- Cf Plan Climat Allier
- Assistance technique par la Mission Haies (financée par le département)
- Référent culture et tourisme dans les EPCI concernés
- Ouvrage "Savez-vous plantez des haies" pays de la vallée de Montluçon et du Cher (Mission Haies)
- Méthodologie de diagnostic de réseaux de haies à préserver en priorité 2011
- Actions du programme bocage Contrat Nature et Paysage du Pays de Montluçon et du Val de Cher (réalisations 2011-2012)
- La haie bocagère du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, un patrimoine à entretenir et à préserver (étude 2009)
- Achats intercommunaux pour l'entretien des haies: achat d'épareuses à disques (pour remplacer les épareuses classiques) > à étendre
- ...

Outils à créer

- Renforcement des moyens de la CUMA départementale (Coopérative Mise en Commun de Matériel Agricole): achat de déchiqueteuses mobiles, etc. Les agriculteurs qui adhèrent font venir la déchiqueteuse sur leur exploitation.
- Création de postes intercommunaux pour la gestion de la partie publique du patrimoine de haies (dépendances des routes et terrains communaux ou intercommunaux)
- Appel à projet éco-citoyen - budget participatif - à l'échelle du département
- Développement d'un outil de compensation carbone lié au bocage

EXEMPLE

L'Atlas de la Biodiversité Communautaire

“La démarche est portée par la Communauté de Communes de Commentry - Montmarault - Nérès en partenariat avec l'Office Intercommunal de Tourisme de Nérès-les-Bains et le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier (CEN Allier) et piloté par l'ensemble des acteurs: associations naturalistes, agriculteurs, associations locales de préservation du patrimoine, chasseurs, forestiers, ... à travers un comité de suivi qui se réunit tous les ans.

Un inventaire des milieux et espèces pour améliorer la connaissance de la biodiversité à l'échelle du territoire.”

> Une implication de l'ensemble des acteurs locaux et les habitants en faveur de la préservation du patrimoine nature

> La démarche collaborative initiée, l'animation de la démarche par une personne active et impliquée dans la vie du territoire

> Un programme sur 3 ans



Exemple d'animation menée dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité.

2.2. *Soutenir la diversification des pratiques agricoles dans la trame bocagère*

Si la haie est un “couteau suisse” environnemental avéré, la diversification des pratiques agricoles doit également être vue comme une opportunité de répondre à deux questions fondamentales pour le territoire:

Le maintien des pratiques agricoles en assurant la passation d'exploitations viables pour de jeunes agriculteurs voulant s'installer sur le territoire et le rôle des agriculteurs dans les écosystèmes vivant du territoires.

L'agriculture durable est aussi source de biodiversité sur des espaces remarquables et sur les milieux particuliers: coteaux, prairies humides...

La double entrée diversification des pratiques agricoles durables et biodiversité peut être imaginée conjointement à la question énergétique afin de répondre aux tensions sectorielles. Le bocage est enfin une ressource croissante de bois de chauffage.

Nous sommes sur un territoire suscitant des envies qui doivent être mises en lien avec l'écosystème humain des acteurs des secteurs agricole, horticole et de l'environnement. De nombreux acteurs doivent être associés à la dynamique : le lycée agricole de Montluçon, les différents syndicats ou fédérations agricoles, la chambre d'agriculture mais aussi les autres acteurs publics (chambre des métiers et chambre de l'artisanat pour les métiers de transformations), tous peuvent agir à leur niveau.

ACTIONS PRIORITAIRES À MENER

Identifier, protéger et planifier la reconquête des terrains prioritaires pour le maintien de l'activité agricole et la qualité des paysages

- concertation avec les agriculteurs (cartographie des terrains potentiel et à maintenir ouverts)
- transposition des terrains agricoles à enjeux dans les PLU /PLUi
- plaquette de communication sur les modes de conventionnement avec les agriculteurs
- actions de reconquête agricole

Mettre en réseau les acteurs et producteurs locaux :

- Lancer les assises des producteurs locaux pour renforcer les actions déjà menées, recensement des acteurs producteurs <https://vallee2.fr/carte-producteurs/>, <https://www.valleecoeurdefrance.fr/decouvrez-le-pays-de-montlucon/gourmandises/les-producteurs-locaux/>
- Très peu d'acteurs sont référencés sur les labels de producteurs de type “Bienvenue à la ferme”



L'arboriculture sur les coteaux de Montluçon fait l'objet d'une action patrimoniale. Le développement économique de cette milière pourrait être soutenu.

POURQUOI ?

- Maintien d'activités économiques durables sur le territoire
- Biodiversité et adaptation au changement climatique
- Préservation des paysages

QUI ?

- Le lycée horticole de Durdar Larequille
- Les groupement ou les associations d'agriculteurs
- Les privés
- Les EPCI
- Les communes
- La Chambre d'agriculture

AVEC QUI ?

- Les Chambres des métiers, de l'artisanat
- Les partenaires publics (ADEME, OFB, Agence de l'eau ...)
- Les syndicats et fédérations professionnelles (FNSEA, Confédération Paysanne...).

OÙ ?

- L'ensemble du territoire

2.2. Soutenir la diversification des pratiques agricoles

PRINCIPES D'ACTIONS

Favoriser l'accès aux terres, faire du PETR une terre d'accueil pour des pratiques autres que l'élevage de viande

- Identifier, protéger et planifier la reconquête des terrains prioritaire, recensement des potentiels et des terres capables
- Situer des actions à mener dans le schéma itinérance douce sur tout le PETR : hiérarchie des chemins pour une desserte complète et qualitative (5.2 capillarité/ itinérance)
- Dialogue et mise en relation des acteurs (élus, propriétaires, agriculteurs, ...)
- Accompagner les formations agricoles notamment les formations pour adultes envisagées par le lycée agricole (objectif de mise en place d'ici 24 mois plutôt autour du maraîchage, de l'agriculture...)
- Accompagner des filières en devenir dans l'économie locale à se développer (plantes médicinales, chanvre, ...)
- Accompagner la diversification des entreprises agricoles, la taille et les modèles des entreprises agricoles par un dialogue avec SAFER et chambres d'agriculture, acculturés aux OQP du Plan Paysage,...
- Créer un modèle de ferme-école en lien avec le lycée agricole de Durdar-Larequille
- Mise en place d'un Plan d'Alimentation Territorial en lien avec le schéma directeur énergie

Développer les circuits courts et de proximité

- Augmenter la valeur ajoutée des productions en valorisant les labels existant comme le «label rouge charolais» (vache allaitante charolaise)

ou en développant par exemple “ MTM 03 = Made in Terre du Milieu”

- Organiser la vente directe et la valorisation la transformation sur place
- Accompagner les producteurs pour trouver des débouchés locaux (développement des contrats de productions alimentaires, marché de producteur, campagne de valorisation des produits, ...)
- S'inspirer de bonnes pratiques d'ailleurs: documents ressources sur ces questions auprès de l'ANPP (Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays), l'ADCF (Assemblée des Communautés de France), l'ADEME, etc.

Assurer un suivi scientifique, technique et économique des effets écosystémiques sur le territoire

- Développement de l'agro-écologie en s'appuyant sur un réseau d'agriculteurs ex:programme TRANSAÉ (Programme de coopération transfrontalière avec le soutien du Fonds Européen de Développement Régional) entre-aide entre les départements du Nord et de la Belgique
- Soutenir techniquement et financièrement les agriculteurs engagés dans les services écosystémiques environnementaux et les potentiels agriculture, énergie des nouvelles pratiques

Trouver des lieux vitrines, situer des actions à mener dans le schéma itinérance douce sur tout le PETR : hiérarchie des chemins pour une desserte complète et qualitative

Objectif 2 : BOCAGE ET FORÊTS

2.1. Soutenir la diversification des pratiques agricoles

EXEMPLES

Un réseau d'acteur locaux - à travers le label Bienvenue à la ferme

Laura et Sébastien Baladier - Le Gaec de l'Eden - Nérès-les-Bains (03310)

Le Gaec de l'Eden Nérès-les-Bains est une exploitation bovine (Charolaises et Angus) et porcine (Large white, Duroc et Mangalitza), située à Nérès-les-Bains.

Ces deux jeunes agriculteurs passionnés vous proposent des colis de bœuf, de veau et de porc, de 5, 10 ou 20 kg. La viande est affinée au minimum trois semaines pour éveiller vos papilles au goût et à la tendreté, et leurs animaux sont nourris grâce aux récoltes produites sur la ferme. Vous pouvez également les retrouver tous les jeudis et dimanches matins sur le marché de Nérès-les-Bains, le vendredi soir de 16h à 19h à Athanor - Montluçon et sur leur exploitation, le samedi matin, de 9h à 12h ; leurs produits sont vendus au détail dans leur magasin à la ferme”



Les exploitants ont élargi les activités : atelier de transformation et vente directe. Ils produisent également l'essentiel du fourrage pour l'alimentation des animaux.

Gilles Desgranges Ferme des Barchauds - Huriel (03380)

Il est en reprenant l'exploitation de vignes comme le faisait son grand-père, que Gilles Desgranges a évité la disparition du petit vin d'Huriel, qu'il se fera un plaisir de vous faire déguster. Depuis 3 générations les vaches blanches pâturent à côté des ceps de vigne. À la ferme des Barchauds on y produit de la viande et du vin.

Productions de la ferme : Vin d'Huriel rouge, rosé, blanc et méthode traditionnelle (appellation Vin de Pays du Val de Loire)



Le maintien d'une viticulture à Huriel revêt également un caractère patrimonial et social, pour cette commune qui a prospéré sur cette activité.

(Photo : La Montagne)

2.2. Soutenir la diversification des pratiques agricoles

OUTILS EXISTANTS

Réglementaires

- PCAET (voir les fiches par EPCI)
- Loi d'avenir agricole de 2014, l'agroécologie est définie comme la triple performance économique, environnementale et sociale des exploitations agricoles.

Financiers

- Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)
- Agence de l'eau, au titre de la protection de l'eau
- Département
- Programme National pour le Développement Agricole et Rural (PNDAR)
- CasDAR - Le Compte d'affection Spécial au Développement Agricole et Rural (CasDAR) est alimenté par une taxe payée par les agriculteurs sur leur chiffre d'affaires. Il finance l'appui à l'innovation et au développement agricole et rural.

Techniques

- Cf Plan Climat Allier ex: fiche de Commentry Montmarault Nérès Communauté
- orientation 3.4 : AP3C accompagner la résilience de l'agriculture locale, expérimentation d'élevages bas carbonée, valoriser le rôle de l'élevage pour le stockage carbone, la biodiversité et de l'économie, promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés dans la construction et structuration d'une filière chanvre
- Le programme AP3C (Adaptation des pratiques culturales au changement climatique),
- CAP'2ER® constitue un précieux outil d'aide à la décision pour les producteurs et leurs filières. C'est un outil de diagnostic qui permet de mesurer les impacts environnementaux, résultant des activités de production, par atelier au sein de l'exploitation
- Office départemental du tourisme

Lainess, Hyds

Texte présentant la visite :

“ Située sur la commune d’Hyds dans l’Allier, notre ferme biologique compte parmi ses pâtures une quinzaine d’ânesses avec leurs ânon et les étalons, ainsi que quelques chevaux. Ces grandes oreilles sont élevées sur 28 hectares de prairies naturelles et vivent dehors toute l’année. Nous récoltons une partie de leur lait manuellement pour la vente alimentaire et la fabrication de cosmétiques. Ayant à cœur de faire connaître les ânes et leur véritable nature, nous accueillons également les enfants et adultes sur notre ferme. Pendant votre visite, vous découvrirez l’élevage des ânes, l’atelier de transformation et les produits de la ferme. Vous participerez également à la traite des ânesses et dégusterez leur lait.”

Productions de la ferme : lait d’ânesse et de jument biologique, produits de soins au lait d’ânesse bio : savons pour le corps, savons de rasage, shampoings, gels douche, laits, crèmes et après-rasage

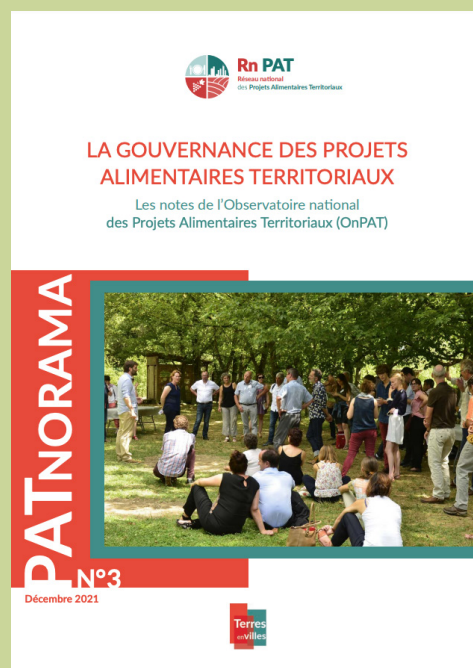


Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux

Le RnPAT, « Réseau national pour un projet alimentaire territorial co-construit et partagé » vise à mettre en réseau tous les acteurs pour favoriser la co-construction et la mise en œuvre partagée des projets alimentaires territoriaux dans lesquels les collectivités porteuses du projet de territoire sont fortement impliquées.

Pour cela, RnPAT multiplie les échanges, capitalise les bonnes pratiques, produit ou coproduit des outils méthodologiques indispensables et contribue à l’amélioration des politiques publiques françaises et européennes.

Parmi les actions mises en place, des rencontres nationales annuelles thématiques donnent lieu à des publications ressources.



2.3. *Accompagner l'évolution des modes de gestion forestière pour plus de résilience*

La gestion du temps et l'anticipation à plusieurs années sont primordiales lorsque l'on parle de gestion forestière. Ici comme partout en Europe, les conditions climatiques extrêmes de ces dernières années en France ont engendré de multiples crises sanitaires en forêt. Ces dernières prennent la forme d'une importante prolifération d'attaques de parasites, insectes et champignons (scolytes, graphiose, anthracnose, chalarose, ...), qui provoquent de sérieux dépérissements dans les peuplements.

L'adaptation au changement climatique et la gestion des crises sanitaires d'une part, et les complexités foncières entre biens privés et publics d'autre part, nécessitent la mise en œuvre d'une stratégie forestière globale pour assurer le maintien de la ressource forestière. Celle-ci est à la fois une ressource économique pour le bois construction et l'énergie, une ressource environnementale en tant que refuge de biodiversité, captation de CO₂, et enfin une ressource paysagère pour le cadre de vie en tant qu'espace de loisirs et de fraîcheur.

ACTIONS PRIORITAIRES À MENER

- Réaliser un état de lieu précis du diagnostic et de la dynamique des peuplements, de la propriété et de la cohérence des plans de gestion à l'échelle du PETR
- Inscrire le territoire dans des programmes de recherche-action scientifiques pour le renouvellement et l'adaptation des essences forestières face aux dérèglements climatiques



De nombreuses forêts sont privées et les propriétaires devraient être incités à se regrouper pour mettre en place des plans de gestion.

POURQUOI ? (Objectifs)

- Continuer à gérer durablement le patrimoine et la ressource forestière ordinaire et exceptionnelle du territoire et sortir les activités sylvicoles de leur cadre sectoriel pour les inscrire davantage dans l'économie générale du territoire
- Valoriser les services rendus par la forêt
- Soutenir une économie locale, vertueuse, pourvoyeuse d'emplois
- Mettre en réseau les acteurs de la filière et consolider un marché local.

QUI ?

- ONF
- EPCI
- Commune
- Privée

AVEC QUI ?

- ONF / OFB
- CEN
- Conseil départemental de l'Allier
- Fransylva Allier (03) / CETEF de l'Allier
- CRPF
- Mission Haies
- Le PETR
- Les scieries
- FIBOIS Auvergne - Rhône-Alpes
- L'INRAE
- Office de tourisme

OÙ ?

- La forêt de Tronçais
- Les bois (de Tigoulet, d'Audes, de la Simate, de la Chapelaude...),
- Les ensembles boisés (les coteaux au Nord-Est de Vallon-en-Sully, la dentelle forestières autour de Domérat)
- Les vallées et les vallons
- Situer des actions exemplaires à mener dans le schéma itinérance douce sur tout le PETR : hiérarchie des chemins pour une desserte complète et qualitative (5.2 capillarité/ itinérance)

2.3. Accompagner l'évolution des modes de gestion forestière

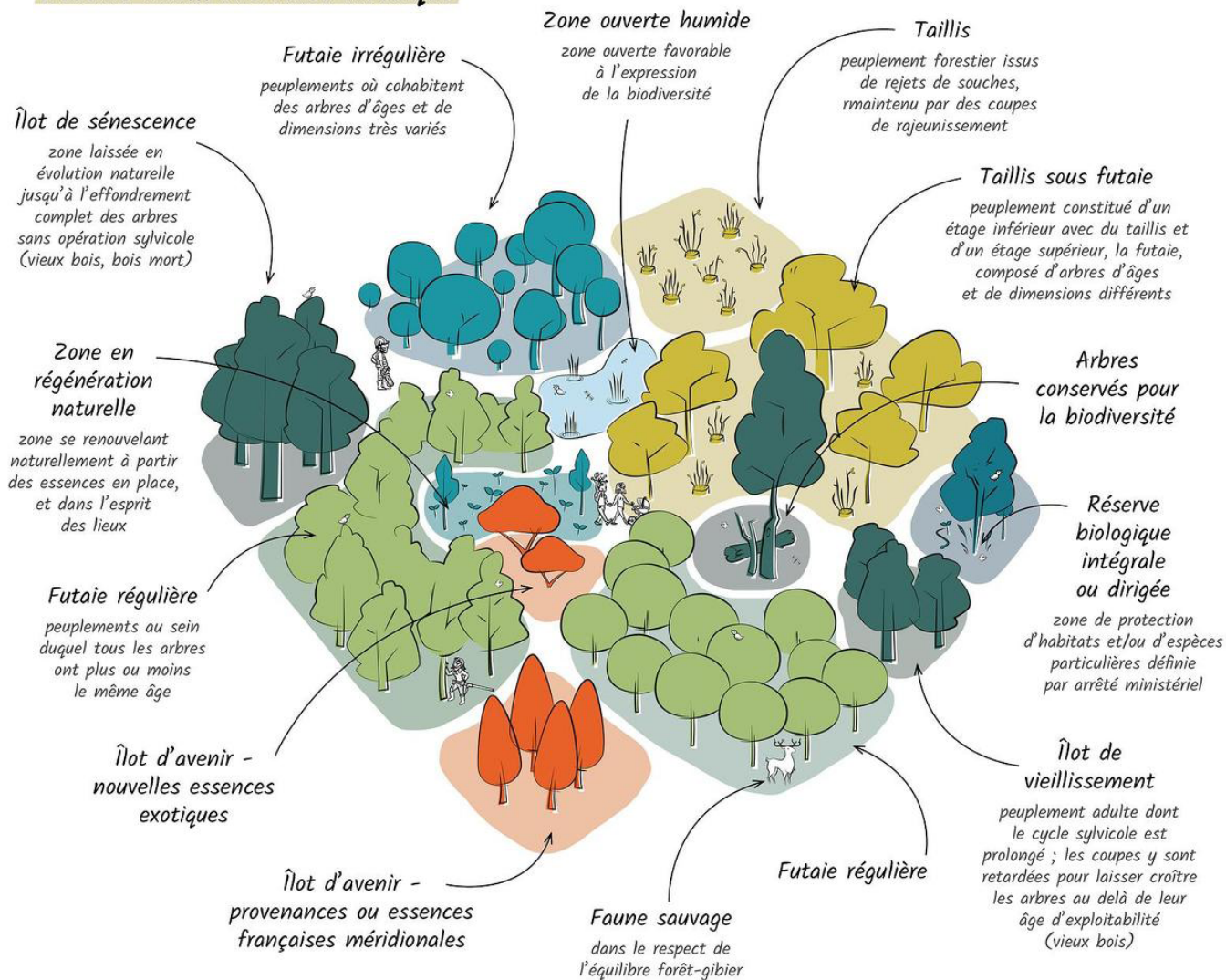
PRINCIPES D'ACTIONS (1/2)

- Faire se rencontrer et coordonner les actions de l'ensemble des acteurs de la forêt (organismes de gestion public, collectivités, partenaires privés, associations cynégétiques, partenaires associatifs...)
- Réaliser un état des lieux territorial précis sur le diagnostic sanitaire des peuplements, de leur dynamique, du statut, de la propriété et de la cohérence des plans de gestion à l'échelle du PETR
- Poursuivre et mettre à jour l'étude qui a été commandée par l'ONF sur les sensibilités paysagères internes et externes en forêt de Tronçais(2016)
- Faire le bilan des actions menées suite à cette étude
- Maintenir et promouvoir les forêts mixtes, diversifier les essences forestières, de la strate arborée comme des strates associées
- Favoriser les espèces locales : patrimoine génétique plus riche, système racinaire plus adapté
- Maintenir la qualité de l'écosystème forestier local de la plantation, à l'exploitation en mettant en avant des gestion exemplaires.
- "Faire vieillir" et accompagner le vieillissement pour augmenter le stock carbone et la biodiversité forestière; maintenir ou augmenter le stockage de carbone de la ressource forestière exceptionnelle du territoire
- Préserver les sols forestiers
- Valoriser le rôle de la forêt dans la limitation des risques naturels : érosion, mouvements de terrain, inondations...
- En partenariat avec le Centre national de la propriété forestière (CNPf), le Centre d'étude technique environnemental et forestier (CETEF), mener un dialogue constructif pour la gestion forestière durable dans le secteur dans un contexte de changement climatique
- Soutenir et diversifier les plantations forestières et les dynamiques naturelles de renouvellement
 - Protéger les lisières forestières dans les documents d'urbanisme pour ne pas isoler les îlots forestiers.
 - Conduire ou poursuivre les expérimentations en lien avec les autres gestionnaires pour aller vers une forêt mixte résiliente
 - Recomposer ponctuellement des boisements alluviaux
 - Intensifier les îlots d'avenir dans forêt de Tronçais



*Les forêts plantées monospécifiques se sont avérées très sensibles lors des derniers épisodes de canicule.
source photo : AFP Le Monde*

Dessine moi... une forêt mosaïque



Le projet «forêt mosaïque» est une expérimentation sur de petites surfaces qui vise à conserver la diversité des essences et à adapter la gestion aux défis du changement global
source : ONF

2.3. Accompagner l'évolution des modes de gestion forestière

PRINCIPES D'ACTIONS (2/2)

- **Développer la sensibilisation du public à la gestion forestière : communication sur les valeurs de la forêt, sur les objectifs de son exploitation durable.**
- Privilégier les matières premières locales (bois d'œuvre, paille, laine, pierre...) pour accompagner la filière, soutenir l'emploi local et réduire l'empreinte carbone induite par les importations.
- Engager et soutenir la filière des pépiniéristes locaux dans le développement d'une politique de production et de plantation d'une forêt, issue de plants produits localement
- Poursuivre et amplifier la sensibilisation du grand public dans toutes les actions, supports et structures d'accueil du public du territoire (Office de Tourisme, accueils en forêt de Tronçais) ?
- Projet artistique et culturel en lien avec la forêt et le bois, qui peut être coproduit avec une structure culturelle du territoire : l'artiste Louis Guillaume travaille un projet sur la récolte de bourre de peuplier noir; les artistes Cornelia Konrads et Nils Udo interviennent eux principalement (Land Art) sur du matériau bois.

OUTILS EXISTANTS

Financiers

- ONF
- OFB
- ANCT
- Banque des territoires

Techniques

- **Généraliser la démarche “forêt d'exception”** sur le territoire et créer une commission inter acteurs d'animation et d'évaluation des pratiques de gestion de la forêt. “Les plateformes d'échanges sont importantes pour déminer, expliquer. Intégrer les remarques” Bertrand Dugrain & Laurent Riviere ONF
- **Intégrer dans les réflexions les données du Plan 2001-2025** en tenant compte des enjeux 2025 par rapport aux futures coupes et accompagner le Plan 2026-2040: lister les parcelles mûres, qui mériteraient d'être régénérées, et envisager comment prendre en compte le paysage.

Pour mémoire Forêts domaniales gérées par l'ONF (Tronçais: 10.500 ha, Lespinasse: 900 ha, Soulongis: 370 ha, La Suave: 260 ha, Lavaux-Saint-Anne: 130 ha, Quinssaines: 120 ha, Hérisson 18 ha)

Étude paysagère, diagnostic et plan d'actions (Forêt Domaniale de Tronçais) Octobre 2016
Alexandre Petroff, DRAAF Auvergne
SRAL, Office National des Forêts, 2014.

Dépérissements de chênes en forêt de Tronçais, mise au point d'un protocole d'évaluation et réalisation du premier inventaire, 42 pages

EXEMPLES

Julien Queval - L'Echo Potager

exploitation maraîchère bio Maraîcher Pépiniériste Queval à Saint-Menoux (03210) - se diversifie dans la production de jeunes plants agroforestiers en conversion "Végétal local".

Il intervient régulièrement avec Sylvie Monier (Mission Haies Auvergne) dans des formations pour l'association 3B sur les techniques de création/restauration de la haie dans le bocage, mais également sur les techniques de plantations traditionnelles (préparation du sol, gestion de l'enherbement, gestion de l'irrigation, réception des jeunes plants / plantation, limites au regard du changement climatique). Il associe techniques mixtes (haie jardinée, plantations forestières) associant la plantation et le semis direct/bouturage

Méthodologie pour construire son projet - Analyser les données pédologiques/climatiques, analyser son environnement et le paysage, construire sa programmation, sa palette végétale, son calendrier de travaux et son plan de gestion.



Le programme « Forêt d'exception »

Le programme « Forêt d'exception » associe l'ONF, la communauté de communes, les usagers de la forêt via les associations comme la Société des Amis de la Forêt de Tronçais, Allier Nature, les sociétés de pêche et de chasse, les partenaires institutionnels (Etat, Département, etc.). Une convention de partenariat a été signée entre la communauté de communes et l'ONF le 1er juin 2011.



2.4. Prendre en compte le paysage dans les projets d'implantation d'ENR au sein des exploitations agricoles

Dans les territoires ruraux toute l'énergie est là ! Le territoire a la chance d'avoir mené une démarche de PCAET juste en amont de cette démarche de plan paysage. Il s'agit maintenant de faire vivre ensemble ces démarches. Les objectifs d'une démarche en faveur de la maîtrise énergétique ne doivent cependant pas occulter les exigences de qualité paysagère et architecturale : respecter la cohésion territoriale, préserver le patrimoine et la lisibilité des espaces.

L'insertion paysagère des ENR au sein des constructions agricoles n'est pas une intervention anodine mais bien un projet en soi. Sa réussite repose sur des notions d'accompagnement, d'implantation, d'aspect du bâtiment mais aussi de son impact dans le paysage dans lequel il s'installe.

En complétant l'approche technique et fonctionnelle, cette démarche de projet doit

être conduite au cas par cas avec l'accompagnement de professionnels aux compétences reconnues dans le domaine du paysage et de l'architecture. Enfin, l'analyse multi-critères souligne l'importance d'une approche systémique sur les questions d'énergie. Il s'agit d'identifier les ressources, de comprendre les mécanismes pour pouvoir les articuler entre eux de manière cohérente. Il existe de nombreuses sources et nombreuses solutions à étudier, des minis réseaux aux unités groupées pour répondre à des besoins multi-acteurs hybrides concernant les ENR : solaire, éolien, mini-hydro, systèmes hybrides, réseaux BT,...

La première notion pour articuler les énergies renouvelables entre elles est celle de la complémentarité énergétique de la réponse selon le contexte (besoin, ressource, mutualisation).

ACTIONS PRIORITAIRES À MENER

- **Elaborer un schéma directeur des ENR à l'échelle du SCOT dans le cadre de sa révision**
- **Mettre en place un accompagnement sur les questions liant énergies et paysage ...**
- **Éditer un guide des bonnes pratiques et adopter une méthodologie de travail commune à l'ensemble des élus du territoire pour: recevoir, accompagner, valider ou refuser les projets d'implantation**
- **Mettre en place un appui ponctuel en amont des projets par un paysagiste concepteur (vacations, mission ponctuelle) associé à un technicien mis à disposition par le département dans le cadre de la suite du PCAET pour valider le respect des caractéristiques paysagères et patrimoniales qui composent l'identité locale.**



De nombreux projets photovoltaïques se déploient sur le territoire. Comment encadrer leur développement?

POURQUOI ?

- Respecter les caractéristiques paysagères et patrimoniales qui composent l'identité locale
- L'approche par le paysage, en croisant les échelles du territoire, de l'ensemble bâti et de l'architecture, permettra de développer des projets énergétiques performants valorisant les sites dans lesquels ils s'implantent.
- Mettre l'accent sur la réflexion à mener avec les différents acteurs: territoires et les porteurs de projet, pour que l'installation de panneaux photovoltaïques ne soit pas uniquement une opération énergétique rentable, mais bien un projet au service d'un site particulier avec ses objectifs de production, de préservation et de valorisation...

QUI ?

- Agriculteurs

AVEC QUI ?

- PETR
- SDE03
- ADEME
- Cerema
- Conseil régional d'Auvergne
- Conseil Départemental 03
- DDT / DREAL
- CAUE 03

OÙ ?

- L'ensemble du territoire dès qu'un projet s'installe

2.4. Prendre en compte le paysage dans les projets d'implantation d'ENR

COMMENT ?

PHOTOVOLTAÏQUE

- Proscrire l'implantation de "fermes" photovoltaïques au sol sur les terrains agricoles
- Privilégier l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments agricoles existants, évitant la construction de nouveaux hangars agricoles
- Saisir l'opportunité de substituer les toitures amiantées par des panneaux solaires (car sans surcharge) pour une rénovation vertueuse et financée.
- Ne pas autoriser la construction neuve de bâtiments agricoles à toitures solaires qu'après contrôle de la réalité de l'activité agricole et des besoins.
- Accompagner l'intégration au bâti des panneaux solaires - en écartant le principe de surtoiture sur les fermes patrimoniales - et la diversification des éléments photovoltaïques, panneaux ou tuiles solaires, couleurs, ...
- Privilégier l'implantation des capteurs sur des toitures en ardoise existantes ou en bac acier, plutôt que sur des toitures traditionnelles en petites tuiles de terre cuite pour des raisons esthétiques liées au contraste des matériaux et des teintes

MÉTHANISATION

- Développer des micro unités de méthanisation au sein des fermes permettant de promouvoir une économie circulaire durable, agricole et énergétique à l'échelle de la maille bocagère.
- Promouvoir l'insertion architecturale des unités de méthanisation tel que l'enfouissement partiel des cuves et la réduction du merlon de confinement.
- Veiller à l'insertion paysagère avec un recours à des matériaux naturels tels que le bois en façade et des bâches en harmonie avec les couleurs du paysage.

BOIS ÉNERGIE

- Réserver le bois-énergie aux sous-produits de l'exploitation forestière et au sous-produit de taille de haie
- Étudier finement la filière, les potentialités économiques qui s'en dégagent et l'impact environnemental induit.

ÉOLIEN

- Pas encore accepté sur le territoire mais étudier les solutions à l'échelle éolienne de très petite taille pour des besoins et dans des territoires ciblés.
- Former les élus en créant des journées ou des voyages "énergies" pour aller ce qui se fait ailleurs et voir d'autres modèles.

EXEMPLES

Appel à contribution pour l'insertion paysagère des unités de méthanisation , CAUE de Seine et Marne, 2020

Ce type de démarche pourrait être initiée pour affiner l'insertion de ces unités dans le bocage.



Fabriques, Architecture et Paysage



Agence Laure Planchais



Agence Pour la Terre

2.4. Prendre en compte le paysage dans les projets d'implantation d'ENR

OUTILS EXISTANTS

Réglementaires

Le Code de l'urbanisme impose (a minima) une déclaration préalable :

- PLU et PLUi : « Le PLU peut autoriser l'implantation d'unités de production industrielle et de petits dispositifs individuels. La loi Grenelle 2 a posé le principe d'inopposabilité (« interdit d'interdire ») des dispositions d'urbanisme qui limiteraient l'installation de dispositifs de production d'énergies renouvelables. Les PLU en vigueur qui interdisent les constructions bois, les énergies renouvelables, les toitures végétalisées... devront être mis en conformité avec la loi » https://www.caue63.com/images/documentations/docs/CARNETDECOUVERTE_URBANISME_ENERGIE_CAUE63.pdf

Financiers

- CPER, Plan Ruralité, Contrat Ambition Région
- Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE)
- Pour une installation de 100 kWc, il faut compter environ 150.000 euros bâtiment compris.

Techniques

Chez les voisins du Puy-de-Dôme :

- Accompagner la transition écologique des entreprises notamment agricoles (méthanisation, fermes solaires), avec une conditionnalité pour l'attribution des subventions
- Encourager, dans la filière bois, la mise en place d'ententes intercommunales pour optimiser la gestion d'infrastructures (chaufferies filière bois), avec les syndicats d'électricité. Amplifier l'existant via les conditionnalités du Fonds d'intervention communal (FIC)
- Soutenir la réhabilitation et l'adaptation du bâti existant aux besoins contemporains dans le respect de ses caractéristiques architecturales, urbaines et patrimoniales et en favorisant l'autonomie (notamment énergétique)

EXEMPLES

GPWatt, une coopérative et un groupement d'agriculteur photovoltaïque en Maine-et-Loire

Fin 2008, les agriculteurs et leurs multiples toitures étaient sollicités de toute part par un secteur privé peu expérimenté, voir peu scrupuleux. C'est alors qu'une dizaine d'éleveurs des Mauge en Anjou se regroupent, pour imaginer une stratégie mutualisée pour mettre un pied à l'étrier de la production d'électricité solaire sur leur territoire. Dix ans plus tard, 200 centrales photovoltaïques sont opérationnelles.

A l'aide du bureau d'études tourangeau Hacsé dirigé par Etienne Sauvage, de fabricants européens, d'artisans locaux, et de distributeurs régionaux, le Groupement Photovoltaïque s'est rapidement mis en ordre de marche.

Devant l'ampleur de l'intérêt suscité, GPWatt naît et prend la continuité du groupement Photovoltaïque début 2017.

Aujourd'hui, GPWatt, Contractant Général Photovoltaïque à gouvernance coopérative, se développe dans la philosophie du groupement et se positionne aujourd'hui comme acteur majeur et reconnu dans le secteur du photovoltaïque agricole dans la région.



2.5. *Accompagner les transformations du bâti agricole et son insertion dans le paysage*

La réhabilitation de l'important patrimoine bâti agricole présent sur le territoire, dans les règles de l'art, et son maintien comme siège d'exploitation agricole sont des enjeux importants pour permettre de conserver un paysage rural vivant et de qualité. Une attention particulière doit également être portée aux nouveaux bâtiments agricoles. Maîtriser la construction des nouveaux bâtiments agricoles, c'est participer à l'élaboration de l'environnement de demain: sa qualité, son image, sa valeur." bâtiments agricoles et paysages revue éditée des organismes publics et parapublics du département de l'Allier vers une réflexion sur l'insertion paysagère des constructions agricoles dans les années 2000.

L'insertion paysagère des constructions agricoles repose essentiellement sur des notions d'implantation, d'aspect et d'accompagnement du bâtiment. Complétant l'approche technique et fonctionnelle, une démarche de projet est nécessaire pour l'amélioration du cadre de vie et de travail.

ACTIONS PRIORITAIRES À MENER

- **Actualiser, diffuser et présenter un document de référence sur les caractéristiques du bâti agricole du secteur** et sur les principes à mettre en œuvre pour l'insertion des nouveaux bâtiments (implantation et inscription dans le paysage, volumes et formes, matériaux, couleurs,...)
- **Mettre en place un accompagnement en association avec la chambre d'agriculture sur les questions liant la création ou la rénovation des bâtiments agricoles et le paysage (architecte, technicien, paysagiste)**
 - Recenser les bâtis agricoles vacants et évaluer leur capacité d'adaptation et de transformation
 - Sensibiliser et offrir du conseil aux propriétaires bien en amont des permis de construire, une visite systématique sera mise en place avec l'exploitant, et un élu local.



Ensemble cohérent entre habitation et bâtiments d'exploitation agricole, bien implanté en point haut des reliefs, ferme de Channay, Épineuil-le-Fleuriel

POURQUOI ? (Objectifs)

- Gérer et valoriser le patrimoine existant
- Proposer un accompagnement des agriculteurs dans l'accueil des ENR
-

QUI ?

- Particulier
- Agriculteur ou groupements d'agriculteurs

AVEC QUI ?

- PETR
- Chambre d'agriculture
- CAUE 03
- DDT
- Architectes et paysagistes concepteurs

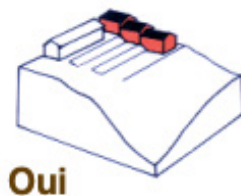
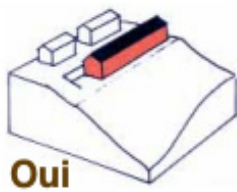
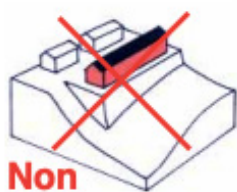
OÙ ?

L'ensemble du territoire

2.5. Accompagner les transformations du bâti agricole

PRINCIPES D'ACTION

- en répertoriant le bâti rural existant, réalisation de diagnostic, mobilisation des services départementaux de l'Inventaire pour la réalisation d'inventaire patrimonial, du CAUE pour les préconisations architecturales
- en restaurant les ensembles bâtis à caractère patrimonial (incitations et soutiens aux propriétaires privés via la DRAC)
- en revalorisant les abords des exploitations
- en favorisant le réinvestissement de ce patrimoine pour de l'agritourisme ou de l'habitat résidentiel ou social : proposition d'appels à projet ou d'appels à manifestation d'intérêt
- en accompagnant la conception des nouveaux bâtiments agricoles fonctionnels et adaptés au contexte (implantation, fragmentation des volumes, formes, couleurs, matériaux,...)



Principes d'implantation d'un nouveau bâtiment dans la pente : éviter de créer des remblais trop visibles dans la pente

(source : architecture et agriculture dans les paysages
<https://www.architectures-agricultures.caue45.eu/>)

OUTILS EXISTANTS

Réglementaires

PLU et règlement détaillé de zone A, distinguant par exemple habitat et bâtiments techniques

Financiers

- CPER, Plan Ruralité, Contrat Ambition Région.

Techniques

- Des ressources sont constituées :
- d'ouvrages généraux, de revues spécialisées, de périodiques et de dossiers thématiques pédagogiques,
- de guides et fascicules thématiques et généraux pour répondre à vos interrogations et aux questions les plus fréquentes,
- de fiches pratiques sur une thématique relative à l'environnement, à l'urbanisme, à l'habitat ou liée à une problématique technique, réglementaire, etc.,
- de fiches techniques sur les matériaux existants et leur mise en œuvre
- plaquette ferme du CAUE

OUTILS A CRÉER

Une documentation à jour concernant la maison rurale en bocage bourbonnais CAUE Allier 1ère édition 2005 mise à jour 2010.

EXEMPLES

Un appel à projet pour identifier de nouveaux usages, fonctions et porteurs de projet pour un patrimoine industriel bâti : l'exemple du Moulin du Liveau (Gorges, 44)

La collectivité a procédé à la rénovation du bâti puis a souhaité diffuser un appel à projet pour valoriser et animer le lieu. Le projet devant permettre de dynamiser le secteur, par sa complémentarité avec les équipements voisins notamment. La consultation se fait sous la forme d'un appel à projets ouvert aux candidats (unique ou groupement) ayant acquis une expérience reconnue et présentant des garanties en matière de réalisation et de gestion d'équipements à vocation économique, touristique, artistique, de loisirs, culturelle et de valorisation patrimoniale au sens large, ou tout autre projet qui respecte les objectifs et les attendus du cahier des charges. Le cadre de la consultation est très ouvert et tous les projets en phase avec les attentes de la collectivité seront étudiés.





3.1 Stopper l'étalement urbain pour préserver les paysages agricoles et naturels

- Maîtriser les enveloppes urbaines
- Protéger les coupures d'urbanisation

3.2 Soigner et réinvestir le patrimoine bâti existant des villes et villages pour l'adapter aux modes de vie et enjeux contemporains

- Réinvestir/réhabiliter les centres-bourgs

3.3 Requalifier les espaces publics ou collectifs de façon durable selon l'esprit des lieux (agglo, bourg, villages, lotissement...)

 Espaces publics à réinvestir en priorité

3.4 Organiser des formes urbaines économes pour les nouveaux quartiers et les extensions en synergie avec le contexte urbain et paysager

Objectif 3 : PAYSAGE BÂTI

Recentrer le paysage bâti autour des villes et villages

Les noyaux villageois historiques, avec la spécificité de leurs formes urbaines, de leurs espaces publics, de leurs architectures, sont apparus comme de vrais atouts au cours des divers arpentages et rencontres avec les élus. Parallèlement diverses dynamiques fragilisent leur préservation et leur réinvestissement. Ainsi il semble plus facile aujourd'hui de bâtir hors les murs des villages que d'intervenir en centre ancien et les nouveaux habitants recherchent souvent un habitat offrant un jardin et un garage, si possible sans voisin immédiat. S'il faut évidemment tenir compte de l'évolution des modes de vie, du pourquoi de la désaffection de la vie de bourg, il faut aussi prendre en considération les coûts induits, cachés, de l'étalement urbain et de nouveaux modes de vie moins collectifs (voiries nouvelles desservant peu d'habitations, nouveaux réseaux, augmentation des trajets individuels en voiture, etc.).

Réintroduire une qualité de vie au quotidien, dans la proximité d'usages et dans les types d'espaces publics proposés, est l'un des axes à privilégier pour donner à nouveau envie d'habiter dans un bourg. Cela démarre avec une attention portée à l'existant dans chaque projet même de petite échelle.

Les avantages sont en proportion aussi nombreux que les qualités spatiales spécifiques de chaque bourg, parfois à conforter, parfois à révéler ou à faire émerger : économie du foncier, efficacité de l'isolation, ancrage dans l'histoire, présence d'un voisinage, présence immédiate de commerces et/ou de services dans un périmètre limité, etc.

Il s'agit à la fois de retrouver le sens de ce qu'est un village, mais aussi de vivre dans des formes

urbaines intéressantes, variées et atypiques, et enfin de préserver les écrans naturels, agricoles ou forestiers qui renforcent la valeur des bourgs. Se recentrer c'est d'abord rendre lisible, compréhensible, la forme des villages.

L'objectif est double :

- tenir, voire finir, l'enveloppe des villages, en maîtrisant les extensions ;
- et "se développer vers l'intérieur", c'est-à-dire de renouveler le tissu urbain existant.

Arrêter ou freiner la consommation ce n'est pas bloquer le développement mais décaler le champ d'investigation et faire à partir de ce qui est en place, améliorer le déjà-là, et réinventer des cadres de vie.

Trois actions ont été identifiées pour recentrer les villages sur leur noyau historique, à la fois une nécessité et une chose désirable.

3.1 Conforter les enveloppes urbaines, soigner et réinvestir le patrimoine bâti existant

3.2 Requalifier les espaces publics ou collectifs de façon durable selon l'esprit des lieux

3.3 Organiser des formes urbaines économes pour les nouveaux quartiers en synergie avec le contexte urbain et paysager

3.1. Conforter les enveloppes urbaines, soigner et réinvestir bâti existant

Préserver les paysages naturels, agricoles et forestiers c'est commencer par préserver leur enveloppe, en maintenant des coupures d'urbanisation franches entre les centres bâtis, pour éviter qu'ils ne fassent conurbation. La matrice paysagère du bocage peut ainsi rester lisible entre les bourgs. Cela signifie évidemment l'arrêt clair de la consommation de foncier en périphérie des villages (hors enveloppe déjà bâtie) et parallèlement la nécessité de se recentrer, ou autrement dit de dorénavant "se développer vers l'intérieur".

Renouer avec une vie collective de centre bourg présente a priori de nombreux avantages au quotidien (proximité spatiale des commerces et des services, voisinage et non isolement, accès aux divers réseaux de fluides, accès facilité aux transports collectifs quand ils existent, à l'autopartage ou au co-voiturage, etc.).

L'envie de vivre ensemble, côte à côte dans un tissu villageois serré, a pourtant évolué et est sans doute moins forte aujourd'hui. Parallèlement la facilité pour se déplacer n'a fait que croître. Réinvestir le bâti existant, c'est s'appuyer sur les grandes

qualités qui subsistent malgré tout, les révéler (matériaux naturels, économie d'espace, formes urbaines spécifiques, etc.), mais aussi, sans les dénaturer, les adapter aux modes de vie actuels pour proposer une meilleure attractivité (desserrement ou dé-densification raisonnée de certains îlots, recomposition du foncier, proposition d'offre de stationnement et/ou d'espaces complémentaires à proximité des îlots les plus denses, etc.).

Il convient aussi de chiffrer les coûts réels du délaissement des centralités et de l'étalement urbain. Le coût réel doit prendre en compte les coûts cachés ou induits de la construction hors bourg (ratio de voirie supplémentaire et de réseaux par logement desservi, impact sur les terres agricoles et la biodiversité, etc.).

Il faut donc proposer des logements restaurés, ou réhabilités, avec ou sans extensions contemporaines, dans l'objectif d'être plus confortables (amélioration de l'isolation, réduction de la consommation d'énergie), mais aussi du point de vue de la qualité des espaces proposés (vues, lumière, espaces complémentaires, etc.).

ACTIONS PRIORITAIRES À MENER

- Recenser le bâti inoccupé, détérioré ou non, mutable ou non, et établir un plan de reconquête et de mobilisation du foncier par EPCI.
- Établir à l'échelle du SCOT et par EPCI, une stratégie (avec un échéancier pluriannuel) pour la réduction de consommation des terres : à l'horizon 2030, diviser par deux le rythme d'artificialisation par rapport à la consommation d'espaces observée depuis 2010 dans un objectif de Zéro Artificialisation Nette en 2050



Les maisons de bourg, souvent vétustes et mal isolées, ont des qualités inégalées et des possibilités d'évolution : regroupement, extension,...

POURQUOI ?

- Faire avec le bâti déjà en place, plutôt que consommer de l'espace naturel, agricole ou forestier, sachant la tendance baissière de la courbe démographique
- Reconnaître et valoriser le patrimoine bâti quotidien, non protégé
- Adapter le bâti existant aux modes de vie contemporains et à un besoin de confort accru (vues, lumière, chaleur, disponibilité d'un espace extérieur, télétravail, partage de services, besoin d'échanges inter-générationnels, usage de la voiture sans dénaturer des formes urbaines, etc.)

QUI ?

- La commune au premier titre
- L'EPCI concerné
- L'Établissement Public Foncier d'Auvergne (dont le service "Généalogie-Notariat")

AVEC QUI ?

- PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
- Architecte des Bâtiments de France
- DGFIP
- ADEME
- ANAH
- ARS et CD 03 (habitat insalubre notamment)
- Chambres Consulaires

OÙ ?

- Les noyaux historiques des différents villages d'une commune
- Mais aussi les hameaux et habitations groupées (par ex. grandes fermes)
- Des bâtiments isolés exemplaires (équipements spécifiques, comme la Maison de l'itinérance à Vallon-en-Sully, monuments historiques, ou bâtiments ayant une fonction particulière)

3.1. CONFORTER LES ENVELOPPES URBAINES

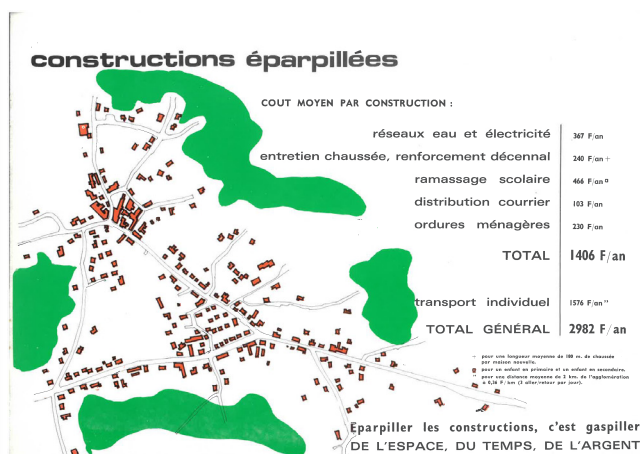
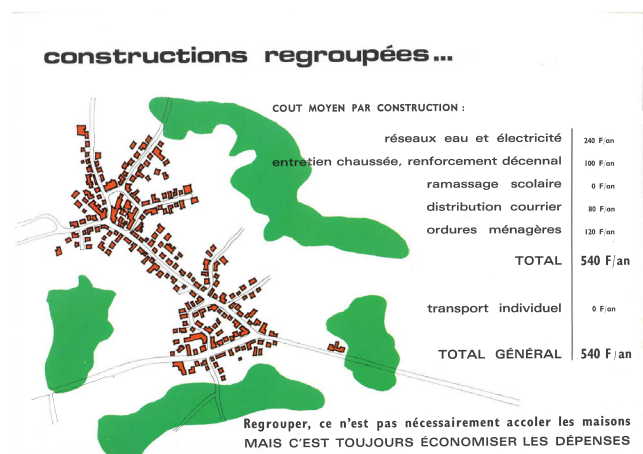
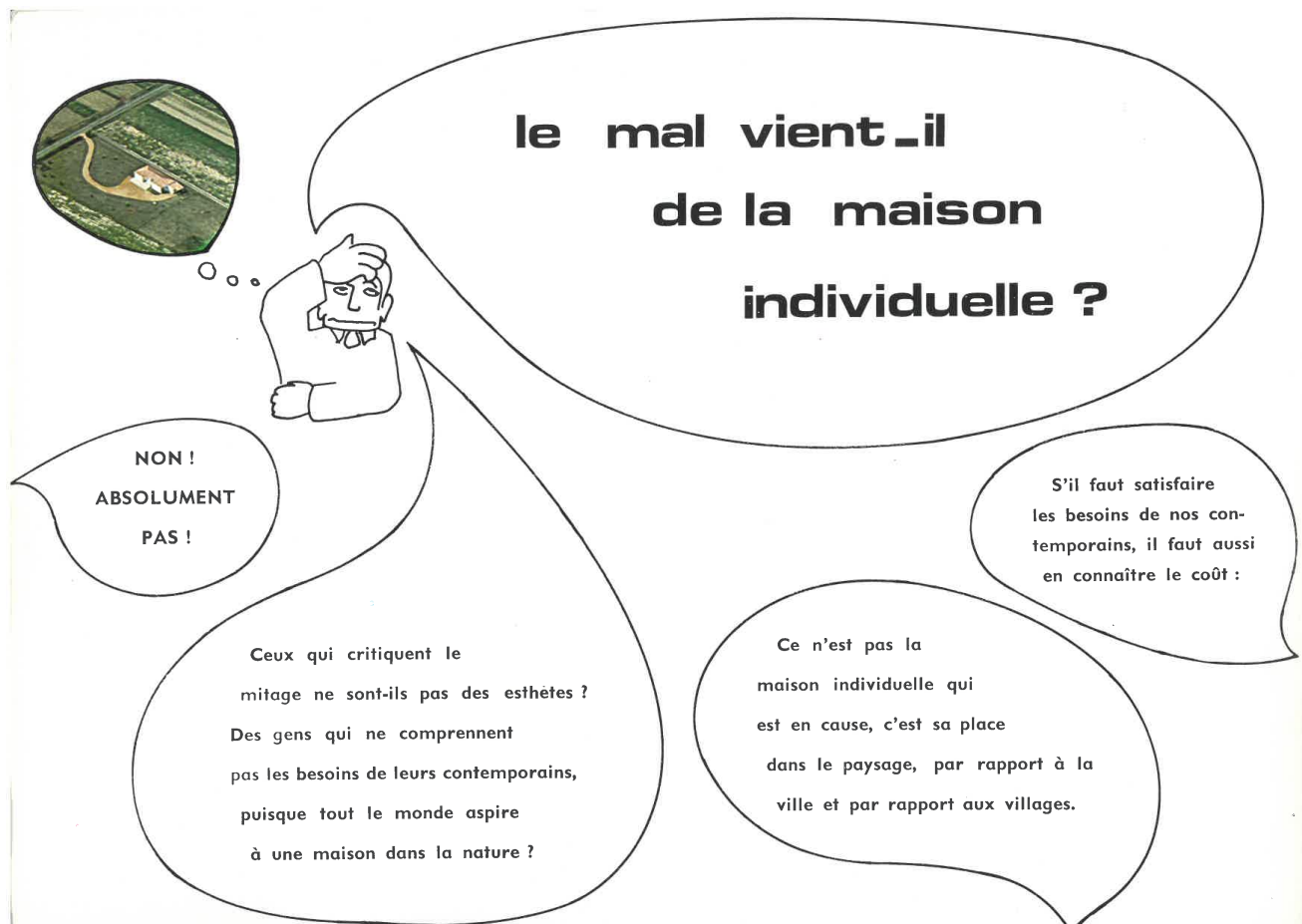
PRINCIPES D'ACTION

Stopper l'étalement urbain

- Mettre en lien les besoins prospectifs en termes d'habitat en corrélation avec l'augmentation ou la diminution du nombre d'habitants...
- Maîtriser les enveloppes urbaines en identifiant des limites franches dans les documents d'urbanisme
- Travailler et mettre en relation des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) de lisière, et des OAP de réinvestissement/revitalisation des centres-bourgs
- Protéger les coupures d'urbanisation, mises en place pour des raisons écologiques ou paysagères

Soigner et réinvestir le patrimoine bâti existant

- Partager les constats sur l'abandon ou la dégradation du bâti, et informer
- Avoir une programmation d'ensemble, prenant en compte à la fois les services, les commerces, les déplacements, le logement, etc.
- Utiliser la rénovation énergétique pour aller au-delà, faire prendre conscience de l'utilité d'un bâti rénové
- Se réapproprier les centres bourgs par les mobilités douces, et son animation
- Mettre en oeuvre des actions d'animation ou culturelle pour développer le sentiment de fierté d'appartenance à un village
- Identifier et mettre en avant des lieux moteurs, ayant un effet d'entraînement sur la rénovation du bâti, et ayant un rayonnement dépassant celui de la commune
- Lier le bâti existant (principalement logements) à d'autres usages (travail, mobilité, loisirs) en favorisant une "programmation ouverte" avec les habitants : Tiers-Lieu, logement collectif, épicerie solidaire (cas d'école : maison Chabassier à Lignerolles)
- Privilégier la réhabilitation de l'habitat en centre ancien pour du logement de public vieillissant ou de l'accession au primo-accédant



«Attention au mitage!» Guide édité par le Ministère de l'Équipement, 1977
Cette brochure montre que la préoccupation économique du regroupement du bâti n'est pas nouvelle.

3.1. CONFORTER LES ENVELOPPES URBAINES

OUTILS EXISTANTS

Réglementaires

Identification de bâtiments ou secteurs au sein du PLU, du SCoT; élaboration d'articles spécifiques dans le règlement

Réglementation propre aux MH

Arrêté de péril, Déclaration d'utilité publique

Décret «rénovation tertiaire» pour la réduction des consommations énergétiques

Financiers

- Aides Publiques (incitations financières)
- Aides ponctuelles portées par le SDE 03 pour la rénovation
- CPER, Plan Ruralité, Contrat Ambition Région

Techniques

- Outils nationaux «Territoires engagés pour la nature» ou «Petites villes de demain», notamment
- La Fabrique à Projets (ANCT) :

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-10/Bien%20vieillir%20AMI%20-%20Cahier%20des%20charges%20-%20VF.pdf>

- Plan Climat Air Énergie Territorial
- Conseils du CAUE 03 et sa documentation spécifique sur la rénovation énergétique notamment
- Architecte-conseil et Paysagiste-conseil de la DDT 03
- Conseils émanant d'artisans

OUTILS A CRÉER

Lieu d'information et de conseil spécifique

Partage du service «Généalogie-Notariat» de l'EPF

EXEMPLE

Requalification en milieu contraint à Saint-Gilles (30)

Dans le cœur historique, face à l'abbatiale classée, cette petite opération, regroupe 8 parcelles d'immeubles imbriqués. Un programme mixte prend place dans le tissu urbain médiéval, alliant logements et commerces.

La place de la République a été traitée avec le même soin pour apporter de la qualité au quotidien, Photos :

état des façades et de la place avant travaux (photo SAT)

les parcelles étroites et dégradées sont recomposées sont recomposées en plateaux de logements élargis et en commerces (photo V. Delebecque)



Construction de 6 logements locatifs, 4 ateliers d'artisans d'art à Huriel

Contexte

Au cœur du bourg, cette petite opération, au programme mixte, prend place dans un parcellaire étroit, incrusté dans un tissu urbain médiéval.

Maître d'ouvrage: NOALIS bailleur social (ex-Dom'Aulim ESH Auvergne-Limousin) et Communauté de communes du Pays d'Huriel

Intérêt

Cette réalisation montre qu'il est possible d'agir dans un milieu urbain contraint spatialement et d'en tirer parti dans une démarche globale de revitalisation de bourg.

Vigilance

Il est nécessaire de veiller à traiter les espaces publics selon le même niveau d'exigence que l'architecture, sans sur-dessiner sa forme, ni trop segmenter les usages, de manière à conserver la polyvalence et une certaine réversibilité de l'espace.



3.2. *Requalifier les espaces publics selon l'esprit des lieux*

La prise en compte de l'espace public, en parallèle ou en amont des projets de logements ou d'équipements, est un levier fort pour renforcer la fierté des habitants de vivre en un lieu précis ou pour renforcer auprès de potentiels nouveaux arrivants l'attractivité d'un bourg délaissé. Un cadre de vie amélioré est synonyme de qualité des espaces publics.

La part de la voiture, qui a longtemps été dominante au cœur des bourgs, est aujourd'hui appelée à se réduire et à faire de la place aux autres modes de déplacement. Cette prise en compte du piéton, du vélo, des transports en commun, ne doit pas forcément se traduire par une segmentation ou une

juxtaposition de l'espace en zones réservées à usage unique, mais plutôt aller vers un nouveau partage de l'espace. Ce qui doit conduire ces projets c'est le respect de l'esprit des lieux, qui diffère selon que l'espace public est celui d'un bourg rural, d'une petite ville constituée ou d'une périphérie encore en devenir. Le degré d'aménagement oscille entre l'organisation de la rationalité et l'embellissement, allant souvent vers le sur-aménagement et la banalisation, mais dans tous les cas la polyvalence de l'espace et une certaine réversibilité doivent être de mise.

ACTIONS PRIORITAIRES À MENER

- **Faire un état des lieux des espaces publics prioritaires pour chaque commune (souvent la place centrale, mais aussi la rue principale, etc.).**
- **Mettre en place une formation à destination des élus et des techniciens locaux,**
 - animée par des paysagistes et architectes concepteurs
 - organisation d'un "éductour" avec visites de terrain sur des sites et opérations exemplaires.



L'aménagement du centre-bourg d'Huriel conforte des usages de centralité.

POURQUOI ?

- Partager l'espace entre les différents modes de déplacement (transport en commun, véhicule individuel, vélo, piétons)
- Concevoir en respectant l'esprit propre à chaque lieu
- Redonner l'envie de vivre dans des formes urbaines plus denses, en investissant sur la qualité des espaces partagés

QUI ?

- La commune au premier titre
- L'EPCI, suivant les compétences déléguées

AVEC QUI ?

- PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
- Agence de l'eau (désimperméabilisation des sols)
- Architecte des Bâtiments de France
- SDE 03
- Associations locales (mise au point d'un pré-programme)

OÙ ?

- Principalement les coeurs de bourg des 40 communes du Plan paysage
- Les places de village et rues principales, les abords des lieux où l'on passe d'un mode de déplacement à un autre (intermodalité)

3.2. REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS

PRINCIPES D'ACTION

- **Penser l'espace public (partagé) en terme d'équilibre avec la densité bâtie desservie**
- **Envisager l'aménagement de l'espace public comme un préalable nécessaire d'amélioration du cadre de vie à toute action sur le bâti, ou défaut comme un outil à mettre en oeuvre de manière concomitante**
- **Toujours inscrire le périmètre d'intervention dans un périmètre de réflexion élargi**
- **Penser la polyvalence de l'espace, plus que la division en sous-espaces et la monofonctionnalité**
- **Promouvoir des aménagements sobres et de qualité, valorisant l'identité des lieux -**
 - Verdissement de l'espace public (plantation d'arbres) et désimperméabilisation des sols
 - Tirer parti du déjà-là dans un esprit d'authenticité et de simplicité
 - Offrir un usage pour tous
 - Permettre l'éphémère, l'imprévu, faire plus avec moins
- **Amélioration de l'efficacité énergétique en éclairage public**
- **Faire appel à des concepteurs paysagistes, architectes**

PRÉSENCE DES ARBRES

Mieux accompagner les constructions:

- Possibilité d'avoir moins de sujets, mais avec leur port naturel / libre, et donc plus grands, pouvant offrir des transparences

PARVIS ÉGLISE

Conserver un parvis minéral réduit

RUE DE L'ÉGLISE

- Déminéraliser le pied des maisons, et autoriser ou même favoriser la plantation de vivaces et/ou grim-pantes en pleine terre
- Tout en maintenant l'accès véhicule, peut-être avoir un autre matériau de sol moins routier pour la rue



SOL DE LA PLACE

- Réduire la part d'espaces imperméabilisés ou à dominante minérale au profit d'espaces enherbés et multifonctionnels
- Favoriser le stationnement des véhicules le long de certaines voies plutôt qu'en poches

ARBRES

Conserver de grands sujets pour l'ombrage et l'accompagnement des bâtiments

RÉSEAUX AÉRIENS

Les enfouir dans les secteurs à haute valeur paysagère

BÂTI RURAL ANCIEN - Grange

- Un lieu abnté pour le dépôt de pain ?
- Un local vélos partagé ?
- Un parking de vélos électriques de la Comm. d'agglomération ?

BÂTI RURAL ANCIEN
Habitat

- Acquérir et restaurer, ou réhabiliter, le bâti le plus structurant
- Autoriser des extensions mesurées et bien isolées



SOLS DU COUDERC

- Conserver des espaces libres, multi-fonctionnels
- Conserver des sols poreux, enherbés, sans mobilier urbain inutile

3.2. REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS

OUTILS EXISTANTS

Réglementaires

- Articles du règlement du PLU local, qui peut imposer diverses mesures, comme des ratios de plantation d'arbre par dizaine de m² de surfaces imperméabilisés, ou une meilleure répartition de l'espace libre entre véhicule et piéton, ou identifier un patrimoine bâti ou vivant remarquable
- Les OAP sectorielles (sur un coeur de bourg historique, un secteur d'extension), ou thématiques (sur le thème plus général de la prise en compte du petit patrimoine dans les espaces publics centraux, par exemple)

Financiers

- Part communale (ou intercommunale) de la taxe d'aménagement majorée
- Participation à l'assainissement collectif
- Participation pour équipement public exceptionnel
- Contrat communal d'aménagement de bourg
- CPER, Plan Ruralité, Contrat Ambition Région

Techniques

- Possibilité d'adhérer au CAUE 03 et de leur confier des pré-études de faisabilité ou de programmation
- Possibilité de faire appel à l'Architecte-conseil et au Paysagiste-conseil de l'Etat, via la DDT 03, dans le cadre du nouveau conseil au territoire pour hiérarchiser les enjeux en amont et trouver le bon périmètre.

OUTILS A CRÉER

- Un outil, abrité au sein du PETR, pour mutualiser les moyens (inventaire des besoins et projets, centralisation des Appels d'offres et des accord-cadres éventuels)

EXEMPLE

Le couderc de la commune de Saint-Fargeol

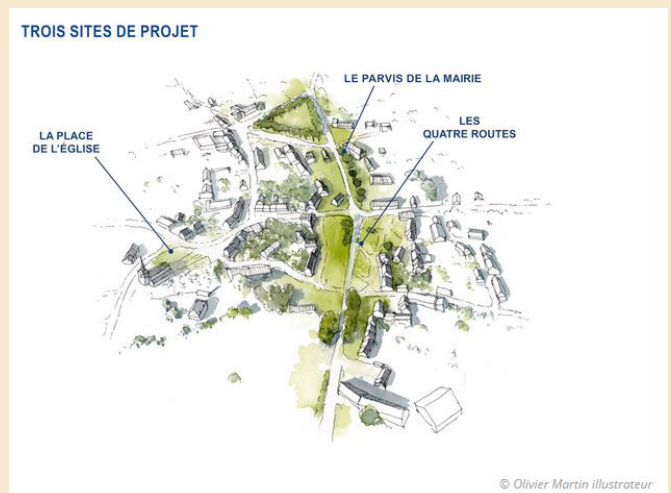
Contexte

La commune est située dans les Combrailles. Le bourg est construit autour d'un grand espace central enherbé, largement planté de grands arbres; il regroupe divers éléments de petit patrimoine, et est commun entre les maisons qui l'entourent: c'est le couderc. Le projet a conservé l'esprit des lieux et vise à révéler son histoire sans ostentation. Le projet a ainsi réintroduit la dimension de l'eau qui avait disparu.

Intérêt

La polyvalence de l'espace, qui demeure. L'absence de vocabulaire urbain décalé, et l'utilisation de matériaux peu nombreux et simples (bois, pierres), permettent de conserver l'esprit rural des lieux. Un aménagement simple mais répondant à des objectifs également fonctionnels (parvis qualifié pour la mairie, abri-accueil pour le bus, etc.).

Un espace d'une grande beauté, simple et avec un souffle comme on aimerait en voir plus en milieu rural.



3.3. Organiser des formes urbaines économes pour les nouveaux quartiers

Les formes urbaines traduisent nos modes de vie et leur évolution. Auparavant le travail et la vie collective orientaient fortement la forme des villages, aujourd'hui c'est plutôt un certain individualisme et la volonté d'accès à un confort personnel renforcé qui les tirent vers quelque chose de plus dilué, avec spatialement moins de liens. Rappelons que parallèlement le processus fondamental de l'urbanisation est l'interaction entre les voies, les parcelles et le bâti. Ces trois éléments gagnent à être analysés conjointement, tant ils sont étroitement imbriqués. La plupart du temps, dans la conception de nouveaux quartiers ou la transformation de quartiers existants, les choses ne sont vues que sous un angle unique: la voirie normalisée, la maison autonome, le parcellaire comme découpage foncier sommaire. Mais pour aboutir à des formes urbaines qui feront la ville de demain, il faut un projet d'ensemble, intégrant dans

un même mouvement ces différentes dimensions. Les formes urbaines les plus économes sont celles qui commencent par faire avec le tissu urbain environnant, qu'il soit récent ou l'héritage d'un ou plusieurs siècles. Ensuite, ce sont celles qui gaspillent le moins l'espace ou plutôt en tirent parti au maximum, considérant qu'il est un bien rare et précieux. Enfin, ce sont celles qui rationalisent les coûts, souvent cachés, des déplacements induits, des réseaux divers, de la diminution des surfaces de terres arables, des atteintes aux continuités éco-paysagères. Ainsi ces formes urbaines économes ont souvent un lien avec la densité, ou du moins une certaine compacité du bâti, sans qu'elles soient dénuées de qualités spatiales ni génératrices d'aménités. Trois échelles sont concernées et doivent être prises en compte : celle du bâtiment seul, celle de l'îlot urbain, celle du quartier urbain ou rural.

ACTIONS PRIORITAIRES À MENER

- **Elaborer un plan-guide ou esquisse-programme (voir action 1.4) dans le cadre de la création d'un nouveau quartier ou lotissement, identifiant des principes pouvant servir d'exemple pour d'autres opérations similaires**



La standardisation et la minéralisation des espaces publics, comme pour cette aire de jeux pour enfants, ne tire malheureusement pas parti des spécificités de chaque village.

POURQUOI ?

- Accepter l'idée de la finitude des formes urbaines sur un temps court
- Recycler la ville sur elle-même et l'adapter et la compléter, plutôt que l'étendre
- Penser « couture » urbaine, comment raccrocher et faire dialoguer les parties d'un même tout, la ville ou le bourg
- Augmenter la rationalité de la conception

QUI ?

- Communes, communautés de communes
- Bailleurs sociaux
- Privée si le PLU (règlement et OAP) est suffisamment solide.

AVEC QUI ?

- Aménageur
- Équipes de concepteurs (architecte, paysagiste) - maîtrise d'usage.

OÙ ?

- Les grands secteurs laissés libres
- Les friches de village
- Les dents creuses.

3.3. Organiser des formes urbaines économes pour les nouveaux quartiersa

PRINCIPES D'ACTION

Ils doivent être communs au territoire du PETR et être appliqués concomitamment, pour être efficaces (critères de choix des aménageurs, base commune de cahier des charges à transmettre, etc.)

- Arrêter les copier-collers de règlement issus des anciens POS, proposant par exemple des implantations à l'alignement ou en retrait de 3m, comme si ces deux propositions étaient équivalentes, ce qui n'est pas le cas...
- Plutôt favoriser un angle de travail axé sur: la mutualisation des espaces, la mitoyenneté, l'alignement sur la voirie, etc.
- Pour les lotissements, communaux ou privés, faire systématiquement appel à des concepteurs avec une vision globale
- Pour les petites opérations de bourg, commencer par l'analyse du tissu constitué de façon à en tenir compte par la suite.

OUTILS EXISTANTS

Réglementaires

Depuis la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) et la loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), le recours à un architecte ou à un paysagiste concepteur est exigé pour le permis d'aménager au-delà de 2.500 m². Plus qu'une règle, cela doit entraîner chez les maîtres d'ouvrage un changement de mentalité dans la façon d'aborder le projet urbain, ainsi que la reconnaissance de la nécessité d'un regard de concepteur, avec une vision d'ensemble, sur tout projet qui modifierait la ville, y compris pour des projets plus petits...

Ainsi ces lois doivent se doubler d'un travail d'éveil, de sensibilisation en amont, avant même d'orienter les différentes étapes de tout projet de construction.

Financiers

- Les aides à la démolition-reconstruction et à la transformation lourde
- Les appels à projets de l'ADEME pour financer les études et travaux de dépollution des sols
- Les fonds du Ministère de la transition écologique pour le recyclage des friches Fonds Friches
- CPER, Plan Ruralité, Contrat Ambition Région

Techniques

- Le programme du Ministère de la cohésion des territoires "Action cœur de ville"
- Le programme de l'ANCT "Petites villes de demain"
- CEREMA.

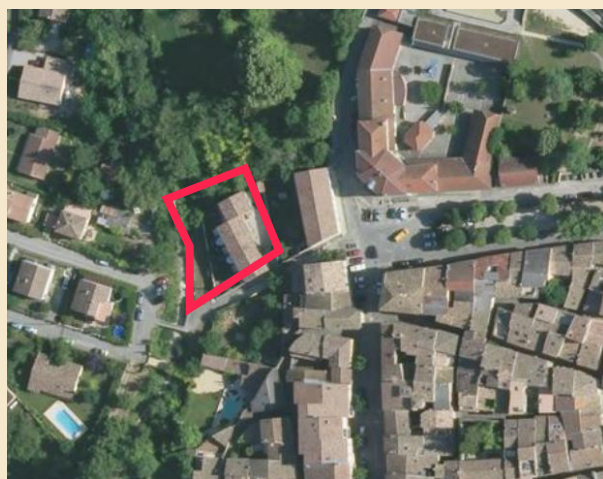
OUTILS A CRÉER

- La visite systématique de l'architecte-conseil ou du paysagiste-conseil de l'Etat (DDT 03) en amont, puis la mise au point d'un pré-programme obligatoire par le CAUE 03 ou par un bureau d'études pluridisciplinaire
- Abonnement aux publications du CEREMA

EXEMPLE

Résidence La Calade du Rieussec à Saillans (26)

Construction de 4 logements individuels groupés, en extension directe du centre bourg. Maîtrise d'ouvrage : Drôme aménagement Habitat.



Plan Paysage – Vallée du Cher & Combraille Bourbonnaise





Objectif 4 : LISIÈRES

Soigner et recomposer les transitions ville/campagne



La proximité entre ville et campagne est apparue au cours des différents entretiens et ateliers menés au cours de la phase 1 comme un des atouts majeurs du territoire. Le diagnostic a illustré différentes façons dont cette proximité pouvait s'apprécier dans le paysage (transition nette et soignée, transition progressive, incursions de la campagne..)

Cette analyse a également mis en évidence différents processus qui mettaient à mal cette particularité, notamment sur les franges de l'agglomération de Montluçon, et des plus grands bourgs du territoire :

Présence de grands délaissés industriels

Développement d'un urbanisme commercial banalisé tenant peu compte du paysage le long des principaux axes de desserte

Décomposition des enveloppes urbaines et fragilisation des espaces agricoles périphériques face à une urbanisation individuelle diffuse se faisant au détriment de la reconquête des centres bourgs.

...

À travers cet objectif de qualité paysagère le projet de paysage de la Vallée du Cher et Combraille Bourbonnaise propose de porter une attention particulière à ces lisières, ou espaces de transitions, qui sont souvent les premiers éléments que l'on perçoit en arrivant dans une ville ou un bourg . Quatre actions ont été identifiées afin d'apporter des propositions concrètes pour organiser, recomposer et aménager de façon qualitative ces espaces de rencontres entre emprises urbanisées et espaces agricoles ou naturels.

4.1 Recomposer et soigner les espaces de transition entre ville et campagne selon le contexte

4.2 Requalifier les emprises commerciales et d'activités des périphéries

4.3 Mettre en scène le paysage des principales entrées de ville et de village

4.1. *Recomposer et soigner les espaces de transition entre ville et campagne selon le contexte*

Les espaces de transition entre ville et campagne sont des espaces fragiles et sous pression dont nous devons prendre le plus grand soin. Depuis les années cinquante ans ici comme sur l'ensemble du territoire français, nos pratiques et nos modes de vie ont eu pour conséquence de diffuser et disperser l'habitat, les commerces et les activités marchandes et d'amplifier le phénomène. Les besoins de déplacements et de transports se sont ainsi multipliés et ont eu pour conséquence de progressivement estomper et banaliser les limites entre les espaces urbanisés et les espaces de la campagne.

De plus, atteindre l'objectif « zéro artificialisation nette » va nous obliger à prendre en compte l'existant et le déjà là avant de regarder les possibilités de construire ailleurs. Sur le territoire, recycler le bâti existant et les grandes friches industrielles au profit du vivant et de l'énergie solaire est un enjeu important dans les années à venir mais sur des échelles plus modestes la suppression des panneaux publicitaire ou l'attention aux vocabulaires de l'aménagement doit être regardée avec attention. Le mitage des secteurs agricoles peut également fortement fragiliser les activités agricoles, ainsi que les continuités naturelles (trames vertes et bleues). L'ensemble de ces facteurs nous incite à nous pencher sur la valeur et la qualité de ces espaces de l'entre deux qui font le quotidien de notre territoire.

ACTIONS PRIORITAIRES À MENER

- **Elaborer un plan-guide associant étude et actions sur la partie nord de la couronne montluçonnaise, en prolongement des réflexions menées dans le cadre du Plan Guide C Montluçon**
 - Définition d'une stratégie urbaine, paysagère et environnementale pour la recomposition de cette lisière nord de Montluçon
 - Actions artistiques et culturelles permettant de renouveler le regard sur ce secteur
 - Définition d'une programmation/vocation pour ces espaces



*Penser la lisière entre milieu agricole et zone bâtie aide connecter les extensions et le bourg.
(La Chapelaude)*

POURQUOI ?

- Lutter contre la banalisation et l'uniformisation de nos paysages
- Recycler les grandes friches industrielles au profit du vivant et de l'énergie solaire
- Reconnecter les quartiers périphériques résidentiels avec le territoire environnant
- Limiter l'installation de grandes surfaces commerciales et encadrer le développement des zones activités
- Assurer une qualité paysagère et un bon fonctionnement de la trame écologique

QUI ?

- EPCI
- commune
- Privé

AVEC QUI ?

- DREAL,
- DDT service des routes
- CAUE
- Associations locales,
- Habitants,

- Concepteurs (Urbanistes, Paysagistes, Architectes, Designers),
- Opérateurs événementiels (culturels, artistiques, pédagogiques),
- ADEME,
- CCI de l'Allier

OÙ ?

- Les friches et les secteurs où la pression foncière est la plus forte
- La ceinture des agglomérations de Montluçon et de Commentry
- Sur les routes balcons ou les axes à hautes valeurs paysagères comme sur les routes du quotidien
- Les routes et les axes de circulations ainsi que les abords des villes et des villages le long des axes routiers majeurs
- L'ensemble des villages sur la qualité de leur périphérie et la limitation des zones à urbaniser

Objectif 4 : LISIÈRES

4.1. Recomposer et soigner les espaces de transition entre ville et campagne

PRINCIPES D'ACTION

- Accompagner la reconquête de la **couronne vivrière** en lançant une étude thématique sur ce thème en s'appuyant sur Inventaire des friches urbaines et industrielles du Petr. Beaucoup de friches en attente d'une reconversion se trouvent dans la périphérie de l'agglomération au Nord de Montluçon notamment.
- Accompagner systématiquement les projets d'aménagements d'une réflexion paysagère
- Mettre en place un plan local des stratégies sur la publicité
- Reconnecter les quartiers périphériques et résidentiels avec le territoire environnant
- Urbaniser sous conditions les zones constructibles des communes.

OUTILS EXISTANTS

Réglementaires

Depuis la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) et la loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), le recours à un architecte ou à un paysagiste concepteur est exigé pour le permis d'aménager au-delà de 2.500 m². Plus qu'une règle, cela doit entraîner chez les maîtres d'ouvrage un changement de mentalité dans la façon d'aborder le projet urbain, ainsi que la reconnaissance de la nécessité d'un regard de concepteur, avec une vision d'ensemble, sur tout projet qui modifierait la ville, y compris pour des projets plus petits...

Ainsi ces lois doivent se doubler d'un travail d'éveil, de sensibilisation en amont, avant même d'orienter les différentes étapes de tout projet de construction.

Financiers

- Fonds Friches : Fonds pour le recyclage des friches | economie.gouv.fr
- « Gérons ensemble notre environnement » de la Fondation de Franc

Techniques

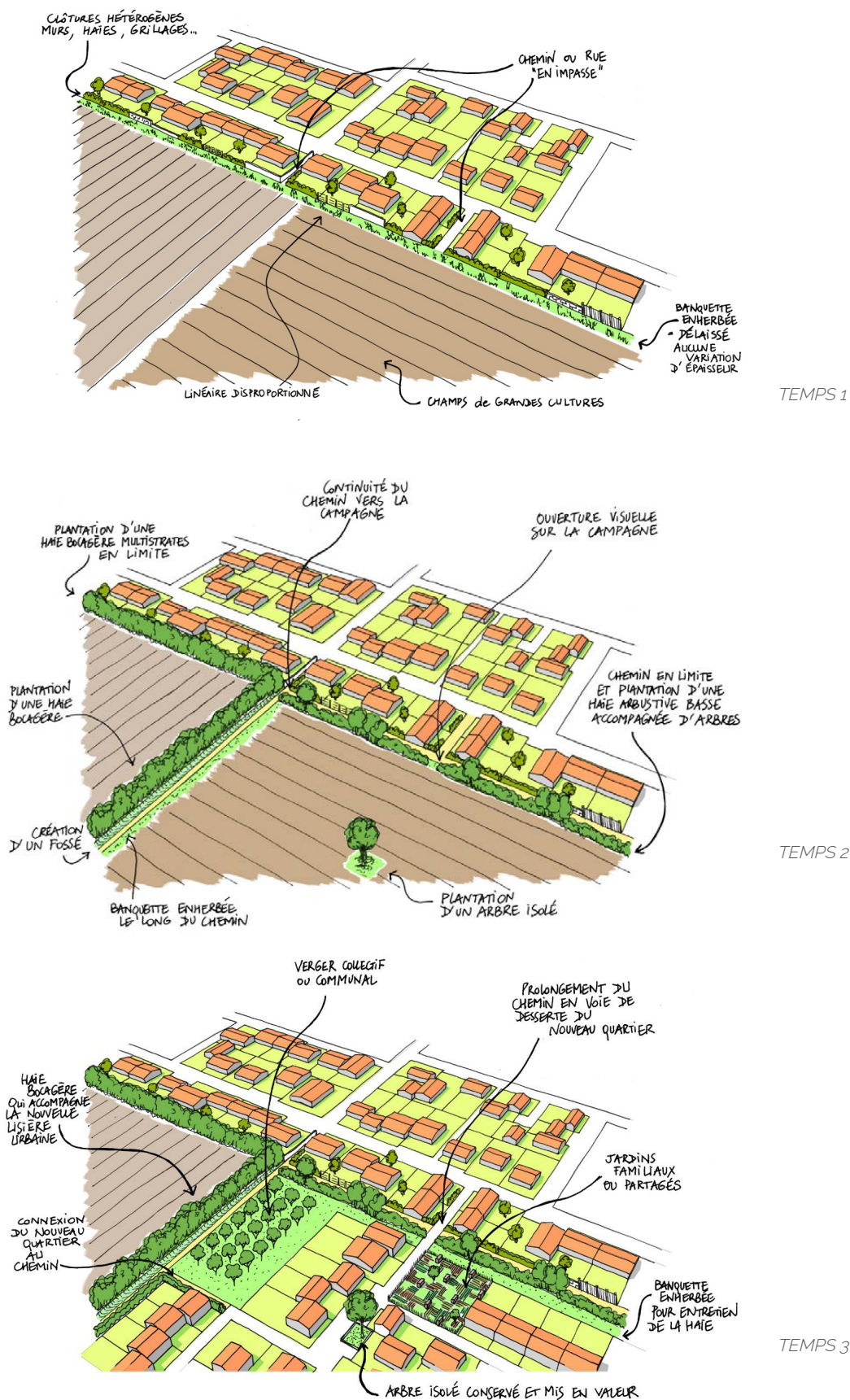
- Observatoire ZAE PETR
- BASOL BASIAS PETR

▽ LES POTENTIELS DE LA LISIÈRE

Si elle est considérée comme un espace à part entière de la ville, la lisière peut accueillir une diversité d'usages et de services.



Les potentiels de la lisière agri-urbaine
CAUE de l'Essonne, L'Atelier de l'Ours



Les étapes pour la requalification d'une lisière impensée
 source : OAP Paysage et Trame Verte et bleue - PLUi de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, 2019

4.2. Requalifier les emprises commerciales et d'activités des périphéries

Le diagnostic a mis en lumière l'importante surface cumulée d'emprises commerciales présente sur le territoire et notamment autour de Montluçon et de Commentry. Ces vastes surfaces, au tissu lâche et peu perméable, largement minéralisées, contribuent à disqualifier le paysage des périphéries des villes et des bourgs. Le réinvestissement de ces "zones" (densification, mutation, renaturation,...) en "quartiers" de qualité est un enjeu fort pour offrir un cadre de vie et de travail attractif aux salariés et aux usagers quotidiens, valoriser les séquences d'arrivées sur les secteurs urbanisés et aussi pour contribuer à l'attractivité économique du territoire.

ACTION PRIORITAIRE À MENER

- Mener une étude stratégique sur les vocations et le devenir (capacité de mutations, densification, valorisation, démolition...) de ces zones d'activités



La publicité banalise les périphéries mais peut être réglementée via un règlement local de publicité.

POURQUOI ?

- Améliorer le paysages des entrées et périphéries, cadre de vie et de travail quotidien et vitrines du territoire
- Promouvoir la transition écologique en promouvant des aménagements durables
- Contribuer à l'attractivité et à l'exemplarité du territoire en renouvelant l'image et le paysage de ces quartiers

QUI ?

- EPCI
- Communes

AVEC QUI ?

- PETR
- CCI
- Entreprises
- DDT/DREAL
- CAUE 03

OÙ ?

- Zones d'activités et commerciales du territoire et notamment secteurs en périphérie de Montluçon

4.2. Requalifier les emprises commerciales et d'activités des périphéries

PRINCIPES D'ACTION

- Mettre en place une réflexion stratégique sur le devenir, la vocation et l'optimisation des zones d'activités existantes
- Mutualiser et mixer les espaces : stationnement, cantines, ...
- Développer les dessertes en modes doux pour désenclaver les secteurs d'activité
- Maîtriser les publicités et enseignes
- Créer des espaces publics et services de proximité et de convivialité pour les salariés de ces secteurs : aires de pique-nique, espaces verts, co-voiturage...
- Engager une requalification des emprises publiques et privées en suivant des principes d'aménagement sobres et durables en faisant intervenir des concepteurs paysagistes, architectes, selon les principes suivants :
 - Désimperméabilisation et végétalisation des sols, des limites parcellaires,...
 - Gestion paysagère des eaux pluviales ; noues, bassin de rétention...
 - Limitation du mobilier urbain, et mise en place d'un vocabulaire sobre dans les aménagements (clôtures notamment)
 - Suppression de la publicité illégale au regard du règlement national de publicité et du règlement local de publicité
- Soin apporté aux interfaces avec les axes de circulation, et les espaces agricoles, naturels attenants
- Encouragement à l'installation de toitures photovoltaïques à l'occasion de réhabilitation de bâtiments existants ou de nouvelles constructions.

OUTILS EXISTANTS

Réglementaires

- SCOT : limitation du développement de nouvelles zones, reconversion,...
- PLU/PLUi : réglementation des clôtures, des espaces extérieurs, des plantations, gestion des eaux pluviales à la parcelle, définition des caractéristiques des voies d'accès (largeur, matériaux)
- Art. L151-17 et L151-18 : réglementation des clôtures et de l'aspect des constructions, définition des caractéristiques des voies d'accès, notamment
- leur largeur, leurs matériaux
- Art. L151-21 : imposer une production minimale d'énergies renouvelables
- Art. L151-22 ; R 151-43 : imposer des espaces verts, soit par une formule générale, soit sous forme d'une surface minimale, imposer un minimum d'espaces de pleine terre, de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables (CBS), un nombre de plantations par surface d'espace libre de construction, une gestion des eaux pluviales à la parcelle, ..
- OAP : mise en valeur des entrées de ville, préservation des continuités écologiques et paysagères dans les secteurs d'aménagement, définition des caractéristiques des voies et espaces publics, ...
- Règlement Local de Publicité (RLP, RLPi), Règlement National de publicité : maîtrise des enseignes et publicités

EXEMPLES

Financiers

- TLPE : la Taxe Locale pour la Publicité Extérieure est un impôt instauré de façon facultative par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI), sur le territoire desquels sont situés les dispositifs publicitaires. Elle est due par l'exploitant du dispositif publicitaire, le propriétaire ou celui dans l'intérêt duquel le dispositif a été réalisé. Son montant varie selon les caractéristiques des supports publicitaires et la taille de la collectivité

Techniques

Schéma directeur des ZAE sur Montluçon



Parking commun et de covoiturage avec un traitement qualitatif en entrée du Ouest Park (sortie Sablé-La Flèche sur l'A11)



Un exemple de volume simple bardé en bois adapté à un contexte rural - Hôtel d'entreprise à Puceul (44) - GLV architectures - © Ph. Ruault



Un espace de recul du bâti d'activités géré par le végétal conciliant qualité d'entrée de ville et effet vitrine (Beaucouzé)

Source : Composer un paysage valorisant pour les zones d'activités économiques
<http://www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/>

4.3. *Mettre en scène le paysage des principales entrées de ville et de villages*

Le paysage perçu depuis la route est souvent la première impression que l'on a du territoire. C'est aussi l'un des principaux paysages quotidiens de ceux qui y vivent. Aujourd'hui, les principales voies d'accès historique marquant les entrées de l'agglomération de Montluçon mais aussi certaines séquences dessinant les entrées de bourgs ont vu leur paysage se banaliser ou se dégrader. Les logiques routières, l'urbanisation diffuse, le développement d'emprises d'activité, ont généré un paysage dégradé ou banalisé, construit sans cohérence d'ensemble, au gré des opportunités, au détriment de la qualité paysagère et de la mise en valeur des lieux traversés. Une réflexion à l'échelle intercommunale est nécessaire pour qualifier les principaux axes d'entrée de ville. Le plan de paysage prévoit également un accompagnement pour remettre en scène les arrivées dans les bourgs et villages.

ACTIONS PRIORITAIRES À MENER

- **Élaborer un Plan-guide intercommunal pour la requalification de l'axe historique de la RD 2144 et de ses abords depuis Urçay jusqu'à Montluçon.**



Routes, bas côtés, réseaux aériens, clôtures, tous ces éléments ont leur importance pour qualifier les entrées de ville.

POURQUOI ?

- Offrir une image attractive du territoire pour les visiteurs et habitants, et mettre en valeur la perception et la découverte du territoire depuis les routes
- Révéler les tracés historiques structurants les paysages
- Préserver l'imbrication fine entre ville et campagne en soignant l'insertion paysagère de ces infrastructures
- Redonner une unité aux entrées de bourg marquées parfois par une urbanisation disparate

QUI ?

- EPCI
- Communes

AVEC QUI ?

- PETR
- CD03
- DDT
- CCI
- Entreprises
- CAUE 03.

OÙ ?

- Axes historiques : RD943, RD2144, RD2371, RD745, RD993, RD1089...
- Entrées des bourgs

4.3. Mettre en scène le paysage des principales entrées de ville et de villages

PRINCIPES D'ACTION

Valoriser le paysage des grands axes historiques

- Accompagner la route d'actions paysagères à l'échelle de l'ensemble du tracé.
- Mettre en valeur le paysage perçu depuis les grands axes, en mettant en scène les éléments forts, et en ouvrant des vues, création de points d'arrêt
- Réduire l'importance visuelle des fronts d'activités et leur hétérogénéité
- Maîtriser l'affichage publicitaire en s'appuyant sur le RLPI, RLP ou le RNP
- Maîtriser les implantations bâties limitrophes de l'axe
- Aménager de façon sobre et qualitative, en fonction de l'identité paysagère de la séquence traversée
- réduire le caractère routier banalisant (mobilier, signalisation, panneaux, ...)
- résorber les points noirs (réseau aérien, bâti, ...);
- préserver et reconstituer le cas échéant les alignements d'arbres remarquables sur les principales voies d'accès
- aménager des bandes plantées en mobilisant notamment les emprises libres le long des axes routiers

Soigner le paysage des entrées de bourgs

- Maîtriser les implantations bâties le long de la voie d'entrée de bourg (recul, front urbain) : éviter l'urbanisation linéaire, ou le mitage,
- Préserver les coupures d'urbanisation et les points de vue sur le paysage environnant
- Restaurer les plantations en accompagnement de la route en utilisant des espèces locales adaptées au paysage traversé ; gérer la végétation en bord de route pour pérenniser les vues et assurer la sécurité de la voie.
- Conserver ou préempter les emprise publiques le long de la voie pour aménager les abords
- Mettre en valeur un élément repère : arbre signal, clocher de l'église, élément de patrimoine, pont, rivière ...
- Qualifier le paysages des zones d'activité et de commerce le cas échéant (voir fiche action 3.2)

ÉTAT ACTUEL

Une entrée sans caractère particulier, sans identité, banale.

**SCÉNARIO 1 :**

Une entrée au caractère végétal dominant, avec un peu perceptible depuis la route. Un resserrement des espaces et des vues pour marquer l'arrivée en ville.

**SCÉNARIO 2 :**

Une entrée tissant des liens ville/campagne par les plantations, les cheminements. La végétation est dense mais laisse filer les regards pour une perception filtrée de la lisière urbaine.



Les étapes pour la requalification d'une lisière impensée
source : OAP Paysage et Trame Verte et bleue - PLUi de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, 2019

4.3. Mettre en scène le paysage des principales entrées de ville et de villages

OUTILS EXISTANTS

Réglementaires

- SCOT : limitation du développement de nouvelles zones, reconversion,...
- PLU/PLUi : réglementation des clôtures, des espaces extérieurs, des plantations, gestion des eaux pluviales à la parcelle, définition des caractéristiques des voies d'accès (largeur, matériaux)
- Art. L151-17 et L151-18 : réglementation des clôtures et de l'aspect des constructions, définition des caractéristiques des voies d'accès, notamment
- leur largeur, leurs matériaux
- Art. L151-21 : imposer une production minimale d'énergies renouvelables
- Art. L151-22 ; R 151-43 : imposer des espaces verts, soit par une formule générale, soit sous forme d'une surface minimale, imposer un minimum d'espaces de pleine terre, de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables (CBS), un nombre de plantations par surface d'espace libre de construction, une gestion des eaux pluviales à la parcelle, ..
- OAP : mise en valeur des entrées de ville, préservation des continuités écologiques et paysagères dans les secteurs d'aménagement, définition des caractéristiques des voies et espaces publics, ...
- Règlement Local de Publicité (RLP, RLPi), Règlement National de publicité : maîtrise des enseignes et publicités

Financiers

- TLPE : la Taxe Locale pour la Publicité Extérieure est un impôt instauré de façon facultative par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI), sur le territoire desquels sont situés les dispositifs publicitaires. Elle est due par l'exploitant du dispositif publicitaire, le propriétaire ou celui dans l'intérêt duquel le dispositif a été réalisé. Son montant varie selon les caractéristiques des supports publicitaires et la taille de la collectivité

Techniques

Schéma directeur des ZAE sur Montluçon

RÉSEAUX AÉRIENS

- Enfourer les réseaux les plus visibles
- Réduire voire supprimer l'éclairage public là où la densité d'habitation reste faible

ARBRES

- Planter, même ponctuellement, des sujets à même d'accompagner les abords des bâtiments et de cadrer la vue sur le lointain

TALUS

- Recréer une haie bocagère pour ombrer la route et guider le regard

ACCOTEMENT

- Favoriser la venue d'une végétation naturelle (adoption d'une gestion différenciée) ou encourager la plantation d'une végétation vivace accompagnant les pieds de murs
- Élargissement de la partie enherbée pour réduire visuellement la largeur de chaussée



ACCOTEMENT

- Élargir la partie enherbée
- Ne pas installer de bordure en dehors des parties véritablement urbaines

BUTTE REPÈRE

Un relief remarquable aux portes de l'agglomération:

- Conserver les bâtiments agricoles repères et les arbres isolés, motifs de paysage ancrant cette pénétrie dans l'espace et le temps long

ROUTE D'ACCÈS AU SUPERMARCHÉ

Essayer de faire muter la route en rue pacifiée:

- Mettre en place des trottoirs ou chemins élargis, dans un autre matériau que le bitume
- Accompagner la voie d'un couvert arboré de hautes tiges (essences rustiques) faisant le lien avec le monde agricole et cadrant sur les reliefs de la rive droite du Cher



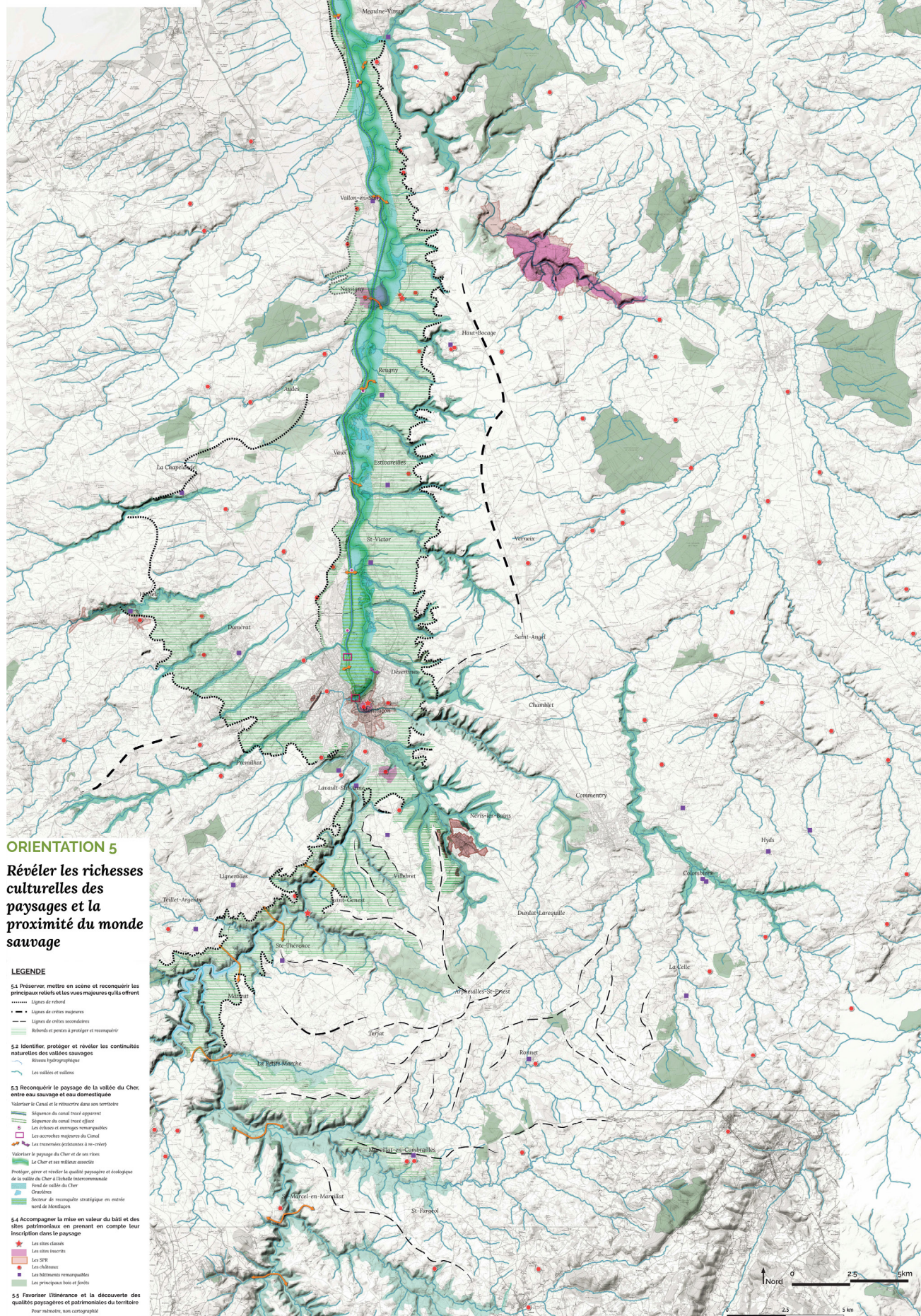
SOL ARTIFICIALISÉ de PREMIER INTÉRÊT

- Reconquérir ces sols en plusieurs étapes (prairie, pré-verdissement, etc.)

TERRAINS FORTEMENT ANTHROPISÉS

- Les inclure dans le projet de lisière:
- Restaurer les sols

Plan Paysage – Vallée du Cher & Combraille Bourbonnaise



Objectif 5 : PATRIMOINES

Révéler les richesses culturelles des paysages et la proximité du monde sauvage

Le diagnostic a mis en évidence l'importance et la diversité du patrimoine naturel et culturel de la vallée du Cher et de la Combraille :

- par la présence des gorges du Cher et des vallées sauvages à proximité immédiates des secteurs urbanisés
- par la présence de reliefs structurants dessinant les horizons du territoire et offrant des points de vue majeurs sur les paysages (coteaux de la vallée du Cher, balcon de la plaine de la Meuzelle, lignes de crêtes de la Combraille, ...)
- par la présence du Cher et du Canal qui juxtaposent deux paysages patrimoniaux, l'un naturel, l'autre ouvrier, contrastés tout au long de la vallée du Cher à l'aval de Montluçon
- par la présence d'un patrimoine remarquable composé de nombreux châteaux, de sites Patrimoniaux Remarquables (Montluçon, Nérilès-Bains, Huriel, Hérisson,...), auxquels s'ajoutent plusieurs sites inscrits ou classés au titre des paysages
- par la présence d'un patrimoine bâti traditionnel, fermes isolées, bâti rural en centre bourgs, petit patrimoine etc...
- par l'héritage industriel encore visible notamment aux abords de Montluçon ou Commentry
- Ces éléments tissent la trame paysagère et patrimoniale du territoire et racontent leur épaisseur historique. Ils révèlent par là son identité et ancrent son attractivité.

L'absence de reconnaissance de leur valeur paysagère ou patrimoniale, le manque de protection ou de mise en valeur de ces sites ou édifices patrimoniaux et de leurs abords, contribuent à leur dégradation ou fragilisation.

Le projet propose ainsi cinq actions pour reconnaître, protéger, révéler et mettre en récit ces éléments naturels et culturels qui font la singularité des paysages et participer ainsi à renforcer l'attractivité du territoire.

5.1 Préserver, mettre en scène et reconquérir les principaux reliefs et les vues majeures

5.2 Identifier, protéger et révéler les continuités naturelles des vallées sauvages

5.3 Reconquérir le paysage de la vallée du Cher, entre eau sauvage et eau domestiquée

5.4 Accompagner la mise en valeur du bâti et des sites patrimoniaux en prenant en compte leur inscription dans le paysage

5.5 Favoriser l'itinérance et la découverte des qualités paysagères et patrimoniales du territoire

5.1. *Préserver, mettre en scène et reconquérir les principaux reliefs et les vues majeures*

Les reliefs marquants des coteaux du Cher et des vallées affluentes ainsi que les lignes de crêtes dominant les paysages des Combrailles composent les horizons du territoire et des continuités écologiques importantes. Par réciprocité, ces hauteurs et rebords offrent des balcons privilégiés pour l'observation et la découverte des paysages. En cela, ils sont des éléments structurants de la vallée du Cher et de la Combraille Bourbonnaise. Si beaucoup de ces espaces de « basculement » ou de rebord sont bien préservés certains sont aujourd'hui fragilisés par un double processus : un enfrichement des espaces les plus pentus et difficiles d'accès, délaissés par l'agriculture ; une urbanisation diffuse s'installant le long des routes

de crêtes, ou conquérant les pentes des reliefs en dehors des sites bâtis d'origine, afin de profiter des larges vues offertes depuis ces hauteurs.

Ces dynamiques fragilisent ces horizons et balcons et conduisent à une fermeture ou privatisation progressive des points de vue. La reconnaissance de ces reliefs marquants, formant l'enveloppe des paysages et la question de leur gestion est primordiale pour leur préservation et leur valorisation et sont au centre de cette action. Par ailleurs, le plan paysage prévoit d'identifier, protéger et valoriser ce réseau de balcons et vues majeures sur les paysages.

ACTIONS PRIORITAIRES À MENER

- **Élaborer un inventaire participatif des belvédères permettant d'initier la création d'un sentier en mobilisant associations, habitants, acteurs culturels et touristiques.**



Le site des Réaux offre un panorama imprenable sur la Vallée du Cher.

POURQUOI ?

- Mettre en scène les reliefs participants à la structure et lisibilité des paysages
- Protéger les ouvertures visuelles contre les fermetures et les privatisations par l'urbanisation ou l'enfrichement
- Renforcer l'attractivité du territoire en offrant des points de lecture et d'interprétation des paysages : mieux les connaître et mieux les comprendre pour mieux les révéler et les soigner

QUI ?

- Communes
- PETR

AVEC QUI ?

- Chambre d'agriculture
- Agriculteurs/éleveurs
- Propriétaires fonciers
- Département de l'Allier

- Région AURA
- CEN
- Office du tourisme
- Associations (amis des arbres, randonneurs,...)
- Habitants
- DRAC
- Programme des Nouveaux Commanditaires - Fondation de France
- Comité Départemental du Tourisme
- Fédération Française de Randonnée
- CAP03

OÙ ?

- Toutes les communes :
- Rebord des coteaux du Cher en rive droite
- Les coteaux du Cher en rive gauche
- Les rebords de la plaine de la Meuzelle
- Les rebords des gorges du Cher
- Les rebords du Polier et de l'Amaron
- Les lignes de crêtes de la Combrailles

Objectif 5 : PATRIMOINES

5.1. Préserver, mettre en scène et reconquérir les principaux reliefs et les vues majeures qu'ils offrent

PRINCIPES D'ACTION

Les reliefs

- Identifier et cartographier les reliefs majeurs, recenser les espaces et surfaces concernés (publics et privés) et report au PLU/PLUi
- Interdire toute nouvelle construction sur les crêtes ou les rebords des coteaux
- Maintenir les espaces ouverts en soutenant une reconquête agricole des terres (pâturage, cultures, vergers...) ou leur gestion en espace de nature
- Etudier la valeur écologique de ces terrains pour définir leur conditions de gestion

Les points de vue

- Mener un inventaire participatif et cartographique des points de vue majeurs à l'échelle intercommunale et inscrire ces ouvertures au PLU/PLUi
- Aménager des points de vue sur les sites les plus remarquables en faisant appel à des hommes de l'art et en promouvant une sobriété de l'aménagement pour une insertion harmonieuse et discrète dans le paysage.
- Créer et cartographier un "sentier des belvédères" reliant les différents points de vue et le valoriser au sein d'itinéraires de touristiques, et depuis les principaux axes/points de mobilité (signalétique depuis les routes ou les arrêts de bus/train, identification d'itinéraires d'accès pour les différents modes,...)
- Animer et mettre en récit ces paysages depuis les points de vue par des collaborations avec les acteurs culturels, artistiques,...



Terjat - Vue cadrée vers le grand paysage au-delà de la vallée du Cher et de la Tardes (à plus de 9 km à vol d'oiseau)

BUTTE-REPÈRE

La butte Buffon est surmontée d'un château d'eau. Ses boisements ont une importance considérable pour se repérer dans l'espace.

- Protéger le sommet et les boisements des pentes (privés, publics) en stoppant l'urbanisation en extension et au-dessus d'une cote altimétrique à définir

HORIZON

Versant ouest de la vallée du cher: Terrain d'Exercices de Quinssaines (point haut boisé)

BÂTIMENT-REPÈRE

Château des Ducs de Bourbon repère de la ville centre

PARC-REPÈRE

Les grands arbres du parc du Château de la Louvière aide à borner l'enveloppe bâtie de la ville

VALLÉE SAUVAGE DU LAMARON

- Préserver son arrivée dans l'agglomération
- Reconquérir son cours en ville (continuité écologique et paysagère)

**TERRAINS AGRICOLES**

Consolider le foncier agricole de la ceinture de l'agglomération, très sensible à la pression urbaine

Objectif 5 : PATRIMOINES

5.1. Préserver, mettre en scène et reconquérir les principaux reliefs et les vues majeures qu'ils offrent

OUTILS EXISTANTS

Réglementaires

- PLU/PLUi
- protection des continuités écologiques art. L151-23
- protection des éléments de paysage (structures arborées, lignes de crêtes, points de vue sensibles,...) art. L 151-19
- zonage A pour les espaces agricoles et N pour les espaces de nature à préserver ; le zonage peut être affiné avec des indices en fonction des types et vocations des espaces
- Emplacements Réservé (ER) pour l'aménagement d'un point de vue et sa mise en valeur art. L151-41
- OAP pour fixer les principes de reconquête, mise en valeur des secteurs concernés
- SRCE
- SCOT : inscription des coteaux, rebords et crête au sein de la TVB
- ENS départementaux

Financiers

- Contrat Vert et Bleu
- Aides du Département via le PDIPR "Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée"
- Fonds Carrasso pour la création de sentier artistique.
- Appels à projet Caisse des Dépôts / Agence National de Cohésion des Territoires
- CPER contrats de plan État-Région, Plan Ruralité, Contrat Ambition Région

Techniques

- Acquisitions foncière le cas échéant

OUTILS À CRÉER

- Cartes communales collaboratives de connaissance et de valorisation du patrimoine (démarche participative et conception d'une collection de cartes mentionnant les points de vue)
- Cartes touristiques répertoriant les points de vue, le sentier des belvédères,..
- Conventions de gestion avec le CEN le cas échéant
- Conventions de gestion avec des agriculteurs ou des associations sur les parcelles à reconquérir
- ...

EXEMPLES

Exemple de valorisation d'un sentier touristique : la mise en valeur des Sublimes Routes du Vercors

Démarche du département de la Drôme, la mise en valeur des Sublimes Routes du Vercors vise l'enrichissement, le renouvellement et la diversification de l'offre touristique de la destination Vercors. Cette perspective s'inscrit dans un développement durable du Vercors, par des aménagements « raisonnés » et respectueux de ses patrimoines et par l'appropriation de ses richesses (naturelles, paysagères, historiques, culturelles...) par l'ensemble des publics, dont les habitants et acteurs socioprofessionnels. Un appel à projets est lancé afin d'accompagner la valorisation de la route et des sites associés. Parallèlement, un appel d'offres a permis de recruter un collectif venant ponctuer les sites d'une signalétique créative et d'œuvres d'art. Le projet permet de donner sens et corps à un sentier touristique par la participation des habitants et une valorisation artistique. <https://www.ladrome.fr/annonces/appe-a-projets-valorisation-des-sublimes-routes-du-vercors/>



Les périscopes, Quand Même

Commanditaire : PETR Sud Manche - Baie du Mont Saint Michel, 2018

Des points de vue lointains sur le Mont SAINT-Michel ont été repérés collectivement et ont fait l'objet de commandes artistiques aux designers Quand Même.



5.2. Identifier, protéger et révéler les continuités naturelles des vallées sauvages

Outre le Cher, de nombreux vallons affluents incisent les reliefs granitiques de la Combrailles et l'escarpement est de la vallée du Cher. Ces plis dessinent des paysages spectaculaires ou plus intimes dont le caractère "sauvage" contraste avec les campagnes agricoles ou les aires urbanisées traversées. Ces vallées et vallons abritent une importante mosaïque de milieux riches en biodiversité et composent de vastes continuités paysagères et écologiques à l'échelle du territoire reliant la Combraille bourbonnaise, le plateau bourbonnais ou encore la plaine de la Meuzelle à la vallée du Cher. Elles forment ainsi de véritables continuités de nature entre les aires urbanisées et la campagne environnante. Pourtant ces séquences restent peu visibles ou accessibles : rareté des belvédères,

discontinuité des cheminements entre centralités urbaines et espaces de nature, ... Elles sont aussi très fragilisées et artificialisées voire effacées au sein des emprises urbaines.

Le plan de paysage propose d'identifier et révéler cette armature paysagère et écologique du territoire. Il s'inscrit ainsi en continuité et complément du Plan guide C Montluçon élaboré par Joan Busquets et Michel Desvignes en élargissant les objectifs développés pour Montluçon (révéler les rivières, à commencer par le Cher et ses rives, mais également l'Amaron et la Vernoelle, et s'appuyer sur ce réseau hydrographique pour faire entrer la nature au coeur de Montluçon.), à l'échelle du territoire et du réseau hydrographique.

ACTIONS PRIORITAIRES À MENER

- **Élaborer un plan-guide "pilote" sur la vallée du Polier/Cournauron depuis le centre de Nérès-les-Bains (accroche au Parc du Casino) à sa confluence avec le Cher : diagnostic éco-paysager, maillage d'itinéraires doux, points de vue, opportunités foncières, questionnaires/propriétaires, actions à mener et mesures/outils de reconquête**



La continuité de la vallée passe par la restauration et la valorisation de certains ouvrages.

POURQUOI ?

- Penser et coordonner les actions de valorisation à l'échelle d'une vallée de l'amont à l'aval
- Mettre en valeur la présence du Cher et de ses affluents dans le paysage, tout en améliorant l'accessibilité et la visibilité des rivières
- Préserver et restaurer les continuités écologiques et paysagères des cours d'eau y compris dans leur traversées urbaines
- Renforcer la présence de la nature en milieu urbain
- Valoriser la proximité d'une nature "sauvage" aux portes des villes et des bourgs
- Concilier la découverte du territoire avec la préservation des milieux naturels
- Coordonner une stratégie de valorisation de ces espaces auprès du grand public par des actions de découverte, sensibilisation, médiation (mobilisation des associations sportives, environnementales)

QUI ?

- EPCI
- PETR
- ...

AVEC QUI ?

- Syndicats de rivière
- Communes
- CEN
- Département au titre des ENS
- Associations
- EDF
- DDT et DREAL (Natura 2000)

OÙ ?

- Les vallées du Cher, du l'Amaron, du Polier, de la Vernoëlle
- Les vallons autour des ruisseaux (Saint-Georges, des Côtes, Couraud,...)

5.2. Identifier, protéger et révéler les continuités naturelles des vallées sauvages

COMMENT ?

Identifier et protéger les vallées concernées

- Cartographier sur la base de ces plans-guides les continuités depuis l'amont jusqu'à leur confluence, et identifier les séquences fragilisées (enfrichement, artificialisation, fermeture,...) et inscrire au sein des études générales et documents d'urbanisme du territoire (OAP, règlements d'urbanisme, etc...) : maîtrise des espaces non bâtis au bord des rivières, interdiction de toute nouvelle construction sur les parcelles riveraines dans les documents d'urbanisme : instauration, d'une bande d'inconstructibilité le long des cours d'eau
- Mettre en place des politiques de protection/ gestion le cas échéant

Mettre en oeuvre ces continuités paysagères et écologiques

- Créer des itinéraires continus depuis l'amont jusqu'à l'aval, y compris dans les traversées urbaines en identifiant les séquences prioritaires sur lesquelles retrouver une continuité dans le cas où elles sont situées sur des parcelles privées ; en inscrivant ces itinéraires au sein du réseau de cheminements existants sur le territoire, initier une démarche favorisant la redécouverte des sentiers de marchepied
- Mettre en valeur les sites de confluences avec le Cher
- Identifier ou créer des chemins (sentiers) de continuité (piétonne) permettant l'itinérance le long du Cher, du Cher au canal et du Cher aux vallées en confluence.
- Valoriser des points de vue sur les vallées et vallons (voir fiche action 4.1)
- Adapter les aménagements (points de vue, cheminements, signalétique) à la sensibilité des milieux et des paysages

- Associer les propriétaires pour la gestion des milieux (fonds de vallon, pentes et rebord de coteaux) en fonction de leur sensibilité écologique et paysagère
- Valoriser ces séquences par des actions de découverte, sensibilisation, médiation (mobilisation des associations sportives pleine nature et environnement)
- Proposer une approche sensible de cette géographie retrouvée par un travail sur l'épaisseur et les attachements liés à ces continuités

Valoriser les rivières dans leurs traversées urbaines

- Révéler et restaurer la géographie du vallon et les cours d'eau parfois busés ou effacés au sein du tissu urbain, lorsque cela est possible. (à Nérès, par exemple, valoriser le petit vallon offrant une liaison naturelle entre le Parc du Casino et l'étang et la rivière du Cournauron situé en contrebas)
- Renaturer les abords : déminéralisation, sols perméables, plantation d'essences locales et adaptées aux milieux humides
- Mener des acquisitions foncières pour privilégier la continuité d'espaces publics en bord de rivière
- Gestion de la végétation en bord de rivière : restauration, entretien, création de fenêtre Retrouver des vues sur les rivières (élagage ponctuelle de la ripisylve comme le long de la promenade Barbara sur les rives du Cher à Montluçon par exemple)

STRATE ARBORÉE

Recréer une ambiance de ripisylve, plus en accord avec l'amont de la rivière:

- Transformer les alignements réguliers en boisement linéaire irréguliers (avec des trouées de lumière), non taillés, et descendant sur les rives

POINT DE REPÈRE

Dégager des points de vue pour aider à se situer dans l'espace:

- Dédensifier le double alignement dans la courbe pour laisser deviner le Château des Ducs de Bourbon

COURS DE LA RIVIÈRE

- Reméandrer la rivière et gagner toutes les emprises possibles sur la voie

- Supprimer les maçonneries, qui accélèrent la vitesse de l'eau



CONTINUITÉ PIÉTONNE

- Retrouver une grande porosité des sols
- Consolider, voire multiplier, les occasions de traversée de la rivière

RIVES

- Aller vers un profil asymétrique plus doux
- Installer une végétation rivulaire herbacée diversifiée

PETITE VALLÉE ENCAISSÉE du BOURON

- Préserver les rebords boisés de toutes activités

REBORDS DE LA VALLÉE et COTEAUX

Arrêter l'extension des boisements vers le fond de la vallée, si possible les faire reculer un peu

HAMEAU DE ST-PARDOUX

- Encourager le rachat et la réhabilitation des maisons et bâtiments agricoles

- Favoriser l'installation de nouveaux habitants avec un projet agricole



VALLÉE DE LA TARTASSE

- Protéger tous les terrains agricoles du fond de la vallée, et leur continuité

- Protéger la ripisylve et maintenir des bandes enherbées si des cultures sont envisagées

5.2. Identifier, protéger et révéler les continuités naturelles des vallées sauvages

OUTILS EXISTANTS

Réglementaires

- PLU/PLUi

Financiers

- Contrat Vert et Bleu
- MAE de la PAC
- Financement de l'Agence de l'eau pour des projets liés à la valorisation de la biodiversité
- CPER, Plan Ruralité, Contrat Ambition Région

Techniques

OUTILS À CRÉER

- Conventions de gestion
- Acquisitions foncières d'emprises en bord de rivière ou sur les coteaux pour assurer la continuité des itinéraires
- Mise en valeur de périmètres locaux d'intérêts écologiques : ZNIEFF, Natura 2000 par des actions et/ou supports d'information et de sensibilisation
- Élaboration de plans guides à l'échelle de chaque vallée principales, ou du réseau de vallons affluents (escarpement est) : : diagnostic éco-paysager, opportunités foncières, questionnaires, actions à mener et mesures/outils de reconquête
- Groupe de travail / réunions d'acteurs pour partage des connaissances et un travail collectif sur ces sujets de continuité et de valorisation
- Budget participatif et mise en valeurs des actions citoyennes

EXEMPLES

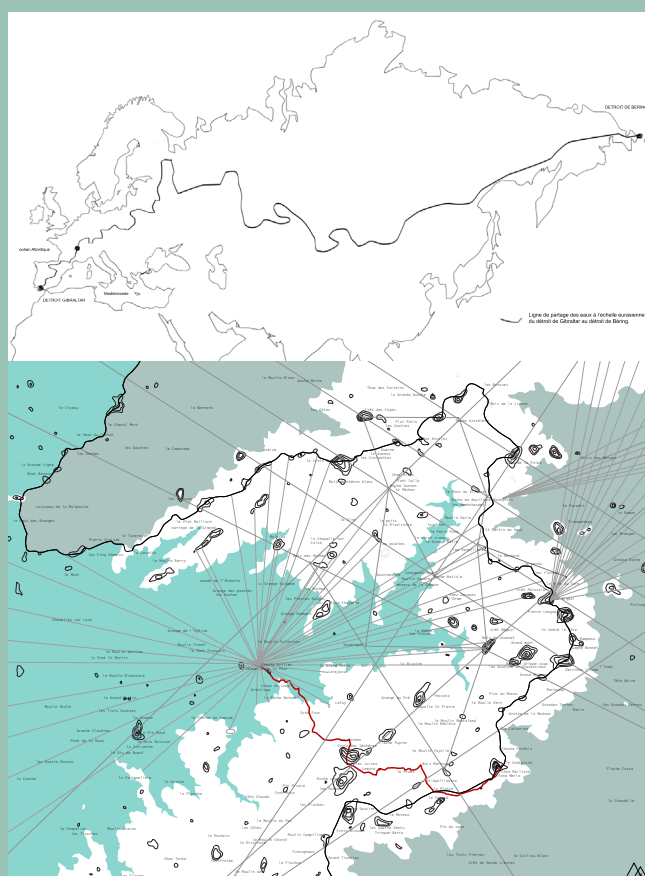
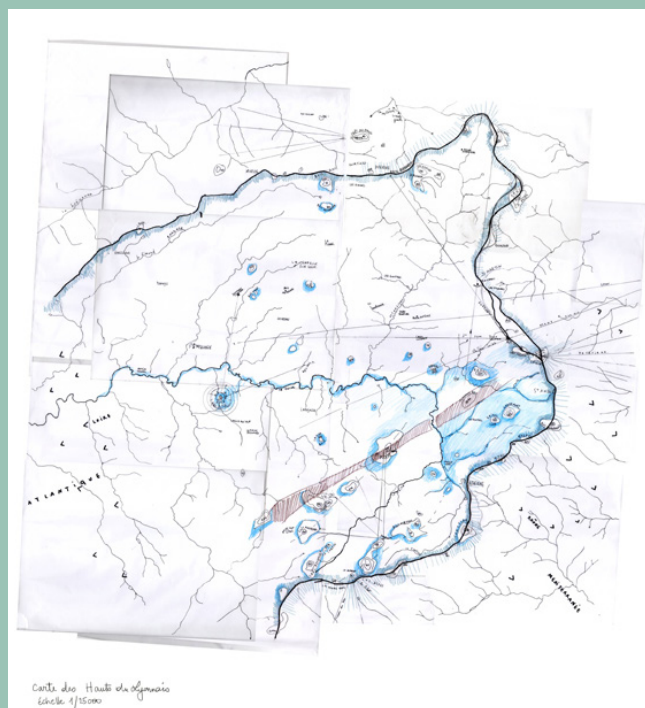
Exemple d'une carte sensible du territoire : le travail de la paysagiste Ingrid Saumur

Ingrid Saumur exerce une activité de bureau d'étude Paysage. Elle s'appuie sur des processus de participation sociale, de médiation autour du paysage et de l'urbanisme, et sur des chantiers expérimentaux pour construire les projets et proposer des cartographies sensibles du territoire. Cette carte sensible propose une autre approche du territoire vécu.

La carte proposée pour les Monts du Lyonnais "EN ÉQUILIBRE SUR LA LIGNE DE PARTAGE DES EAUX – MONTS DU LYONNAIS (69) révèle cette ligne invisible et en fait la colonne vertébrale du territoire. Les routes, les villages et les rivières disparaissent, comme recouverts par deux mers qui se rencontrent. Seuls émergent les points les plus hauts. Les sommets des «monts» deviennent des îles, et le territoire prend des allures d'archipel.

Flottant sur ces nappes bleutées, les toponymes font repères et nous racontent la géographie, les usages, l'histoire. En proposant une autre lecture du paysage, il s'agit également de proposer d'autres points de vue sur les continuités et les frontières du territoire.

<https://www.far-paysagistes.com/en-equilibre-sur-la-ligne-de-partage-des-eaux-monts-du-lyonnais-69/>



5.3. Reconquérir le paysage de la vallée du Cher, entre eau sauvage et eau domestiquée

La vallée du Cher, colonne vertébrale du territoire se singularise notamment par la présence de deux axes structurants : le Cher et le Canal de Berry. Aujourd'hui, ces éléments sont fragilisés. Par ailleurs, la grande proximité de ces deux univers contrastés (nature/ouvrage du 19^e siècle) n'est aujourd'hui pas valorisée, et il est aujourd'hui difficile de découvrir la vallée dans toute son épaisseur. Les vastes emprises des gravières contraignent fortement les parcours au travers de la vallée et la mise en valeur de la rivière.

Le Plan paysage prévoit de mettre en valeur la vallée du Cher en l'appréhendant dans son ensemble et en affirmant ces deux dimensions, rassemblant ces deux dimensions associant une dimension nature et grands ouvrages qui font sa singularité. Pour cela, des actions sont proposées pour valoriser ces deux lignes dans le grand paysage et ainsi que leurs abords en affirmant leurs vocabulaires respectifs et contrastés.

ACTIONS PRIORITAIRES À MENER

- **Etude de valorisation paysagère et d'accessibilité de la vallée du Cher, et de ses axes structurants Cher et canal :**
 - Programmation pour la requalification du Canal, et la valorisation du Cher
 - Elaboration d'un maillage à l'échelle de la vallée, identification des continuités / discontinuités,
 - Chantier participatifs de préfiguration (ouvertures de vues sur le Cher, réouverture de milieux humides, replantation de maille bocagère, diversification agricole,...)
- **Programme d'actions culturelles autour de l'eau et du patrimoine**



Cet aménagement présente un bel équilibre entre l'amélioration de l'accueil du public et le caractère sauvage du site.

POURQUOI ?

- Faire réapparaître le Canal et le Cher comme les éléments structurants du paysage de la vallée
- Favoriser la découverte de la vallée dans toute son épaisseur à partir de ces deux axes structurants et mettre en valeur le territoire entre cher et canal
- Améliorer la visibilité et l'accessibilité du Cher et préserver l'écrin de nature lié à la rivière Cher et ses milieux attenants
- Valoriser l'ouvrage patrimonial du Canal, soigner ses abords, et améliorer son inscription dans le paysage.

QUI ?

- PETR

AVEC QUI ?

- Syndicat Mixte de Gestion du Canal
- ARECABE
- Musée du Canal
- Opérateurs touristiques et économiques le long du Canal et du Cher
- EDF
- Syndicat de rivière
- Agence de l'Eau

OÙ ?

- Communes inscrites dans la vallée du Cher : Montluçon, Saint-Victor, Vaux, Estivareilles, Audes, Nassigny, Reugny, Vallon-en-Sully, Haut-Bocage, Meaulne-Vitray, Urçay, Lételon
- Associer également Epineuil-le-Fleuriel et La Perche (Cher)

5.3. Reconquérir le paysage de la vallée du Cher, entre eau sauvage et eau domestiquée

COMMENT ?

Requalifier le Canal et ses abords et l'inscrire dans le grand paysage

- Révéler la ligne du canal dans la vallée par la plantation d'alignements d'arbres sur les berges du canal
- Création de points de vue, fenêtres vers le paysage de la vallée du Cher depuis le Canal
- Mise en valeur des accroches et accès du Canal (au niveau de la prise d'eau, traversées des centres bourgs, suppression et réorganisation du stationnement à proximité, plantation d'arbres signal aux croisements majeurs ...)
- Mise en valeur paysagère des séquences busées ou comblées dans la campagne ou au sein des bourgs et de Montluçon
- Mise en place d'une signalétique commune à l'échelle de cette branche du Canal de Berry

Valoriser le Cher comme un lien de nature et d'aménité à l'échelle du territoire

- Poursuivre la mise en valeur des rives du Cher engagée dans le centre de Montluçon, notamment dans la traversée de Blanzat et la sortie nord de l'agglomération
- Réouvrir et aménager des points de vue ponctuels sur la rivière, préserver une certaine transparence de la ripisylve sur les séquences longées par des cheminements
- Requalifier les abords des franchissements, et valoriser les perspectives depuis les ponts
- Prohiber toute nouvelle exploitation dans le lit de la rivière

Valoriser le territoire d'entre-deux et favoriser la découverte de la vallée dans toute son épaisseur

- Accompagner la valorisation paysagère et écologique des anciennes gravières et anticiper la reconversion de celles encore en activité
- Élaborer une programmation diversifiée par séquence : parc agro urbain en lisière de Montluçon, réserve naturelle, espace de baignade,...
- Identifier les liaisons existantes et potentielles à créer, pour mettre en place un maillage de circulations douces permettant la découverte de la vallée et l'amélioration des accès aux sites clés existants et futurs (réserve de Nassigny, rives du Cher, musée Magnoste, points relais, ...)
- Restaurer la passerelle de Désertines et implanter de nouveaux franchissements réservés aux piétons aux cycles sur de secteurs stratégiques (St Victor, Montluçon)
- Travailler la collaboration entre acteurs de l'environnement et acteurs touristiques pour la mise en oeuvre de parcours accompagné, de marche exploratoire du Cher au canal, du Cher aux affluents
- Créer un événementiel entre Cher et Canal
- Intégrer dans les cartographies du territoire les continuités perdues ou cachées (affluents non visibles, rûs...)

BÂTIMENTS ABANDONNÉS (ancien hôtel, ancienne gare)

Développer un projet
à partir des bâtiments existants :

- Halte ferroviaire + service de location et/ou réparation de vélo / vélos électriques ?
- Dans l'ancien hôtel, local associatif + garage à vélos pour les utilisateurs du train ? Un Tiers-lieu ?
- Autoriser des extensions contemporaines mesurées

ARBRES REPÈRES

Deux grands platanes signalent le parvis de la gare.
Maintenir ces arbres qui confèrent un statut particulier à l'espace, et recomposer l'espace des abords à partir d'eux.

EMPRISE DU CANAL DÉCLASSÉ et ABORDS

Redessiner le vide en prenant en compte l'histoire des lieux (tracé du canal de Berry):

- Retrouver la porosité des sols, et aménager une prairie (jeux libres, grande jachère fleurie, etc.)
- Évoquer ou retrouver une présence de l'eau
- Aménager des stationnements relais végétalisés sur les abords, en évitant l'emprise historique



ALIGNEMENT DE TILLEULS

- Conduisant à la gare, il souligne dans le paysage cet axe comme ayant un statut à part
- Donner une priorité aux modes doux dans cette voie

PETIT PATRIMOINE

- Valoriser le vocabulaire lié au canal, comme rambardes et perrés

OUTILS EXISTANTS

Réglementaires

- SCOT
- PLU/PLUi : création d'emplacements réservés sur les sites les plus stratégiques pour le passage d'un chemin/ création d'un espace public/mise à l'eau/...

Financiers

- CPER, Plan Ruralité, Contrat Ambition Région

Techniques

- SAGE

OUTILS À CRÉER

- Veille et acquisitions foncières pour assurer des continuités de cheminements dans l'épaisseur de la vallée
- Interventions de reconnexion sur sites pilotes

5.4. Accompagner la mise en valeur du bâti patrimonial en prenant en compte son inscription dans le paysage

Le territoire de la vallée du Cher et de la Combraille bourbonnaise jouit d'un important héritage bâti, remarquable par sa densité et sa variété de formes, typologies, vocations, matériaux. Il reflète en cela, l'histoire des lieux et la proximité d'univers sociaux différents qui ont profondément marqué les paysages et l'identité de ce territoire. Des mesures de protection (monuments historiques, sites classés ou inscrits, SPR,...), ont été mises en place sur un certain nombre d'édifices, sites ou secteurs remarquables. On constate cependant, qu'une partie de cet héritage patrimonial est aujourd'hui peu reconnu, ou mis en valeur (abandon, réhabilitations qui ne tiennent pas compte des

spécificités locales, abords des sites ou édifices peu mis en valeur,...). Le plan de paysage prévoit ainsi d'oeuvrer à la re-connaissance de ce patrimoine dans toute sa diversité, à la prise en compte des sites et abords des architectures pour mieux les révéler dans leur paysage, à l'accompagnement des porteurs de projets pour la réhabilitation de ce patrimoine, à sa mise en valeur dans le paysage quotidien et au sein de parcours de découverte.

ACTIONS PRIORITAIRES À MENER

- Mener les inventaires patrimoniaux participatifs à l'échelle du territoire ou de chaque EPCI
- Créer des parcours/événements autour de la mise en valeur du petit patrimoine local.



Le Château du Creux dans la Vallée de l'Aumance. Les communes sont loués pour des logements et/ou des entreprises, participant à la vie du territoire

POURQUOI ?

- Reconnaître et pérenniser le patrimoine construit riche et varié qui contribue à l'identité des paysages
- Accompagner les propriétaires privés ou publics pour le réinvestissement et la mise en valeur du patrimoine
- Renforcer l'attractivité touristique du territoire en valorisant et donnant à voir son patrimoine

QUI ?

- Communes
- Propriétaires privés

AVEC QUI ?

- PETR
- CAUE
- UDAP
- DDT
- Fondation du Patrimoine
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Allier
- CRAIUM
- Associations culturelles et patrimoniales
- Offices de Tourisme et Comité Départemental du Tourisme

OÙ ?

- Toutes les communes

5.4. Accompagner la mise en valeur du bâti patrimonial en prenant en compte son inscription dans le paysage

COMMENT ?

Mener des inventaires patrimoniaux cartographiés et diagnostics du patrimoine bâti et paysager sur l'ensemble des communes

Sur la base de ce travail, protéger et encourager des réhabilitations de qualité du patrimoine bâti

Soutenir la reconversion, changements d'usages, vocation, du patrimoine bâti

- Prendre en compte les abords de l'élément de patrimoine en le resituant au sein d'un contexte élargi (valorisation/création de points de vue, mise en scène des accès et approches, organisation du stationnement le cas échéant, choix d'aménagements liés au contexte, cohérence de la signalétique...)
- Mobiliser l'ingénierie du territoire pour l'accompagnement des projets de réhabilitation : architectes ou paysagistes conseils DDT, CAUE 03, UDAP
- Faire appel à des concepteurs/hommes de l'art pour les études et travaux
- Diffuser des documents d'orientation lors de travaux de réhabilitation/construction
- Mobiliser et soutenir les filières d'artisanat locales

Favoriser la (re)connaissance de ce patrimoine

- Mener les inventaires de façon participative et les valoriser à la faveur d'événements festifs et artistiques
- Mettre en scène le patrimoine depuis les itinéraires de découverte (points de vue, signalétique ...)
- Organiser des circuits thématiques mis en tourisme à l'échelle du PETR et du Département

OUTILS EXISTANTS

Réglementaires

- SCOT
- PLUi/PLU : identification des éléments de patrimoine architectural et paysager à protéger et mettre en valeur (L151-19 CU) ; OAP Patrimoniale
- Protections Monuments Historiques, sites inscrits et classés pour la protection du patrimoine de qualité

Financiers

- Aides de la Fondation du Patrimoine
- CPER, Plan Ruralité, Contrat Ambition Région

Techniques

- Accompagnement du CAUE 03
- Paysagistes et architectes conseils de la DDT

Sensibilisation :

- Observatoire des CAUE
- application PEPIT du CAUE
- Guides et fiches conseils du CAUE 03

OUTILS À CRÉER

- Etudes de programmation pour identifier les nouvelles vocations ou affectations de certains éléments de patrimoine bâti
- Organisation de visites de réhabilitation de qualité ouvertes à tous
- Événements culturels et artistique pour valoriser le patrimoine du territoire dans sa diversité
- Création d'exposition itinérante, exposition photos dans l'espace public

EXEMPLE

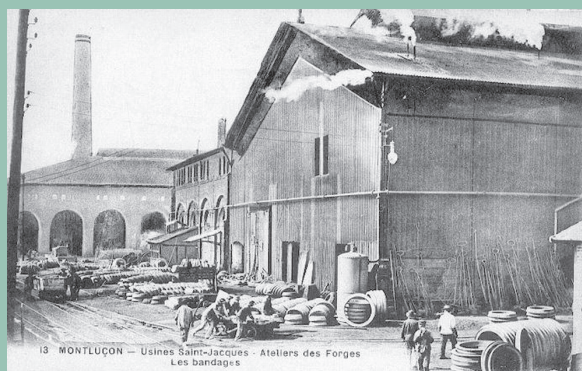
Exemple d'une démarche d'inventaire participatif : le recensement participatif des patrimoines bâtis en Loire Anjou Touraine.

Au sein du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine, une démarche participative a été lancée pour permettre la réalisation d'un inventaire participatif du patrimoine bâti. Des binômes communes/habitants sont invités à postuler et bénéficient d'une formation et d'une rémunération pour la mise en oeuvre du projet. Pendant deux mois, les volontaires seront accompagnés par deux spécialistes avec qui ils pourront échanger sur l'art et la manière de procéder à des recherches (interview, archives départementales par exemple). La phase de collecte permettra aux volontaires, accompagnés par le Parc, d'utiliser des outils simples mais efficaces mis à leur disposition. Les données seront compilées, analysées puis présentées de façon synthétique aux habitants par le Parc et ses partenaires fin 2021. Par la suite ces données pourront être utilisées dans différents domaines de la valorisation tourisme, culturel et patrimonial en fonction des suggestions et des volontés locales.

<https://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/recensements-participatifs-des-patrimoines->

Théâtre des Ilets, Montluçon

Le site des usines Saint-Jacques à Montluçon fait partie des patrimoines industriels qui ont été conservés en partie. Les bâtiments conservés accueillent notamment la Scène Nationale du Théâtre des Ilets, la médiathèque municipale, un parc, une salle polyvalente.



5.5. Favoriser l'itinérance et la découverte des qualités paysagères et patrimoniales du territoire

La mise en valeur des paysages et des éléments du patrimoine bâti, naturel et paysager passent tout d'abord par une attention particulière à leur connaissance, leur préservation et conservation mais il s'agit également de favoriser une appréhension globale du territoire dans toute sa diversité. Pour cela, la valorisation ponctuelle des éléments paysagers ne semble pas suffisante et il est nécessaire de relier les différents points d'intérêt du territoire pour permettre d'appréhender la singularité des Combrailles, de la Vallée du Cher, du Pays d'Huriel. La multiplication des offres, la circulation entre les éléments patrimoniaux

singuliers permet de diversifier les moments de découverte et de prolonger les temps de visite et de séjour des touristes de proximité ou plus éloignés. Favoriser l'itinérance sur le territoire peut permettre au territoire de progressivement devenir un territoire de destination.

ACTIONS PRIORITAIRES À MENER

- **Réaliser une nouvelle cartographie du territoire**
 - en associant les acteurs du territoire : identifier les éléments patrimoniaux déterminants, diagnostic des besoins des acteurs et opérateurs touristiques
 - en valorisant les patrimoines et les itinéraires pour y accéder (modes de transport alternatif)
 - en mettant en avant les grandes structures paysagères identifiées dans le plan paysage
- **Mettre en cohérence du programme d'activités pour la saison 2022 pour l'édition d'une brochure commune**



*Le Sentier des Maîtres
Sonneurs est un chemin
randonnée à faire sur plusieurs
jours, qui passe sur le territoire.*

POURQUOI ?

- Créer une destination touristique Vallée du Cher et Combraille Bourbonnaise en valorisant la richesse patrimoniale et en favorisant son accès
- Favoriser la montée en qualité et en gamme des accès (stationnement, signalétique) et des services (supports touristiques, guides) proposés aux touristes, tout en respectant une valorisation respectueuse des sites.

QUI ?

- PETR
- EPCI...

AVEC QUI ?

- Offices de tourisme et Comité départemental du tourisme
- Ville d'Art et d'Histoire (Montluçon) et Petite Cité de Caractère (Hérisson)
- Service de l'Inventaire, DRAC, Archives Départementales
- Agence ou services régionaux en compétence sur le patrimoine immatériel
- Acteurs et opérateurs touristiques
- Monde de la recherche en sciences sociales et humaines
- CRAIUM
- ARECABE

OÙ ?

- Toutes les communes

5.5. Favoriser l'itinérance et la découverte des qualités paysagères et patrimoniales du territoire

PRINCIPES D'ACTION

- **Permettre la valorisation des éléments patrimoniaux** au coeur de l'offre de cartographie touristique
- mettre en cohérence des supports touristiques au regard des unités paysagères révélées par le Plan Paysage, : faire ressortir la charpente paysagère dans les cartes du territoire
- Dessiner un schéma de déplacement loisirs : voies vertes, voies de randonnées, belles routes, lignes de train, les plus beaux chemins et le mettre à disposition du grand public
- Faire des cartes "topophiles" des villages : inventaire, recensement des éléments de patrimoine paysager (qui donne lieu à un attachement) sur le territoire, mobilisation des associations locales, sociétés savante et archéologiques pour documenter ces éléments, mobilisation des habitants et écoles du territoire pour la création des supports de valorisation

Encourager et multiplier les offres de découverte patrimoniales du territoire (éditions) et les mettre en cohérence pour travailler l'image d'une destination

- Travail de valorisation des atouts touristiques du territoire et mobilisation des acteurs de la filière pour créer une "destination", en concertation avec CDT et Offices de tourisme.....
- Programme commun de visites, de rencontres, de découvertes
- Mobiliser les démarches en cours sur le territoire qui permettent d'animer la valorisation des patrimoines : Ville d'Art et d'Histoire, Petite Cité de Caractère,
- Encourager les activités de recherche et d'édition autour des patrimoines des Combrailles et de la Vallée du Cher

Prendre soin de l'accueil et des accès sur les sites

- Accompagner la professionnalisation des opérateurs touristiques sur la connaissance des patrimoines paysagers, culturels et naturels des territoires
- Diagnostic des accès et services proposés sur les sites patrimoniaux pour dresser une liste des besoins du territoire en matière d'aménagement de flux et de stationnements

Favoriser la (re)connaissance de ce patrimoine

- Mener les inventaires de façon participative et les valoriser à la faveur d'événements festifs et artistiques
- Mettre en scène le patrimoine depuis les itinéraires de découverte (points de vue, signalétique ...)
- Organiser des circuits thématiques mis en tourisme à l'échelle du PETR et du Département

OUTILS EXISTANTS

Réglementaires

- Schéma départemental du tourisme et des loisirs
- Plan de préservation et de mise en valeur du patrimoine régional
- Schéma Mobilité
- Label Qualité Tourisme

Financiers

- Bourses d'aides à l'écriture ?
- CPER, Plan Ruralité, Contrat Ambition Région

Techniques

- Services régionaux et départementaux en compétence
- Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

OUTILS À CRÉER

Cartographies

- Groupes de travail "patrimoines et tourisme" à l'échelle du territoire...

EXEMPLE

le Pays de Vassivière

La carte, fruit d'une collaboration entre les acteurs touristiques et opérateurs du territoire, donne à voir différentes vues du territoire et toutes les informations patrimoniales et d'accès. Un outil cartographique utilisant des pictogrammes, simple et complet.



Mettre en place un réseau intermodal à partir des infrastructures existantes

5.1 Reconvertir pour la marche et le vélo les

- ### 5.1 Reconvertir pour la marche et le vélo les

Objectif 6 : PAYSAGE ET ÉCOMOBILITÉ

Mettre en place un réseau intermodal à partir des grandes infrastructures existantes

Le diagnostic a mis en évidence l'importance du déplacement multimodal pour la vallée du Cher et de la Combraille :

l'héritage et le maillage de lieux d'intermodalités faisant relais le long du canal et des anciennes voies ferrées

un déplacement doux mutualisé entre usagers agrégeant déplacements quotidiens et de loisirs

un réseau vélo sur les voies vertes caractérisées par de longues distances en site dédié

des séquences mixtes (vélo-voiture) sur les voies partagées ne présentant cependant pas de continuités faisant réseau.

un réseau bus à l'échelle de Montluçon C , voire du PETR, desservant les polarités et modulé en semaine et en week-end

une desserte en train peu fréquente et donc principalement utilisée par des publics ciblés

un déplacement automobile à la demande à partir des bourgs et petites villes, une offre bénévole et solidaire et organisée par Montluçon C

Ces éléments tissent la trame du réseau d'écomobilité.

Le manque de continuité du déplacement doux, le sentiment d'insécurité sur les routes principales et particulièrement au croisement, la faiblesse de l'intermodalité contribuent à décourager la pratique du vélo et de la marche au profit du déplacement automobile y compris pour des déplacements courts.

Le projet propose ainsi quatre actions :

relier, requalifier, réaménager, reconverter le réseau viaire et l'espace public qui font l'expérience du paysage en mouvement et participent à renforcer l'attractivité du territoire.

6.1. Reconverter pour la marche et le vélo les grandes infrastructures déclassées (canal et voies ferrées) en tirant partie de leur réseau longue distance

6.2. Augmenter la capillarité du territoire et son rayonnement ville campagne

6.3. Améliorer le paysage et la sécurisation du réseau urbain et routier au profit des modes doux

6.1. *Reconvertir pour la marche et le vélo les grandes infrastructures déclassées (canal et voies ferrées) en tirant partie de leur réseau longue distance*

Se déplacer avec le paysage sur les nouvelles voies vertes le long des cours d'eau et au-dessus des gorges du Cher, c'est constituer le réseau vélo-piéton magistral à l'échelle du PETR. Il a vocation à s'étendre vers Commentry sur la "ficelle" ferrée. C'est aussi développer l'intermodalité avec le transport en commun (train-bus) de ce réseau magistral et reconvertir les gares et les halles "déclassées" pour implanter des services aux cyclistes et aux marcheurs.

ACTIONS PRIORITAIRES À MENER

- **Elaborer un plan-guide associant étude et actions sur la partie nord de la couronne montluçonnaise, en prolongement des réflexions menées dans le cadre du Plan Guide C Montluçon**
 - Définition d'une stratégie urbaine, paysagère et environnementale pour la recomposition de cette lisière nord de Montluçon
 - Actions artistiques et culturelles permettant de renouveler le regard sur ce secteur
 - Définition d'une programmation/vocation pour ces espaces



L'ancienne voie ferrée rejoignant Montluçon à Evaux-les-Bains devra être aménagée en voie verte, devenant un axe du réseau magistral.

POURQUOI ?

- Assurer la continuité du réseau de voies vertes y compris dans la traversée de Montluçon
- Le réseau canal de Berry - vallée du Cher
- Les voies ferrées reconverties vers Évaux-les-Bains et Nérès-les-Bains.
- La "ficelle" ferrée vers Commentry
- L'aménagement cyclable des quais du Cher Rive-Gauche (bidirectionnelle)
- L'aménagement cyclable de l'avenue John Kennedy (un sens)
- La Véloroute 75 vers Moulins
- Reconversion de la "ficelle" ferrée de Commentry jusqu'aux rives de l'Amarron pour desservir à vélo le centre-ville de Montluçon
- Préserver la qualité du paysage en mouvement, ombragé par la ripisylve des cours d'eau, mêlant vues spectaculaires et ouvrages d'art et l'expérience d'un transport hors du temps sur les ex-voies ferrées et le Cher.
- Favoriser un aménagement cyclable bidirectionnel ou en aires piétonnes destiné à tous les publics. Il est entendu que l'aménagement cyclable est toujours accompagné par un aménagement piéton, partagé ou différencié.
- Déployer les relais d'intermodalité et de services le long des parcours en utilisant les infrastructures vacantes (gares, halles,...) et certains arrêts bus.

QUI ?

- PETR (compétence écomobilité)
-

AVEC QUI ?

- Montluçon Communauté
- Communes
- Département de l'Allier
- Exploitant Bus, train
- Musée du Canal et de la Combrailles
- Association cyclistes et marcheurs...
- École d'architecture et de paysage

OÙ ?

Le Quai du Cher Rive Gauche

Les voies vertes du canal de Berry-vallée du Cher, de Nérès et d'Évaux les Bains,

La véloroute V75 au niveau de la connexion avec la voie verte du Canal

Les rives de L'Amarron jusqu'à la "ficelle" de Commentry

La "ficelle" de Commentry

Les points relais, gares, anciennes halles, certains arrêts bus stratégiques

6.1. Reconvertir pour la marche et le vélo les grandes infrastructures déclassées

PRINCIPES D'ACTION

- Poursuivre l'aménagement du réseau "magistral" vélo-piéton de la vallée du Cher le long du canal et sur les voies ferrées déclassées en incluant la véloroute V75 : un réseau interconnecté et rapide, essentiellement plat et destiné à tous les publics.
- Aménager prioritairement le quai du Cher Rive Gauche dans sa traversée de Montluçon pour relier les voies vertes du canal à celles d'Evaux-les-Bains et de Néris-les-Bains. Un aménagement bidirectionnel vélo, prolongeant l'aménagement récemment réalisé, ne nécessitant au sud comme au nord qu'un aménagement léger sur une voirie partagée (quai de la libération...).
- L'ancien « chemin de fer à ficelle » constitue un aménagement stratégique pour inclure Commentry dans le réseau d'écomobilité. Il aurait les caractéristiques d'une voie verte sur certains tronçons, par ex : au départ de Commentry dans la traversée du bois, et sur d'autres serait aménagé sur la RD 455 en piste dédiée aux modes « actifs », cyclistes et piétons, ou en voirie apaisée pour des traversées de village. L'intermodalité avec les gares est très attractive permettant de ne faire par exemple qu'un trajet et s'affranchir ainsi de la faible fréquence.
- Tirer partie des caractères architecturaux et paysagers (ouvrages d'art, plantations, vues sur les cours d'eaux,...) pour offrir une expérience paysagère variée et arborée offrant des points de vue spectaculaires et hors du temps présent.
- Étendre la pratique loisirs à des pratiques quotidiennes (domicile-travail,...) en développant la capillarité du territoire entre le réseau magistral piéton vélo et les polarités identifiées par le réseau bus (équipements naturels et publics, ...). Offrir des services aux points intermodaux stratégiques (location, réparation, haltes, information...)
- Créer des points relais le long du Canal et des voies ferrées. Utiliser les gares et les ateliers le patrimoine bâti du canal, pour accueillir les services liés au déplacement actif et à l'intermodalité avec le train, et plus généralement à l'accueil et à la découverte du territoire

EXEMPLES

Exemple de sentier découverte du territoire : la Via Vercors

La ViaVercors est une boucle intercommunale de déplacements doux, qui relie les villages dans un parcours sécurisé et accessible de 52 kilomètres. Elle renouvelle l'offre de mobilité, aussi bien pour les habitants et les scolaires que pour les touristes. La ViaVercors, longue de 52 kilomètres, favorise les déplacements doux, quels qu'ils soient : à vélo, à cheval, en poussette, à pied ou même en fauteuil roulant sur certains tronçons, grâce à un revêtement dit « roulant ». Les plus sportifs peuvent y faire leur jogging ou de la marche nordique. Matin et soir, les enfants l'empruntent pour rejoindre à vélo la cité scolaire de Villard-de-Lans, de même que les travailleurs. Les aménagements ont été réalisés avec des matériaux biosourcés. Une attention toute particulière a été portée à la signalétique sur le parcours : 200 panneaux offrent des indications directionnelles, signalent des dangers, rappellent des consignes de sécurité, mais aussi les règles de civilité. Une documentation contenant les informations sur le patrimoine naturel est mise à la disposition du public.



6.2. Augmenter la capillarité du territoire et son rayonnement ville campagne

Le réseau viaire secondaire a vocation à compléter le réseau magistral piéton vélo pour former le réseau quotidien cyclable et marchable du territoire. Il offre une expérience de paysage en mouvement très attractive et immédiate reliant villes et villages aux haut-lieux du territoire. Il s'adresse aux pratiques quotidiennes entre lieux d'habitat et de travail ou d'activités et aux pratiques touristiques.

Contrairement au réseau magistral généralement bidirectionnel et en site propre, le réseau secondaire est souvent aménagé en pistes monodirectionnelles ou en voirie partagée. Il mobilise, par séquences, plusieurs niveaux du réseau viaire, RD et voies principales, voies secondaires, espaces publics des centres villes et village, passerelles et berges.

L'intermodalité et la qualité des services permettent d'en assurer la réussite. Ce réseau secondaire est complété par un maillage fin de chemins irriguant le territoire, qui participe à l'ancrage des habitants dans la mémoire des lieux et à son attractivité pour tous.

ACTIONS PRIORITAIRES À MENER

- **Elaborer un plan-guide associant étude et actions sur la partie nord de la couronne montluçonnaise, en prolongement des réflexions menées dans le cadre du Plan Guide C Montluçon**
 - Définition d'une stratégie urbaine, paysagère et environnementale pour la recomposition de cette lisière nord de Montluçon
 - Actions artistiques et culturelles permettant de renouveler le regard sur ce secteur
 - Définition d'une programmation/vocation pour ces espaces



Les chemins de bocage sont une des richesses du territoire. Choisir d'aménager certains pourraient constituer un réseau secondaire irriguant le territoire.

POURQUOI ?

- Articuler le schéma de mobilité active de Montluçon Communauté et celui d'ecomobilité du PETR vallée du Cher et Combraille Bourbonnaise développé par le Plan Paysage.
- Offrir un maillage fin pour les circulations douces quotidienne et de loisirs dans toute l'épaisseur du territoire
- Favoriser les quartiers apaisés de centre ville, bourgs et villages.
- Développer le pôle de mobilité "Gare" envisagé au Plan Guide de Montluçon Communauté et coordonner l'intermodalité entre réseau vélo et desserte en transport en commun des polarités (train et bus).

QUI ?

- PETR (compétence écomobilité)

AVEC QUI ?

- Montluçon Communauté
- Communes
- Département de l'Allier
- Exploitant Bus, train
- Musée du Canal et de la Combrailles
- Association cyclistes et marcheurs...
- École d'architecture et de paysage

OÙ ?

- Montluçon Communauté : quai du Cher Rive Gauche et promenade le long du Polier, avenue J. Kennedy, anneau des boulevards, etc...
- Passerelles de la Glacière, de Saint-Victor, et éventuellement celle près de la Gare de Montluçon à repositionner
- Séquences RD et routes secondaires
- Espaces publics centraux des communes urbaines et rurales
- Pôle de mobilité gare et arrêts bus intermodaux.

PRINCIPES D'ACTION

Prolonger l'aménagement cyclable du quai du Cher Rive Droite jusqu'à la voie verte d'Évaux-les-Bains au Sud et jusqu'à la passerelle de la Glacerie au Nord.

- Relier la promenade Barbara à la voie verte en s'élargissant en bidirectionnelle tout en ouvrant la vue sur le Polier afin d'aérer la promenade.
- Relier la rue du Bac au quai Forey, soit 350 m de berge à aménager entre la passerelle de la Glacerie et le centre-ville de Montluçon (si possibilité de libérer du foncier et après étude de faisabilité).

Créer ou reconstruire des passerelles au-dessus du Cher

- La passerelle de la Glacerie, stratégique pour atteindre Désertines en évitant la RD, est un aménagement prioritaire pour les habitants, actuellement programmé.
- La passerelle près de la gare proposée au Plan-guide serait à restituer (à long terme) par rapport à la passerelle fermée selon un emplacement à affiner / pôle d'intermodalité Gare.
- La passerelle envisagée à Saint-Victor, liée à une valorisation naturelle de site, est en cours d'étude, le projet est à l'initiative de la commune.

Aménager l'avenue JF. Kennedy pour le vélo au débouché des voies vertes de Nérès-les-Bains et d'Évaux-les-Bains.

- Compte tenu de la largeur de la voie, une piste vélo bidirectionnelle n'étant pas réalisable, une piste vélo mono directionnelle, qui plus est implantée le long du théâtre des Ilets, serait à aménager incitant les citoyens à une pratique vélo-loisirs-culture. Le paysagement libre de l'avenue (arbres autochtones...) serait une invitation à la campagne



Randonnée VTT

Vélo en ville
5-7kmVAE
7-12km

Concevoir l'écomobilité à la bonne échelle, celle de la vie sociale

Y-a t'il différentes écomobilités domicile-travail, urbaines et rurales ?



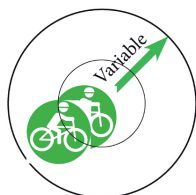
Grande ville

à l'échelle de l'agglomération de Montluçon, n'inclut cependant pas Commentry situé à 10 km et dans un relief



Petite ville

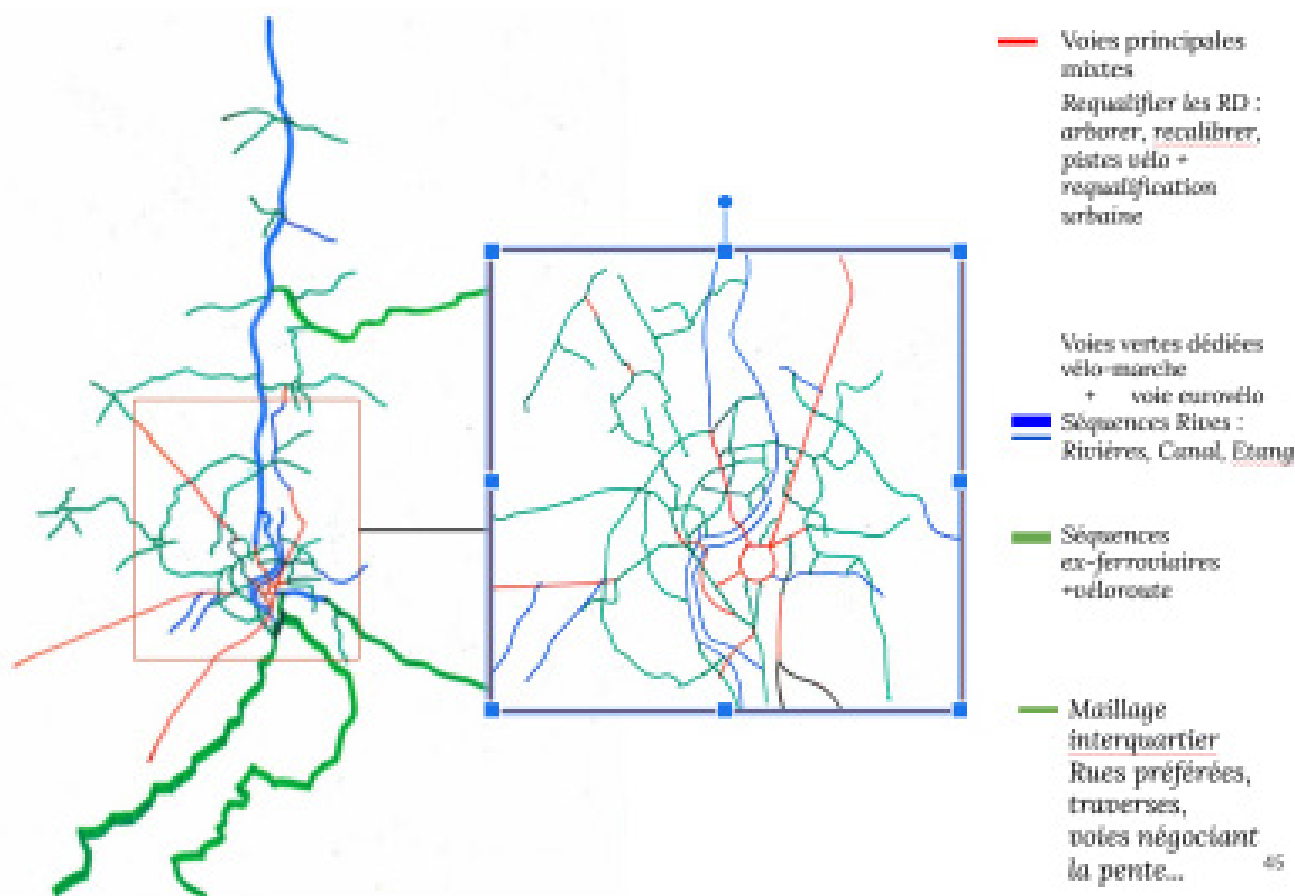
à l'échelle des bourgs et en fonction des services offerts



Rurale

en fonction des réseaux à proximité

Les aménagements cyclables répondent à l'ensemble des situations et des modes de déplacement, du réseau structurant à connecter, à la pacification des centre-bourgs, à l'échelle de l'agglomération de Montluçon voire de Commentry via la ficelle (cependant située à 10km).



La connexion entre un réseau magistral et desschémas locox doit se faire avec finesse, et considérer le paysage et la topographie.

Aménager des séquences cyclables sur les RD et voies principales. Ces séquences identifiées par le Plan Paysage intègrent certains maillons déjà aménagés pour le vélo (943 Nord-ouest, 745 Sud-Ouest).

- Pour ex : La requalification de la RD 2144 vers Désertines constitue un aménagement important de l'entrée de ville qui mériterait de déclencher une opération de requalification urbaine (commerce, habitat,...). De ce fait, la création de 2 pistes mono directionnelles pourrait être privilégiée éloignant la chaussée des habitations. Le déploiement d'un paysage arboré de haute taille, aléatoire, serait facilité par la relocalisation d'une partie du stationnement domestique dans les garages existants.
- Mobiliser les cyclistes pour l'identification d'itinéraires préférés pour compléter la maille fine du réseau cyclable. Mobiliser les piétons pour relier les impasses des lotissements aux polarités urbaines.
- Sur l'anneau des boulevards, la suppression d'une file de stationnement sur le Bd Carnot faisant la boucle cyclable est intéressante pour assurer le double sens cyclable. Une variante en sens montée pourrait être étudiée au droit de la cité administrative.
- Des quartiers apaisés dans la traversée des bourgs, des centres villes et villages avec des aménagements légers garants de l'authenticité des lieux (places et coudercs,...), de la multipolarité (commerces et équipements, rues aux écoles...).

Réaliser les projets de l'intermodalité.

- Créer le pôle de mobilité gare envisagé au plan guide de montluçon C en réinvestissant également les halles désaffectées pour des activités (formation, coworking, expositions culturelles..).
- Créer des points relais intermodaux au sein des bourgs en complément de ceux créés le long du Canal et des voies ferrées pour le réseau magistral.

Favoriser la création ou la ré-ouverture de chemins de randonnée

- mobilisation des associations de randonneurs autour de ce projet
- Ré-activer de nouveaux chemins Via St Martin, Sentier des maçons creusois, sentier des maîtres sonneurs, route d'Artagnan



Exemple d'espace partagé pacifié dans une rue de bourg.

Typologie des déplacements

Comment mieux se déplacer sur les infrastructures, le pari du paysage ?



Intermodalité



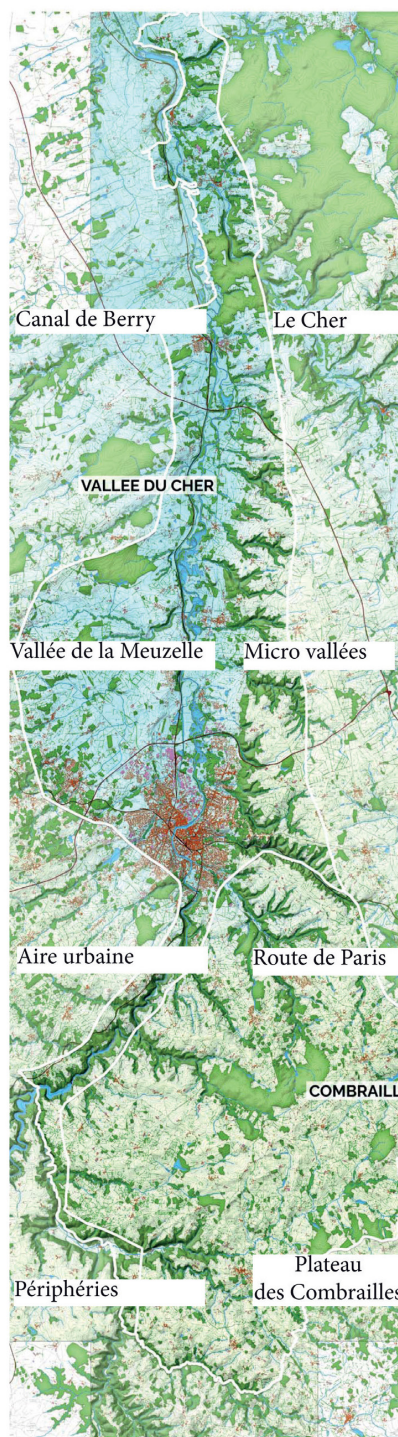
Chemin de traverse
ex voie ferrée



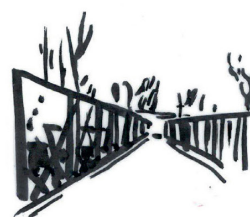
Lotissements 1930 et 1970



Lotissement 2015



Paysages en mouvement



Ouvrage d'art



Village



Coeur de communauté
d'agglomération



Village

A chaque situation paysagère correspond un objectif d'écomobilité : pacifier les villages, sécuriser les routes, connecter les zones d'habitat au réseau structurant.

6.3. *Améliorer le paysage et la sécurisation du réseau urbain et routier au profit des modes doux*

Le réseau des voies vertes ou réseau magistral piéton vélo destiné à tous les publics est très sécurisé. Le réseau secondaire plus divers et séquencé destiné à un large public mérite d'être mieux inséré au côté de l'automobile. La conviction portée par le plan paysage est que le paysage de l'écomobilité contribue non seulement à l'attractivité de la pratique de la marche et du vélo et à son confort mais aussi à la sécurité.

ACTIONS PRIORITAIRES À MENER

- A l'échelle du PETR,
 - Identifier les «points noirs» en confrontant les remarques des associations cyclistes et marcheurs avec celles de la DDT 67 et des EPCI.
 - Débattre des modalités de traitements (modulation vitesse, signalétique, voire aménagement).
 - Identifier par typologie d'actions la chaîne d'acteurs concernée.
 - Prioriser et planifier les interventions



Les croisements et les franchissements sont souvent es points durs du réseau qui mériteraient d'être sécurisés.

POURQUOI ?

- Aménager ou réguler la route ou la rue, quel que soit le dispositif mis en place, la continuité et la récurrence du système retenu est facteur de sécurité.
- Sécuriser les croisements et traversées qui constituent des points durs
- Favoriser les quartiers apaisés de centre ville, bourgs et villages.
- Développer le pôle de mobilité "Gare" envisagé au Plan Guide de Montluçon Communauté et coordonner l'intermodalité entre réseau vélo et desserte en transport en commun des polarités (train et bus).

QUI ?

- Département
- EPCI
- Communes
- Propriété privées (Lotissement,...)

AVEC QUI ?

- PETR
- Associations de cyclistes et de marcheurs...

OÙ ?

Espaces publics apaisés centre ville et village

Impasse lotissement

Parcs de stationnement des centres commerciaux

RD et voies principales

Points durs pour les cyclistes et les piétons (croisements..)...

PRINCIPES D'ACTION

Le projet paysager et architectural des voies varie selon la nature du réseau vélo.

- Sur le réseau magistral des voies vertes, voies dédiées et pistes bidirectionnelles offrent un parcours sécurisé : il faut noter le peu de croisement à niveau le long des fleuves et canaux et sur les ex-voies ferrées.
- Sur le réseau secondaire, prioriser les améliorations en faveur des cyclistes (vitesse, aménagement, arbres, haies bocagères) pour apporter davantage de protection au cycliste (ombre, coupe vent...).
- Sur les voiries partagées en villes et villages, réduire la vitesse pour conforter les cyclistes et «habituer» les automobilistes à les considérer. Par exemple : sur l'anneau des boulevards, aménager des SAS vélo et des priorités aux feux ainsi que de réels aménagements pour réduire la vitesse.
- Sur le maillage fin du territoire, l'expérience d'une voirie partagée à faible vitesse, évitant aménagement et signalétique routière.

Favoriser les initiatives citoyennes pour la marche à pied et le vélo évitant le recours à l'automobile : relier les impasses des lotissements au milieu environnant? Transformer les voies des quartiers périurbains en rues jardins ? Créer des rues aux écoles ?

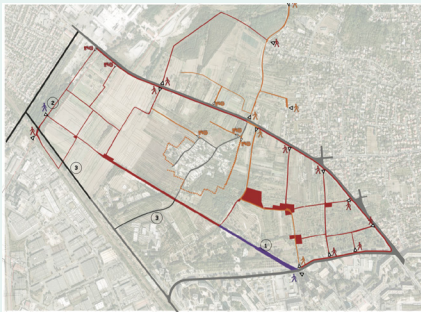
Requalifier les grandes pénétrantes en avenues Replanter les départementales (ex RN) par une planification publique ou associative (fourniture des arbres ou autre aide (associative ou publique) en recul de la chaussée et par conséquent sur les terres privées

Sécuriser les points durs du réseau d'écomobilité : Aménager le croisement avec la RD 2144 au niveau du pont par un rond-point à la Hollandaise ? Indiquer la traversée des RD pour le vélo et le piéton sur certains itinéraires attractifs,

Recenser les chemins, veiller à la porosité des parcours et préserver le caractère des petites routes de campagne

Aménager de façon sécurisée les entrées de ville et les principaux carrefours pour le vélo (aménager à la "hollandaise" celui situé au droit du pont des Iles face au centre commercial à Montluçon)

EXEMPLE



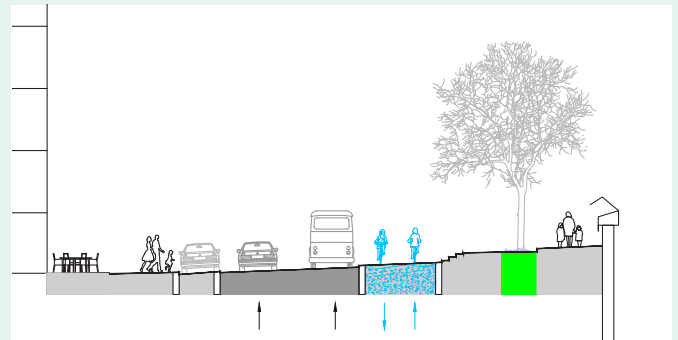
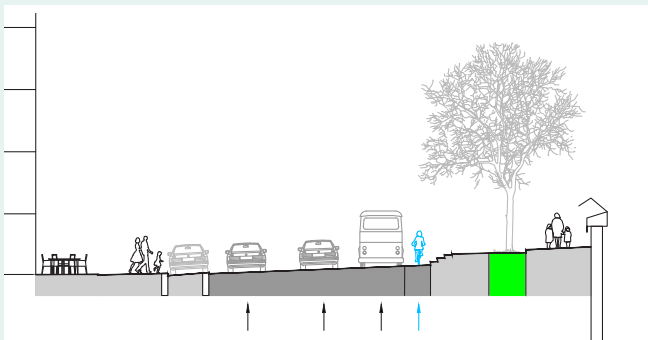
Etat actuel



Projet

Schéma de valorisation de la Plaine d'Argenteuil, 95

Dans ce quartier agricole en déprise, l'Agence Ter a travaillé sur un schéma de circulation pour faire cohabiter loisirs et agriculture. Un aménagement piéton/vélo longe la route départementale pour des circulations sécurisées.



Aménagement des pistes cyclables sur les Quai de Seine, Paris

Muriel Pagès, Patrick Ecoutin, A et cetera.



FICHE OUTIL : PAYSAGE ET ENERGIE

Construire le paysage des ENR sur le territoire



La stratégie du Plan Paysage met l'accent sur une production d'énergie renouvelable d'échelle variée. Au sein du PETR, le solaire est en pleine croissance, la méthanisation, les parcs éoliens en projets,... Il s'agit de planifier et construire un paysage de qualité pour l'énergie renouvelable du territoire. Aujourd'hui, la production d'énergie renouvelable en site agricole impacte le paysage remarquable de la Vallée du Cher et de la Combraille Bourbonnaise dont le Plan Paysage a montré la vitalité ainsi que la fragilité. Elle impacte également le patrimoine bâti, qu'il soit remarquable ou vernaculaire.

Le constat

L'arrivée de l'énergie renouvelable en zones agricoles n'était pas prévisible lors de la définition des zones agricoles dans les documents d'urbanisme (PLUI..)

La gestion de l'énergie renouvelable est un nouveau métier pour les agriculteurs et les éleveurs et un complément financier à leur activité traditionnelle. L'implantation des EnR sur le bâti fait partie comme tout matériau de l'architecture.

En synthèse, les projets d'EnR sont le plus souvent conçus en silos techniques alors qu'ils devraient associer des compétences architecturales et paysagères et être élaborés à partir d'un travail collectif à l'échelle du SCOT et du PETR. La démarche Plan paysage apparaît ainsi tout à fait cohérente et dans la continuité du travail élaboré dans le cadre du PCAET. C'est un levier pour préserver des sites au titre du patrimoine ou des paysages.

Objectifs

Spatialiser les Energies Renouvelables dans le PCAET :

- Identifier les modèles de production d'énergies renouvelables adaptés à ce territoire.
- Définir les critères d'implantation et d'échelle à promouvoir pour la Combraille et la vallée du Cher
- Préserver et concilier la qualité des sites à travers les projets d'Énergie Renouvelable
- Accompagner l'insertion paysagère et architecturale auprès du porteur (et bénéficiaire) du projet pour garantir le bien commun du paysage ?
- Comment les encadrer?

Principes d'action

- Mobiliser les architectes conseils et paysagistes conseils de l'Etat en amont de la conception des projets EnR
- Recenser les opportunités communales et publiques, inciter à la réalisation de projets privés sur certaines typologies _ PCAET
- Créer une Journée Développement Durable à l'échelle du PETR via une assemblée des Territoires, regroupant services de l'Etat,(Préfecture, DDT, DREAL, DRAC...), Experts, Maires et citoyens

Maîtrise d'ouvrage pressentie

SDE 03 : Recollement et accompagnement des projets et intentions de projet sur le territoire. Le PCAET, Plan Climat Air Energie Territorial, a vocation à coordonner la maîtrise d'ouvrage de l'énergie renouvelable

Le PETR a vocation à animer le débat intercommunal

Partenaires potentiels

- PETR : Animation thématique des acteurs (EPCI-Exploitants) et des services
- DDT : vérification de la réalité de l'activité agricole et de sa pérennité, impacts chemins ruraux, Zéro Artificialisation Nette
- DREAL : Analyse et communication des modèles et gestion des risques
- DRAC : impact paysager et architectural
- Chambre d'agriculture

Outils réglementaires existants

Il y a possibilité d'agir sur le paysage à différents

niveaux.

Via le code de l'environnement:

- émettre des prescriptions sur le projet (article L122-161)
- demander des mesures ERC Eviter Réduire Compenser (article L122-1)
- Dans la procédure ICPE , faire référence aux "intérêts mentionnés au L 511-1 comprenant en particulier le paysage et pour une autorisation émettre des prescriptions

Via le code de l'Urbanisme :

Le R 111-27 est mobilisable sur l'impact paysager L'art. 12 du Grenelle de l'environnement (art L 111-6-2) : Favorable à l'installation d'EnR, il permet les prescriptions destinées à la bonne intégration architecturale du projet d'énergie renouvelable. Dans un secteur sauvegardé , dans une zone de protection du patrimoine architectural , urbain et paysager, art.. 642-1 du code du patrimoine,... il peut cependant s'opposer à l'installation d'EnR.

Outils à mobiliser ou à créer :

- Incarner l'application du droit (enjeux quantitatifs des EnR) sur le territoire, sensibiliser à l'adaptation au changement climatique et résoudre les contradictions.
- Vérification de la réalité de l'activité agricole / ENR lors du dépôt de DP et PC Photovoltaïque
- Périmètre de restriction ou d'interdiction des ENR en application de l'article 12 du Grenelle de l'Environnement sur certains sites protégés au titre des Monuments Historiques
- Mutualiser instruction technique et architecturale des autorisations DP et PC afin de progresser dans la gestion des risques, la qualité architecturale et l'insertion paysagère.

Focus Méthaniseurs

19 T/J, 29 T/J, 60 T/J, 95 T/J, du méthaniseur à la ferme en autoconsommation à des complexes industriels de revente, comment promouvoir le modèle adapté à chaque site ?

Objectifs:

- ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'environnement), relevant de l'ERC (Eviter Réduire Compenser)
- Eviter, c'est choisir les échelles des méthaniseurs adaptés au contexte local de production (agriculture, élevage, déchets alimentaires)
- Réduire l'impact sur le site, c'est accompagner en amont le choix de l'implantation, en analysant la capacité du paysage et des chemins à encaisser les contraintes fonctionnelles et techniques générées.
- Compenser, c'est veiller à l'intégration paysagère et architecturale du projet avec la maîtrise d'œuvre architecte et paysagiste ;
- Sensibiliser et diminuer les risques liés aux ENR , (limiter les besoins de rétention du digestat, faciliter le secours pompiers ..)

Lieux concernés

- Tous les projets en cours et réalisés...
- Entrées de ville et villages, fermes isolées, terres agricoles, friches industrielles

Principes d'action

- Associer l'approche énergétique et technique à une analyse paysagère et architecturale, prendre en compte l'incidence paysagère des projets à trois échelles (le grand paysage, l'exploitation, les bâtiments et leurs abords) pour déterminer le site d'implantation, le dimensionnement, les principes d'intégration,... Vérifier la réalité de l'activité agricole et sa pérennité
- Vérifier la cohérence de l'assiette du projet / co activité agricole et énergétique
- Appréhender l'ampleur du projet et limiter les extensions au coup par coup
- Accompagner l'adaptation du modèle au site (en termes de stockages,... et de gestion du site, flux...)
- Promouvoir la qualité architecturale (enfouissement des cuves, matériaux de qualité...)
- Définir des principes d'insertion paysagère : insertion dans le grand paysage (sites d'implantation, volumétrie du bâtiment, choix des matériaux et nuancier,...), prise en compte des vues et des accès, aménagement des abords (plantations, bocage, intégration des talus ..)
- Evaluer les réalisations selon une grille multicritères (environnement, architecture, paysage) pour améliorer les projets futurs

Quelques caractéristiques

(à partir étude de cas)

TYPOLOGIE METHANISEUR

Méthaniseur à la ferme jusqu'à 20 T/J
(échelle ferme industrielle 700 têtes)

Méthaniseur collectif jusqu'à 30T/J
(plusieurs exploitants)

Méthaniseur industriel, 60-95 T/J

Typologie bâtie- cuves :

diamètre 20 à 24 m, voir 30 m,

hauteur cuve 8m environ (hors dôme)

- silo : 90 x 13m env.
- bâtiment technique
- divers édicules techniques
- torchère.
- clôture.
- merlon pour contenir les fuites éventuelles de digestat.

ENERGIE

Nb Cuves

19 T/J = 2 cuves (1 couverte)

29 T /J= 4 cuves (couvertes)

30 T /J= 3 cuves dont 1 de 30m de diamètre

95 T/J = 5 cuves (couvertes)



Quelques caractéristiques

Implantation à la ferme

- en lisière de village
- à l'échelle d'une exploitation agricole (700 boeufs)

ENERGIE

Capacité : 19 T/J

Autoconsommation et revente

Gestionnaire = exploitant agricole

Un modèle de méthaniseur pour une grande ferme d'élevage ?

- L'enfouissement des cuves en harmonie avec l'architecture agricole.
- L'impact du transport de matériau est faible

Focus Photovoltaïque

CONTEXTE

Les toitures solaires, conçues le plus souvent en silo technique et sans architecte, conduisent à une banalisation de l'architecture et à une «dénaturation» du paysage caractéristique de la Région.

Bien que la filière photovoltaïque propose des éléments de qualité, ils restent peu utilisés.

ENJEUX

Les points de vigilance

- le choix emblématique des hangars agricoles
- l'impact paysager des toitures solaires
- le risque architectural, esthétique et de conservation des surtoitures solaires
- l'impact des «fermes solaires» sur les terres agricoles.

OPPORTUNITÉS

Le soutien à la rénovation énergétique des bâtiments privés et des bâtiments publics dans le cadre du plan de relance.

La prime à l'Intégration Au Bâti du photovoltaïque participe au financement d'une réhabilitation de qualité.

Prime allouée en octobre 2021 en France, (durée 2 ans + 1,85 ct/ kWc)

Quelques chiffres

Seuil économique :

> 3 kilowatt-crête	soit 18 m ² de PV
3 à 9 kWc	soit 55 m ²
9 à 36 kWc	soit 200 m ²
36 à 100 kWc	soit 500 m ²
< 100 kWc	soit 2500 m ²

Ex. prix rachat 2021 pour une installation

<9 kWc = 10 centimes/kWc

>9 kWc = 6 centimes/kWc

Ex. Seuil contraignant pour panneaux :

9, 29, 108, 270, 1351 panneaux 1.85 x 1m

Réglage fin pour les tuiles Sunstyle

(0.85 x 0.85 m = 0,75 m²)

Seuil technique :

<= 6 kWc électricité monophasée

soit 50-60m² de PV

> 6 kWc électricité triphasée

Poids éléments photovoltaïques :

15 kg/m² tuiles solaires

jusqu'à 35 kg/m² panneaux solaires

< poids tuile et à fortiori ardoise

< fibro-ciment (amiante)

Grenelle de l'environnement. Art.12

« Art.L. 111-6-2.-Nonobstant toute disposition d'urbanisme contraire, le permis de construire ou d'aménager ou la décision prise sur une déclaration préalable ne peut s'opposer ...à l'installation de dispositifs favorisant ...la production d'énergie renouvelable Le présent alinéa ne fait pas obstacle à ce que le permis de construire...comporte des prescriptions destinées à assurer la bonne intégration architecturale du projet.....

« Le premier alinéa n'est pas applicable dans un secteur sauvegardé, dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager créée en application de l'article L. 642-1 du code du patrimoine, dans le périmètre de protection d'un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques

« Il n'est pas non plus applicable dans des périmètres délimités, après avis de l'architecte des Bâtiments de France, par délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme, motivée par la protection du patrimoine bâti ou non bâti, des paysages ou des perspectives monumentales et urbaines.... »

PLU-PLUI

Périmètres de restriction

(ex: bourgs et villages du Haut Rhin)

Périmètres d'interdiction

(ex : Colmar)

Leur création relève de l'initiative des maires et des établissements publics et s'appuie sur un argumentaire

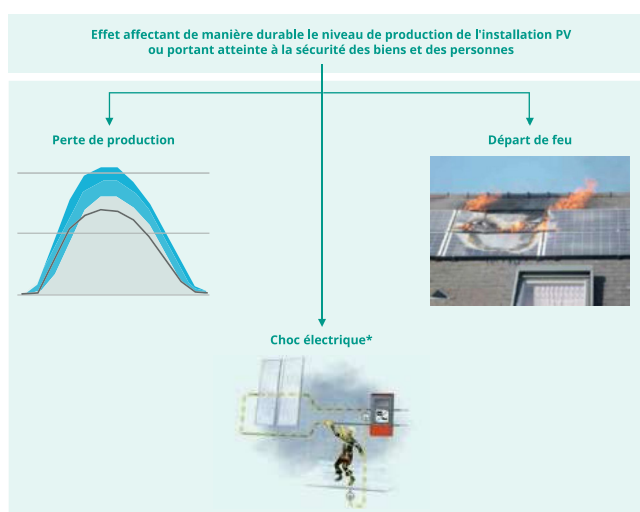
Focus Incendie

En 2018, les 3/4 des sinistres en expertise (6/an) ont lieu dans le marché résidentiel et sur de faibles puissances < 3kWc

Sur les ICPE, 1 incendie / an est suspecté d'avoir une origine photovoltaïque.

Source AQC Agence Qualité Construction

Dysfonctionnement électriques des installations photovoltaïques. Points de vigilance. 2018



Focus Photovoltaïque

ARCHITECTURE

Recommandations

- Projet conçu par un architecte
- Toitures solaires intégrées à l'architecture en construction neuve et en rénovation.

Toitures en surimposition ne conviennent pas aux sites protégés :

- sauf invisibles de l'espace public,
- si limitées en surface

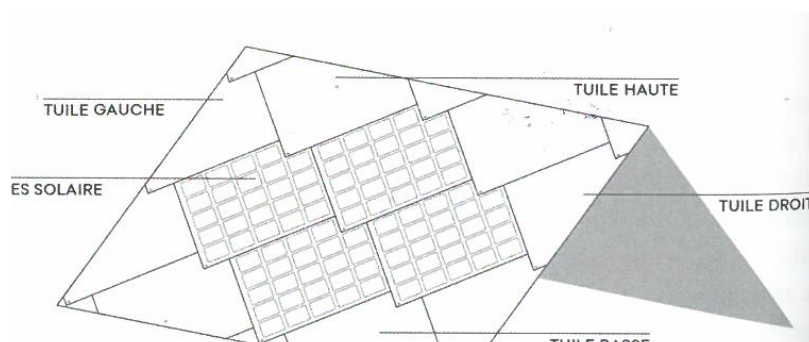
Qualité architecturale et photovoltaïque :

- adéquation entre qualité des matériaux et des sites,
- choix des modules : tuiles / panneaux,...
- aspect : couleur, antireflet...
- mise en oeuvre soignée accrue avec le développement d'accessoires non énergétisés





Panneaux solaires Issol



Tuiles solaires Sunstyle,
source : d'a n°286 dec 2021, *De la tuile solaire à l'enveloppe du bâtiment: «le moment est venu»* B.Joly.

3



La stratégie de mise en œuvre

Le Plan de paysage a été très largement construit en concertation avec les élus, les habitants du territoire, les services du PETR, et de nombreux partenaires. Il identifie 23 fiches actions concernant des problématiques d'aménagement variées, qui peuvent se traduire par des réalisations concrètes dans les domaines réglementaires, financiers et fiscaux, opérationnels, pédagogiques. Il a mobilisé divers organismes et de nombreuses personnes, réunis en comités, ateliers, lectures de paysage, événements publics (La Grande Traversée),...

Le passage du temps d'élaboration au temps de concrétisation, est un moment délicat et stratégique qui nécessite :

- de préserver, cultiver et alimenter la dynamique mise en place durant toute l'année 2021, pour passer à l'opérationnel
- de concentrer les efforts, et donc les moyens humains et financiers sur des actions leviers aidant à engager et réussir la mise en œuvre.

Pour cela, une stratégie de priorisation des actions a été proposée s'articulant autour de 4 principes :

- Le renforcement des moyens et compétences en matière de paysage pour le PETR et les communes
- L'animation et la diffusion du Plan Paysage
- La poursuite d'actions participatives et collectives autour de la connaissance des paysages et de réflexions sur leur devenir. Celle-ci s'appuie et alimente la dynamique amorcée durant l'élaboration de l'étude
- La mise en place d'actions pilotes et participatives, concrétisant le Plan paysage et donnant une visibilité à sa réalisation.

10 actions ont été identifiées pour être engagées dès 2022.

- Élargir le périmètre du plan paysage à l'ensemble du PETR
- Créer un poste de chargé de mission paysage au sein du PETR, avec la constitution d'un comité de pilotage.
- Mettre en place une formation et des actions de sensibilisation à destination des élus et des techniciens locaux (lien avec l'animation Natura 2000)
- Mettre en route la Grande Traversée n°2, comprenant plusieurs volets.
- Élaborer un inventaire participatif des belvédères en mobilisant associations, habitants, acteurs culturels et touristiques.
- Organiser des actions culturelles permettant de mettre en valeur le paysage et faire découvrir le patrimoine avec sensibilité
- Lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès des communes pour un accompagnement sur des thématiques particulières (mobiliser de l'ingénierie sur des projets)
- Organiser les "Assises de la haie", pour rendre compte du caractère patrimonial du bocage.
- Assurer une animation et une coordination paysagère entre EPCI pour les projets d'écomobilité : plans vélo, randonnées, voies vertes.
- Création d'un réseau de boucles interconnectées : Grande randonnée de Pays

Tableau de synthèse des actions prioritaires

	ORIENTATIONS	ACTIONS PRIORITAIRES
OQP1 Accompagner la gestion et l'animation des paysages sur le long terme	1.1 Renforcer les moyens du PETR/EPCI/Communes pour l'animation du plan paysage	1.1.1. Créer un poste de chargé de mission paysage au sein du PETR
		1.1.2. Monter un programme annuel à destination des élus et acteurs du territoire, pris en charge et animé par les partenaires
		1.1.3. Lancer une mission de création d'un observatoire photographique du paysage à l'échelle du PETR
	1.2 Établir des partenariats avec les acteurs de l'aménagement pour la mise en oeuvre du plan de paysage	1.2.1. Créer et animer un "Atelier du plan paysage" permettant le suivi de la mise en oeuvre du plan paysage
	1.3 Sensibiliser le public au paysage et au projet de paysage	1.3.1. Diffuser le travail du Plan paysage auprès du grand public : exposition itinérante, mise en ligne du PP, diffusion d'une synthèse du Plan au sein des mairies, lieux publics, établissements scolaires, organisation de balades apprenantes...
		1.3.1. Mettre en route la Grande Traversée n°2
	1.4 Réaliser des plans guides pour la concrétisation du plan de paysage	1.4.1. Mener un plan guide intercommunal par EPCI sur des secteurs stratégiques
		1.4.2. Lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès des communes pour un accompagnement sur des thématiques particulières
OQP2 Adapter la campagne bocagère et les paysages forestiers aux dérèglements climatiques	2.1 Sensibiliser à la beauté des paysages bocagers, patrimoine de l'Allier, gérer et régénérer de façon durable le Bocage	2.1.1 Organiser les "assises de la haie"
	2.2 Soutenir la diversification des pratiques agricoles dans la trame bocagère	2.2.1. Identifier, protéger et planifier la reconquête des terrains prioritaires pour le maintien de l'activité agricole et la qualité des paysages
		2.1.2. Mettre en réseau les acteurs et producteurs locaux
	2.3 Accompagner l'évolution des modes de gestion forestière pour des paysages et milieux forestiers plus résilients	2.3.1. Réaliser un état de lieu précis des peuplements et de leurs dynamiques, de la propriété et de la cohérence des plans de gestion à l'échelle du PETR
		2.3.2. Inscrire le territoire dans des programmes de recherche-action scientifiques
	2.4 Prendre en compte le paysage dans les projets d'implantation d'ENR au sein des exploitations agricoles	2.4.1. Elaborer un schéma directeur des ENR à l'échelle du SCOT dans le cadre de sa révision
		2.4.2. Mettre en place un accompagnement par un paysagiste concepteur et technicien SDE sur les questions liant énergies et paysage
	2.5 Accompagner les transformations du bâti agricole et son insertion dans le paysage	2.5.1. Actualiser, diffuser et présenter un document de référence sur les caractéristiques du bâti agricole
		2.5.2. Mettre en place un accompagnement en association avec la chambre d'agriculture sur les questions liant la création ou la rénovation des bâtiments agricoles et le paysage (architecte, technicien, paysagiste)

MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE	ESTIMATION PROVISoire HT	INTERNALISATION / EXPERTISE EXTERNE
PETR	50 000 €	internalisation : recrutement d'un chargé de mission 'paysages' en charge du déploiement du plan d'actions et de la transversalité avec les autres dispositifs (PCAET, SCOT) et thématiques (énergie, patrimoines). chargé de la mobilisation des partenaires et de l'animation de la démarche
PETR	Coordination, organisation : chargé de mission Paysage PETR Prévoir une enveloppe de frais (défraiement intervenant, transports) : environ 10000€	interne : coordination, prospection, conception du programme, sollicitation des partenaires ressources et experts, mobilisation, communication et gestion des inscriptions
DDT OU DREAL ?	50 000 € (y compris une reconduction et dimension participative)	interne : coordination de l'OPP Un exemple de démarche participative : https://www.valde Loire.org/Actualites/Articles/Tous/Un-observatoire-photographique-de-la-Loire-en-Loir-et-Cher
PETR	Intégré à la fiche de poste du chargé de mission paysage PETR Prévoir une enveloppe de frais de fonctionnement pour l'animation de l'atelier (défraiement intervenants, organisation ateliers) : 5 000 €	interne
PETR	20 000 € Pilotage par le chargé de mission Paysage du PETR	interne : coordination du support, en charge de la bonne diffusion et programmation des supports sur le territoire, de l'animation des temps dédiés à leurs présentations externe : conception/réalisation des supports physiques et virtuels de diffusion
PETR + communes	10 000 € Comprenant les frais (transport, catering, défraiement intervenants) mais surtout un temps RH de pilotage/coordination/communication	interne : complexe de travailler sur un événementiel au regard de la charge de travail sur les autres missions, compétences en montage de projet événementiel/touristique nécessaire externalisation possible ? (équipe Plan Paysage, recrutement CDD, délégation de cette mission à un opérateur sur le territoire - nécessite l'écriture d'un cahier des charges)
PETR + EPCI+ communes	Entre 15 000 et 35 000 € Selon le plan guide (Plans guides identifiés : actions 3.3.1/4.1.1/4.2.2/5.2.1/5.3.1)	interne : coordination du plan guide, conception du contenu et animation de la démarche
PETR + EPCI+ communes	Appel à projet Intégré à la fiche de poste du chargé de mission Accompagnement entre 5000 et 15 000€ selon les thématiques	interne : coordination des appels à projets, accompagnement des communes. sollicitation d'expertises extérieures en fonction des thématiques (appui du paysagiste conseil)
PETR+Mission Haie +OFB ?	Si contenu événementiel, un budget de 10 000€ Résidence art/paysage en lien avec Lycée horticole+Théâtre des îlets : entre 15 000 et 30 000€	interne : complexe de travailler sur un événementiel au regard de la charge de travail sur les autres missions, compétences en montage de résidence art/paysage nécessaire externalisation possible ? (équipe Plan Paysage, recrutement CDD, délégation de cette mission à un opérateur sur le territoire - nécessite l'écriture d'un cahier des charges)
Chambre agriculture + PETR	Animation par le chargé de mission paysage	interne
	Animation par le chargé de mission paysage	interne
PETR+CRPF+ONF	A-minima 30 000€ si le recensement se fait à l'échelle du PETR	interne : coordination de la démarche partenariale
	Animation par le chargé de mission paysage	interne
PETR+SDE	Edition d'un guide de bonnes pratiques : 10 000 € Mettre en place un appui ponctuel par paysagiste-conseil de la DDT, ou CAUE, ou dédié au PETR à raison de 2j par mois pendant 1 an - 16 000 €	interne : conception du guide de bonnes pratiques externe : appui du paysagiste conseil
Chambre d'agri+CAUE	Pas de financement externalisé mais coopération entre acteurs existants (CAUE, DDT...)	interne : coordination de la démarche partenariale
Chambre d'agri+CAUE	Voir 2.4.1. Mettre en place un appui ponctuel par paysagiste-conseil à raison de 2j par mois pendant 1 an 16 000 €	interne : coordination de la démarche partenariale externe : appui du paysagiste conseil

Tableau de synthèse des actions prioritaires

	ORIENTATIONS	ACTIONS PRIORITAIRES
OQP 3 Recentrer le paysage bâti autour des villes et des villages	3.1 Conforter les enveloppes urbaines, soigner et réinvestir (restaurer, réhabiliter, étendre) le patrimoine bâti existant des villes et villages pour l'adapter aux modes de vie et enjeux contemporains	3.1.1. Recenser le bâti inoccupé, détérioré ou non, mutable ou non, et établir un plan de reconquête et de mobilisation du foncier à l'échelle d'une commune à titre d'exemple extensible aux EPCI 3.1.2. Établir à l'échelle du SCOT et par EPCI, une stratégie (avec un échéancier pluriannuel) pour la réduction de consommation des terres
	3.2 Requalifier les espaces publics ou collectifs de façon durable selon l'esprit des lieux (agglo, bourg, villages, lotissement,...)	3.2.1. Faire un état des lieux des espaces publics prioritaires 3.2.2. Mettre en place une formation à destination des élus et des techniciens locaux
	3.3 Organiser des formes urbaines économes pour les nouveaux quartiers en synergie avec le contexte urbain et paysager	3.3.1. Elaborer un plan-guide ou esquisse-programme (voir action 1.4) dans le cadre de la création d'un nouveau quartier ou lotissement, identifiant des principes pouvant servir d'exemple pour d'autres opérations similaires
OQP 4 Soigner et recomposer les transitions ville/campagne	4.1 Conforter les enveloppes urbaines, soigner et réinvestir (restaurer, réhabiliter, étendre) le patrimoine bâti existant des villes et villages pour l'adapter aux modes de vie et enjeux contemporains	4.1.1. Elaborer un plan guide ou esquisse-programme associant étude et actions sur la partie nord de la couronne montluçonnaise, en prolongement des réflexions menées dans le cadre du Plan Guide C Montluçon
	4.2 Requalifier les espaces publics ou collectifs de façon durable selon l'esprit des lieux (agglo, bourg, villages, lotissement,...)	4.2.1. Mener une étude stratégique sur les vocations et le devenir (capacité de mutations, densification, valorisation, démolition...) de ces zones d'activités
	4.3 Organiser des formes urbaines économes pour les nouveaux quartiers en synergie avec le contexte urbain et paysager	4.2.2. Elaborer un Plan-guide intercommunal pour la requalification de l'axe historique de la RD 2144 et de ses abords depuis Urçay jusqu'à Montluçon.
OQP 5 Révéler les richesses culturelles des paysages et la proximité du monde sauvage	5.1 Préserver, mettre en scène et reconquérir les principaux reliefs et les vues majeures qu'ils offrent	5.1.2. Élaborer un inventaire participatif des belvédères permettant d'initier la création d'un sentier en mobilisant associations, habitants, acteurs culturels et touristiques.
	5.2 Identifier, protéger et révéler les continuités naturelles des vallées sauvages	5.2.1. Elaborer un plan-guide "pilote" sur la vallée du Polier/Courmauron depuis le centre de Nèris-les-Bains (accroche au Parc du Casino) à sa confluence avec le Cher : diagnostic éco-paysager, maillage d'itinéraires doux, points de vue, opportunités foncières, gestionnaires/propriétaires, actions à mener et mesures/outils de reconquête
	5.3 Reconquérir le paysage de la vallée du Cher, entre eau sauvage et eau domestiquée	5.3.1. Etude (esquisse programme) de valorisation paysagère et d'accessibilité de la vallée du Cher, et de ses axes structurants Cher et canal
	5.4 Accompagner la mise en valeur du bâti et des sites patrimoniaux en prenant en compte leur inscription dans le paysage	5.4.1. Mener les inventaires patrimoniaux participatifs à l'échelle du territoire ou de chaque EPCI
	5.5 Favoriser l'itinérance et la découverte des qualités paysagères et patrimoniales du territoire	5.5.1. Réaliser une nouvelle cartographie du territoire 5.5.2. Mettre en cohérence le programme d'activités pour la saison 2022 pour l'édition d'une brochure commune
OQP 6 Soigner et recomposer les transitions ville/campagne	6.1 Reconvertir pour la marche et le vélo les grandes infrastructures déclassées (canal et voie ferrées) en tirant partie de leur réseau longue distance	6.1.1. Réaliser un schéma des mobilités actives et d'itinérance douce à l'échelle du territoire
	6.2 Augmenter la capillarité du territoire et son rayonnement.	
	6.3 Améliorer le paysage et la sécurisation du réseau urbain et routier au profit des modes doux	

MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE	ESTIMATION PROVISoire HT	INTERNALISATION / EXPERTISE EXTERNE
PETR+EPCI+EPF	Mission d'inventaire à l'échelle d'une commune externalisée ou avec partenaires (CAUE, EPF ?)	interne : coordination de la démarche partenariale externe : mission de recensement
	Intégré à mission révision du SCOT ?	interne : coordination de la démarche partenariale
PETR+ communes	Intégré à la fiche de poste du chargé de mission En réalisation avec les partenaires	interne : coordination de la démarche partenariale
	Voir 1.1.2 A minima 5000€ (frais de conception/réalisation de la formation)	interne : coordination, prospection, conception du programme, sollicitation des partenaires ressources et experts, mobilisation, communication et gestion des inscriptions
PETR+EPCI	Voir 1.4.1	interne : coordination du plan guide, conception du contenu et animation de la démarche
PETR+EPCI concerné	35 000 € (en fonction niveau de définition)	interne : coordination de la démarche partenariale externe : mission d'étude-action (équipe pluridisciplinaire dont paysagistes)
PETR+EPCI	50 000 €	interne : coordination de l'étude, de la démarche externe : mission d'étude (équipe pluridisciplinaire dont paysagistes)
EPCI concerné + CD03	15 000 €	interne : coordination de l'étude, de la démarche externe : mission d'étude (équipe pluridisciplinaire dont paysagistes)
PETR+communes	Animation par le chargé de mission paysage Si co-élaboration avec un animateur/structure dédié : 5000€	interne : complexe de travailler sur un inventaire participatif au regard de la charge de travail sur les autres missions, compétences en animation de démarche participative nécessaire externalisation possible ? (équipe Plan Paysage, recrutement CDD, délégation de cette mission à un opérateur sur le territoire - nécessite l'écriture d'un cahier des charges)
PETR+communes	Animation par le chargé de mission paysage Si co-élaboration avec un animateur/structure dédié : 5000€	interne : coordination de la démarche partenariale externe : appui du paysagiste conseil
PETR+Syndicat de rivièr+Maison du Canal	A minima 30 000€	interne : coordination de l'étude, de la démarche externe : mission d'étude (équipe pluridisciplinaire dont paysagistes)
PETR+communes	Animation par le chargé de mission paysage Si co-élaboration avec un animateur/structure dédié : 5000€	interne : coordination de la démarche
PETR+OT+CRT	Animation par le chargé de mission paysage Enveloppe nécessaire pour la création cartographique qualitative : 5000 à 8000€ + impression/communication autour de cette carte...	interne : coordination du support, en charge de la bonne diffusion et programmation des supports sur le territoire, de l'animation des temps dédiés à leurs présentations externe : conception/réalisation des supports
	Animation par le chargé de mission paysage	interne : coordination de la démarche partenariale
PETR + + partenaires mobilités	30 000 €	

Détail des actions prioritaires

Objectif 1 : ANIMATION ET GOUVERNANCE

Accompagner la gestion et l'animation des paysages sur le long terme

1.1 Renforcer les moyens du PETR/EPCI/Communes pour l'animation du plan paysage

Créer un poste de chargé de mission paysage au sein du PETR en charge de l'animation des actions du Plan paysage et de la coordination des études, travaux réalisés par des prestataires extérieurs ou des groupes de travail d'acteurs du territoire. Point de vigilance : pour que le chargé de mission soit efficace, il doit pouvoir travailler en transversalité avec les autres services, les EPCI et donc avoir mandat pour cela de la part des élus.

Monter un programme annuel à destination des élus et acteurs du territoire, pris en charge et animé par les partenaires : journée de rencontres annuelle sur un sujet : énergie, agriculture de proximité, Voyages d'études "eductour" (une fois par an, visites de territoires et initiatives inspirantes dédiés aux élus et techniciens du territoire).

Lancer une mission de création d'un observatoire photographique du paysage à l'échelle du PETR comme un outil de suivi du plan paysage : permettre la valorisation et le partage du travail de l'OPP (voire l'appropriation si l'Observatoire Photographique du Paysage est participatif ?) dans les événements et supports du PETR

1.2 Établir des partenariats avec les acteurs de l'aménagement pour la mise en oeuvre du plan de paysage

Créer et animer un "Atelier du plan paysage" permettant le suivi de la mise en oeuvre du plan paysage : regroupant les partenaires, les EPCI et

communes du territoire, cet Atelier peut se réunir mensuellement/trimestriellement et engage les participants dans le suivi des actions de manière pérenne. Les participants à l'Atelier sont les garants de la poursuite des actions du Plan paysage sur la durée.

1.3 Sensibiliser le public au paysage et au projet de paysage

Diffuser le travail du Plan paysage auprès du grand public : réalisation d'une micro-édition, mise en ligne du PP, diffusion d'une synthèse du Plan au sein des mairies, établissements scolaires, ...

Mettre en route la Grande Traversée n°2

- Définir le groupe de travail pour la mise en oeuvre de la Grande Traversée V2 qui peut également constituer les bases d'un groupe de travail en charge de la réalisation des actions touristiques, culturelles et pédagogiques
- Définir un budget et un calendrier pour la mise en oeuvre de l'action
- Contacter les partenaires potentiels pour la conception des animations, des parcours et le contenu des étapes et événements
- Élaborer le plan de communication pour la mise en oeuvre de l'action.

1.4 Réaliser des plans-guides pour la concrétisation du plan de paysage

- Mener un plan guide intercommunal par EPCI sur des secteurs stratégiques permettant d'illustrer et concrétiser les principes d'actions du Plan

paysage

- Lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès des communes pour un accompagnement sur des thématiques particulières identifiées au sein du plan paysage pour réaliser un pré-programme

Objectif 2 : BOCAGE ET FORÊTS

Adapter la campagne bocagère et les paysages forestiers aux dérèglements climatiques

2.1 Sensibiliser à la beauté des paysages bocagers, gérer et régénérer de façon durable le Bocage Patrimoine de l'Allier

Organiser les “assises de la haie”: rencontres inter-acteurs (élus, techniciens agriculteurs, professionnels, associations, ...) avec des acteurs publics menant un travail sur le bocage (Breizh Bocage, PNR des Caps et Marais d'Opale, Conseil départemental de l'Orne, Flers agglomération)

Plantations exemplaires de haies, d'arbres ou de boisements avec des propriétaires et des acteurs volontaires en priorité dans les secteurs fragiles, et campagne de communication

Mobilisation des acteurs culturels pour une résidence-action liée à la Haie en 2022 ou 2023 (résidence Art/Haie en lien avec le lycée agricole) : résidence artistique d'immersion en collaboration avec le Lycée Agricole à étudier avec le Théâtre des îlets ?

2.2 Soutenir la diversification des pratiques agricoles dans la trame bocagère

- Identifier, protéger et planifier la reconquête des terrains prioritaires pour le maintien de l'activité agricole et la qualité des paysages
- concertation avec les agriculteurs (cartographie des terrains potentiel et à maintenir ouverts)
- transposition des terrains agricoles à enjeux dans les PLU /PLUi
- plaquette de communication sur les modes de conventionnement avec les agriculteurs

Mettre en réseau les acteurs et producteurs locaux :

Dédier une séance annuelle de l'Atelier du Plan paysage à la thématique agriculture et production locale en invitant les producteurs locaux à se réunir, pour renforcer les actions déjà menées, recenser les acteurs producteurs, promouvoir les échanges et la mutualisation au sein de la profession

2.3 Accompagner l'évolution des modes de gestion forestière pour des paysages et milieux forestiers plus résilients

Réaliser un état de lieu précis des peuplements et de leurs dynamiques, de la propriété et de la cohérence des plans de gestion à l'échelle du PETR

Inscrire le territoire dans des programmes de recherche-action scientifiques pour le renouvellement et l'adaptation des essences forestières face aux dérèglements climatiques

2.4 Prendre en compte le paysage dans les projets d'implantation d'ENR au sein des exploitations agricoles

Elaborer un schéma directeur des ENR à l'échelle du SCOT dans le cadre de sa révision

Mettre en place un accompagnement sur les questions liant énergies et paysage

- Éditer un guide des bonnes pratiques et adopter une méthodologie de travail commune à l'ensemble des élus du territoire pour recevoir, accompagner, valider ou refuser les projets d'implantation

- Mettre en place un appui ponctuel en amont des projets par un paysagiste concepteur (vacations, mission ponctuelle) associé à un technicien mis à disposition par le département dans le cadre de la suite du PCAET pour valider le respect des caractéristiques paysagères et patrimoniales qui composent l'identité locale

2.5 Accompagner les transformations du bâti agricole et son insertion dans le paysage

Actualiser un document de référence sur les caractéristiques du bâti agricole du secteur et sur les principes à mettre en œuvre pour l'insertion des nouveaux bâtiments (implantation et inscription dans le paysage, volumes et formes, matériaux, couleurs,...)



Objectif 3 : PAYSAGE BÂTI

Recentrer le paysage bâti autour des villes et villages

3.1 Conforter les enveloppes urbaines, soigner et réinvestir le patrimoine bâti existant pour l'adapter aux modes de vie et enjeux contemporains

Recenser le bâti inoccupé, détérioré ou non, mutable ou non, et établir un plan de reconquête et de mobilisation du foncier par EPCI.

Établir à l'échelle du SCOT et par EPCI, une stratégie (avec un échéancier pluriannuel) pour la réduction de consommation des terres

- à l'horizon 2030, diviser par deux le rythme d'artificialisation par rapport à la consommation d'espaces observée depuis 2010.
- dans un objectif de Zéro Artificialisation Nette en 2050,

3.2 Requalifier les espaces publics ou collectifs de façon durable selon l'esprit des lieux

Faire un état des lieux des espaces publics prioritaires pour chaque commune (souvent la place centrale, mais aussi la rue principale, etc.).

Mettre en place un accompagnement en association avec la chambre d'agriculture sur les questions liant la création ou la rénovation des bâtiments agricoles et le paysage (architecte, technicien, paysagiste)

- Recenser les bâtis agricoles vacants et évaluer leur capacité d'adaptation et de transformation
- Sensibiliser et offrir du conseil aux propriétaires
- Bien en amont des permis de construire, une visite systématique sera mise en place avec l'exploitant, et un élu local

Mettre en place une formation à destination des élus et des techniciens locaux, animée par des paysagistes et architectes concepteurs organisation d'un "éductour" avec visites de terrain sur des sites et opérations exemplaires pour valoriser des initiatives, pratiques et maîtrises d'œuvre cohérentes avec les enjeux et objectifs du Plan Paysage : exemple de la place centrale de St Fargeol par l'Atelier Claude Chazelle

3.3 Organiser des formes urbaines économes pour les nouveaux quartiers en synergie avec le contexte urbain et paysager

Elaborer un plan-guide ou esquisse-programme (voir action 1.4) dans le cadre de la création d'un nouveau quartier ou lotissement, identifiant des principes pouvant servir d'exemple pour d'autres opérations similaires

Objectif 4 : LISIÈRES

Soigner et recomposer les transitions ville/campagne

4.1 Recomposer et soigner les espaces de transition entre ville et campagne selon le contexte

Elaborer un plan-guide associant étude et actions sur la partie nord de la couronne montluçonnaise

- En prolongement des réflexions menées dans le cadre du Plan Guide C Montluçon
- Définition d'une stratégie urbaine, paysagère et environnementale pour la recomposition de cette lisière nord de Montluçon
- Actions artistiques et culturelles permettant de renouveler le regard sur ce secteur
- Définition d'une programmation/vocation pour ces espaces

4.2 Requalifier les emprises commerciales et d'activités des périphéries

Mener une étude stratégique sur les vocations et le devenir de ces zones d'activités (capacité de mutations, densification, valorisation, démolition...)

4.3 Mettre en scène le paysage des principales entrées de ville et de villages

Élaborer un Plan-guide intercommunal pour la requalification de l'axe historique de la RD 2144 et de ses abords depuis Urçay jusqu'à Montluçon.

Objectif 5 : PATRIMOINES

Révéler les richesses culturelles des paysages et la proximité du monde sauvage

5.1 Préserver, mettre en scène et reconquérir les principaux reliefs et les vues majeures qu'ils offrent

Élaborer un inventaire participatif des belvédères permettant d'initier la création d'un sentier en mobilisant associations, habitants, acteurs culturels et touristiques. : animé par le chargé de mission Paysage, il peut être réalisé en collaboration avec les clubs sportifs, la fédération locale de randonnée et peut donner lieu à des marches exploratoires participatives pour l'identification des points de vue

5.2 Identifier, protéger et révéler les continuités naturelles des vallées sauvages

Élaborer un plan-guide "pilote" sur la vallée du Polier/Cournauron depuis le centre de Nérès-les-Bains (accroche au Parc du Casino) à sa confluence avec le Cher : diagnostic éco-paysager, maillage d'itinéraires doux, points de vue, opportunités foncières, gestionnaires/propriétaires, actions à

mener et mesures/outils de reconquête

Réunir les acteurs volontaires pour initier cette démarche et leur donner le cadre et les moyens de réaliser ces projets (moyens humains et financiers)

5.3 Reconquérir le paysage de la vallée du Cher, entre eau sauvage et eau domestiquée

Etude de valorisation paysagère et d'accessibilité de la vallée du Cher, et de ses axes structurants Cher et canal

- Programmation pour la requalification du Canal, et la valorisation du Cher
- Elaboration d'un maillage à l'échelle de la vallée, identification des continuités / discontinuités,
- Chantier participatifs de préfiguration (ouvertures de vues sur le Cher, réouverture de milieux humides, replantation de maille bocagère, diversification agricole,...)
- Programme d'actions culturelles autour de

l'eau et du patrimoine en collaboration avec la Maison du Canal

5.4 Accompagner la mise en valeur du bâti et des sites patrimoniaux en prenant en compte leur inscription dans le paysage

Mener les inventaires patrimoniaux participatifs à l'échelle du territoire ou de chaque EPCI et les mettre en valeur dans le cadre des journées du patrimoine, de la Grande traversée etc...

5.5 Favoriser l'itinérance et la découverte des qualités paysagères et patrimoniales du territoire

Réaliser une nouvelle cartographie du territoire en associant les acteurs du territoire : identifier les éléments patrimoniaux déterminants, diagnostic

Objectif 6 : PAYSAGE ET ÉCOMOBILITÉ

Mettre en place un réseau intermodal à partir des grandes infrastructures existantes

6.1 : Reconvertir pour la marche et le vélo les grandes infrastructures déclassées (canal et voies ferrées) en tirant partie de leur réseau longue distance

Assurer la **continuité du réseau de voies vertes** y compris dans la traversée de Montluçon

Reconvertir la "ficelle" ferrée de Commentry jusqu'aux rives de l'Amarron pour desservir à vélo le centre-ville de Montluçon

Préserver la **qualité du paysage en mouvement**, ombragé par la ripisylve des cours d'eau, mêlant vues spectaculaires et ouvrages d'art et l'expérience d'un transport hors du temps sur les ex-voies ferrées et le Cher.

des besoins des acteurs et opérateurs touristiques

- en valorisant les patrimoines et les itinéraires pour y accéder (modes de transport alternatif)
- en mettant en avant les grandes structures paysagères identifiées dans le plan paysage

Mettre en cohérence du programme d'activités pour la saison 2022 pour l'édition d'une brochure commune

La réalisation de ces supports peut être confiée à une compétence design graphique permettant d'éditer un support contemporain

Favoriser **un aménagement cyclable tous publics**, bidirectionnel ou en aires piétonnes. Il est entendu que l'aménagement cyclable est toujours accompagné par un aménagement piéton, partagé ou différencié.

Déployer les **relais d'intermodalité** et de services le long des parcours en utilisant les infrastructures vacantes (gares, halles,...) et certains arrêts bus.

6.2 Augmenter la capillarité du territoire et son rayonnement ville campagne

Articuler le **schéma de mobilité active de Montluçon Communauté** et celui d'**écomobilité du PETR** vallée du Cher et Combraille Bourbonnaise développé par le Plan Paysage.

Offrir un **maillage fin pour les circulations douces quotidiennes** et de loisirs dans toute l'épaisseur du territoire

Développer le pôle de mobilité “Gare” envisagé au Plan Guide de Montluçon Communauté et coordonner une intermodalité multipolaire vélo - transport en commun.

6.3 Améliorer le paysage et la sécurisation du réseau urbain et routier au profit des modes doux

Aménager ou réguler la route ou la rue, quel que soit le dispositif mis en place, la continuité et la récurrence du système retenu est facteur de sécurité.

Sécuriser les croisements et traversées qui constituent des points durs.